

# CAHIER DES CHARGES

## de la Fédération Wallonie-Bruxelles

### Formation des cadres sportifs

**Discipline :**  
FOOTBALL

**Niveau :**  
Moniteur Sportif EDUCATEUR

**Organisme délégataire**  
Association des clubs francophones de football  
Version 3.0 avalisée en Commission Pédagogique Mixte du 1<sup>er</sup> août 2024



\* Dans le présent référentiel, le masculin a été employé à titre épicène.

ADEPS  
Yves Polome

ACFF  
Jean-Louis Losfeld

# TABLE DES MATIÈRES

<b>0. INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION.....</b>	<b>5</b>
<b>1. DONNÉES ADMINISTRATIVES.....</b>	<b>7</b>
1.1. Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction.....	7
1.2. Introduction générale de la formation .....	7
1.3. Homologation et certification .....	9
<b>2. RÉFÉRENTIEL « FONCTION ET COMPÉTENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPÉTENCES REQUISES.....</b>	<b>12</b>
2.1. Vocation pédagogique.....	12
2.1.1. Moniteur Sportif Animateur.....	14
2.1.2. Moniteur Sportif Initiateur .....	Erreur ! Signet non défini.
2.1.3. Moniteur Sportif Éducateur .....	Erreur ! Signet non défini.
2.1.4. Moniteur Sportif Entraîneur.....	Erreur ! Signet non défini.
<b>3. DESCRIPTION DES MODALITÉS PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION (À DÉCLINER POUR CHAQUE NIVEAU DE QUALIFICATION).....</b>	<b>16</b>
3.1. Schéma de base d'organisation de la formation .....	16
3.2. Informations à fournir par l'opérateur de formation .....	17
3.3. Durée théorique pour chaque niveau de qualification .....	17
3.4. Test préliminaire ou probatoire à la formation.....	17
3.5. Documents administratifs à fournir par le candidat .....	17
3.6. Modalités d'inscription (préalable et définitive) .....	17
3.7. Droit de rétractation .....	18
3.8. Protection des données personnelles.....	18
3.9. Modalités diverses .....	19
<b>4. RÉFÉRENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPÉCIFIQUES.....</b>	<b>20</b>
4.0. Ingénierie des compétences et ingénierie de formation.....	20
4.0.1. Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences .....	20
4.0.2. Taxonomie.....	24
4.0.3. Modalités d'enseignement.....	27
4.0.4. Charge théorique de travail et activités d'apprentissage .....	28
4.0.5. Evaluation.....	28
4.0.6. Synoptique .....	31
4.0.7. Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction .....	32
4.0.8. Parcours de formation .....	32
4.1. Fiches ECTS de la thématique 1 .....	37
4.2. Fiches ECTS de la thématique 2 .....	44
4.3. Fiches ECTS de la thématique 3 .....	Erreur ! Signet non défini.

4.4.	Fiches ECTS de la thématique 4 .....	59
4.5.	Fiches ECTS de la thématique 5 .....	72
<b>5.</b>	<b>RÉFÉRENTIEL FORMATION : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES PÉDAGOGIQUES (À DÉCLINER POUR CHAQUE NIVEAU DE QUALIFICATION) .....</b>	<b>84</b>
5.1.	Présentation du (des) stage(s) .....	84
5.1.1.	Dossier de stage .....	84
5.1.2.	Signalétiques .....	84
5.1.3.	Cahier / Carnet de stage.....	84
5.1.4.	Rapport de stage .....	85
5.2.	Règles concernant les Maîtres de Stages .....	85
5.3.	Acceptation potentielle des Maîtres de Stages .....	85
5.4.	Endroits et niveaux de Stages .....	85
5.5.	Evaluation du stage et du cahier de stage.....	85
<b>6.</b>	<b>RÉFÉRENTIEL « ÉVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITÉS D'ÉVALUATION (À DÉCLINER POUR CHAQUE NIVEAU DE QUALIFICATION).....</b>	<b>87</b>
6.1.	Délai d'organisation des évaluations.....	87
6.2.	Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect .....	87
6.2.1.	Présences au cours.....	87
6.2.2.	Autres modalités à décrire .....	88
6.3.	Publicité des accès aux évaluations.....	88
6.4.	Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations.....	88
6.5.	Nombre de sessions d'évaluation.....	89
6.6.	Constitution du Jury d'évaluation .....	89
6.7.	Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal).....	90
6.8.	Motivation du résultat en délibération .....	90
6.9.	Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport.....	92
6.10.	Procédure de communication des résultats aux candidats.....	92
6.11.	Recours et procédures.....	92
<b>7.</b>	<b>CONDITIONS DE DISPENSES ET D'ÉQUIVALENCES DE DIPLÔMES (BELGIQUE OU ÉTRANGER).....</b>	<b>95</b>
7.1.	Conformité des dossiers VAFE à introduire.....	95
7.2.	Valorisation des Acquis de Formation (VAF) .....	96
7.2.1.	Base / recevabilité de la demande de VAF .....	96
7.2.2.	Éléments à présenter pour une VAF .....	96
7.3.	Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE) .....	99
7.3.1.	Base de la demande / recevabilité de VAE .....	99
7.3.2.	Éléments à présenter pour une VAE .....	101
7.4.	Entretien de VAFE .....	103
7.5.	Frais de procédure pour une VAFE .....	104
7.6.	Procédures administratives VAFE (Où, comment et quand envoyer le dossier ?) .....	104

7.6.1.	Où envoyer le dossier VAFE ?.....	104
7.6.2.	Comment envoyer le dossier VAFE ?.....	104
7.6.3.	Quand solliciter un dossier VAFE ?.....	104
<b>7.7.</b>	<b>Analyse concernant la demande de VAFE .....</b>	<b>105</b>
<b>7.8.</b>	<b>Décisions concernant la demande de VAFE .....</b>	<b>105</b>
<b>7.9.</b>	<b>Valorisation des anciennes formations spécifiques ADEPS .....</b>	<b>106</b>
7.9.1.	Cours généraux.....	106
7.9.2.	Cours spécifiques .....	107
<b>7.10.</b>	<b>Tableau synthèse complet des procédures « VAFE ».....</b>	<b>108</b>
<b>8.</b>	<b>RÉFÉRENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES RÈGLES D’HOMOLOGATION ET D’OBTENTION DES BREVETS .....</b>	<b>109</b>
	<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
	<b>CONCEPTION .....</b>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>

## 0. INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Le cahier des charges constitue la référence légale (voir ci-dessous points de référence décrets) dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport. Y figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'AGS ainsi que des opérateurs de formations, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif. Plus spécifiquement pour le candidat, les informations sur les moyens d'inscription et de communication avec tout opérateur reconnu comme « délégataire de la formation » seront explicitées.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (« **fédération ou institution délégataire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues** ») doit se conformer en matière de formations de cadres.

Les points de référence décrets sont évoqués dans le décret du 03/05/19 :

« Art. 38 :

§ 1. Le Gouvernement délivre des brevets dans le domaine de l'encadrement, à vocation pédagogique, sécuritaire ou managériale.

§ 2. La formation des cadres sportifs à vocation pédagogique, comprend une formation spécifique à chaque discipline sportive ou groupe de disciplines sportives similaires, précédée / suivant son niveau, par une formation générale, organisée par le Gouvernement, selon les modalités qu'il détermine.

§ 4. Le Gouvernement organise les formations générales. Il en fixe :

- 1° les données administratives de l'opérateur ;
- 2° la description des fonctions et les compétences requises ;
- 3° la description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;
- 4° la description des programmes et contenus de formation ;
- 5° la description des programmes et contenus des stages ;
- 6° la description des modalités d'évaluation ;
- 7° les conditions de dispenses et d'équivalences de diplômes ;
- 8° la description des règles de délivrance des attestations de réussite.

§ 5. Afin de pouvoir constituer les contenus de formation, chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle notamment de diverses thématiques :

- 1° cadre institutionnel et législatif ;
- 2° didactique et méthodologie ;
- 3° facteurs déterminants de l'activité et de la performance ;
- 4° aspects sécuritaires et préventifs ;
- 5° éthique et déontologie ;
- 6° management. »

« Art. 39 § 1. Le Gouvernement désigne les organisations telles que définies à l'article 38, § 6. habilitées à organiser les formations à vocation pédagogique qui leur sont spécifiques. Après consultation de la fédération sportive désignée, il fixe pour chaque type et chaque niveau de formation un référentiel de formation portant sur :

- 1° Les données administratives de l'opérateur délégataire ;
- 2° La description des fonctions et les compétences requises ;
- 3° La description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;
- 4° La description des programmes et contenus de formation ;
- 5° La description des programmes et contenus des stages ;
- 6° La description des modalités d'évaluation ;
- 7° Les conditions de dispenses de diplômes ;
- 8° La description des règles de délivrance et de certification des brevets. »

Chaque opérateur de formation délégataire reconnu est invité à :

1. se référer adéquatement au référentiel de formation,
2. indiquer comment il va répondre aux orientations pédagogiques imposées,
3. développer l'application des diverses procédures explicitées.

In fine, ce cahier des charges / référentiel de formation permet à l'Administration Générale du Sport de veiller à la qualité méthodologique et organisationnelle des formations qu'elle reconnaît et certifie.

Dans ce référentiel, sont notamment utilisés à titre épiciène les termes : candidat, moniteur sportif, cadre sportif, chargé de cours, etc.

# 1. DONNÉES ADMINISTRATIVES

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4 du décret du 03 mai 2019, au point 1 (Les données administratives de l'opérateur délégataire).

## 1.1. Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction

Association des clubs francophones de football - ACFF

Département « Formation de cadres »

Rue de Bruxelles, 486

1480 TUBIZE

Tél : 02/367.67.26

e-mail : [Formationdescadres@acff.be](mailto:Formationdescadres@acff.be)

Personnes de contact :

- Manager « Formation des cadres » : Monsieur Losfeld Jean-Louis  
e-mail : [jeanlouis.losfeld@acff.be](mailto:jeanlouis.losfeld@acff.be)
- Collaborateur technico-administratif : Monsieur Simon Billet  
e-mail : [simon.billet@acff.be](mailto:simon.billet@acff.be)
- Conseiller Pédagogique de l'AG Sport : Monsieur Yves Devillers  
e-mail : [yves.devillers@vinci.be](mailto:yves.devillers@vinci.be)

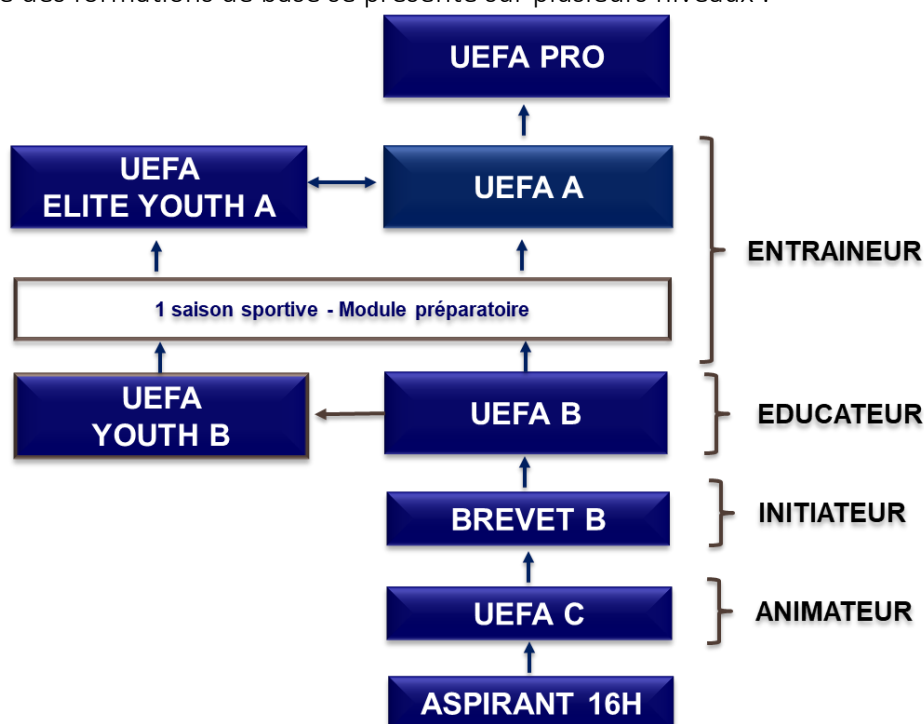
## 1.2. Introduction générale de la formation

Le département « Formation des cadres » de l'ACFF organise toutes les formations des cadres sportifs en football en Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'objectif est d'offrir à tous le droit d'être entraînés et éduqués par des personnes compétentes.

Toutes les formations respectent les directives de l'UEFA et de la FIFA transmises par la RBFA.

La structure des formations de base se présente sur plusieurs niveaux :



Des cahiers des charges sont d'application pour les formations :

- Le MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR UEFA C (MS Anim) anime des parties de séance en football pour un public cible « jeune » dans un contexte non compétitif ou « sénior » amateur dans un contexte compétitif jusqu'en 3<sup>ème</sup> provinciale.
- Le MONITEUR SPORTIF INITIATEUR BREVET B (MS Ini) maîtrise l'initiation du football pour un public cible « jeune » dans un contexte non compétitif ou « sénior » amateur dans un contexte compétitif jusqu'en 3<sup>ème</sup> provinciale.
- Le MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR UEFA B (MS Edu) forme et consolide les bases de la performance dans un contexte compétitif pour un public cible « jeune » évoluant dans le football à 11 de niveau régional, provincial ou interprovincial ou « sénior amateur » jusqu'en 1<sup>ère</sup> provinciale.
- Le MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR UEFA A SENIORS (MS Train) systématise et optimise l'entraînement pour performer dans un contexte compétitif pour un public cible "Senior D1, D2 ou D3 Amateur".
- Le MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR UEFA A ELITE YOUTH (MS Train) systématise et optimise l'entraînement pour performer dans un contexte compétitif pour un public cible U15-U21 « Elite Youth ».

Ce cahier des charges a été réalisé dans le cadre de la réforme des formations de cadres sportifs à vocation pédagogique conduite par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La formation Moniteur Sportif fait référence à des méthodes de pratiques et d'enseignement, d'éducation et de formation. C'est enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou à un groupe d'individus.

Le contenu de la formation spécifique est organisé sous forme de modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation) repris dans cinq thématiques différentes identiques à celles des Cours Généraux de l'ADEPS :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Éthique et déontologie

L'ensemble de la formation Moniteur Sportif ANIMATEUR UEFA C est dispensé par l'ACFF et ne comporte pas de prérequis de formation.

Les formations Moniteur sportif Initiateur Brevet B (MSI), Moniteur sportif Educateur UEFA B (MSED) et Moniteur sportif Entraîneur UEFA A / UEFA A ELITE YOUTH (MSENT), comprennent 3 étapes :

- des cours généraux destinés à prodiguer et valider les connaissances et savoirs théoriques, socle du développement des compétences de tout moniteur sportif.
- des cours spécifiques directement auprès de l'Association des Clubs Francophones de Football ou d'un opérateur de formation reconnu par l'AG Sport.
- des périodes de stage en situation réelle destinées à appliquer les notions vues dans les cours généraux et/ou spécifiques.

NB : La formation Moniteur Sportif Initiateur Brevet B (MSI) comporte une étape supplémentaire, la validation du module de 8h : 1<sup>e</sup> soins en milieu sportif.

Dans la formation Moniteur Sportif Educateur UEFA B, les 3 étapes ne sont pas successives et elle comprend un parcours spécifique (au regard du programme du cours - voir 4.0.8 Parcours de formation) qui mixte des cours généraux et des cours spécifiques.

Les cours généraux suivants sont intégrés dans le parcours spécifique :

- CG 212 Responsabilité civile et pénale du cadre sportif
- CG 213 Lutte contre le dopage : entre prévention et répression
- CG 222 Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement
- CG 232 Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive
- CG 233 La machine humaine à l'effort
- CG 251 Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes

Les cours généraux suivants sont intégrés et transposés pour le parcours spécifique :

Code	Module	Code	Module intégrés et transposés
CG221	Introduction à l'évaluation des facteurs de performance	CS225	Introduction à l'évaluation des facteurs de performance en football
CG223	Mon intervention au cours d'un entraînement	CS221	Méthodologie d'une séance d'entraînement U14-U17
		CS222	Didactique spécifique
		CS223	Stage d'application
CG231	Définition des facteurs de la performance sportive	CS225	Introduction à l'évaluation des facteurs de performance en football
CG241	Prévention des blessures du geste sportif	CS241	Prévention des blessures du geste sportif dans le football

### 1.3. Homologation et certification

Le brevet de Moniteur Sportif EDUCATEUR UEFA B, est homologué /certifié et donc reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles sous certaines conditions précisées ci-dessous.

Le tableau récapitulatif ci-dessous reprend toutes les formations de base homologuées et/ou certifiées par l'UEFA et/ou par la Fédération Wallonie-Bruxelles :

	ADEPS	ACFF	URBSFA	UEFA
Aspirant 16H - UEFA Grassroots Leader Certificate	NON	OUI	OUI	OUI
Moniteur Sportif ANIMATEUR UEFA C	OUI	OUI	OUI	OUI
Moniteur Sportif INITIATEUR BREVET B	OUI (*)	OUI	OUI	NON
Moniteur Sportif EDUCATEUR UEFA B	OUI (*)	OUI	OUI	OUI
UEFA YOUTH B	NON	OUI	OUI	OUI
UEFA A	NON	OUI	OUI	OUI

UEFA ELITE YOUTH A	NON	OUI	OUI	OUI
UEFA PRO	NON	OUI	OUI	OUI

(\*) : suite à une décision du Conseil d'Administration de l'ACFF, celui-ci a renoncé à la dispense obligatoire de certains cours généraux dans la formation spécifique Moniteur sportif EDUCATEUR UEFA B.

Les lauréats de la formation Moniteur Sportif EDUCATEUR UEFA B qui souhaitent bénéficier de l'homologation de l'Administration Générale du Sport devront compléter, sur la plateforme de l'ACFF, leur parcours par la validation des modules généraux suivants :

- CG211 Statut juridiques des clubs et fédérations
- CG234 Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif
- CG235 Déficiences et pratiques sportives : prise en charge spécifique de l'Athlète.

Pour pouvoir bénéficier de subsides de l'Adeps (notamment tous les programmes que les clubs peuvent solliciter auprès de l'Administration pour l'Action Sportive Locale), les encadrants doivent être en possession des titres homologués par l'AG Sport.

Le candidat sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation des cours généraux et spécifiques délivrés par l'ACFF.

La réussite des cours généraux (ou leur validation par voie de valorisation d'acquis de formation – voir section 7) correspond à la validation de la première étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet. La validation des cours généraux est opérée exclusivement et directement par le service formation des cadres de l'AG Sport.

A la réussite des cours généraux, le candidat obtient une attestation (bulletin personnalisé), donnant accès à la seconde étape de la formation (les cours spécifiques). L'AG Sport délivre une attestation de réussite. **La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet !**

La réussite des cours spécifiques correspond à la validation de la seconde étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet.

En résumé, un parcours de formation sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 2 phases / 2 étapes :

- Les cours généraux (prérequis aux cours spécifiques)
- Les cours spécifiques

## 1.4 Délivrance d'une licence d'entraîneur de l'UEFA

Au terme d'une formation de niveau Moniteur Sportif animateur UEFA C, Moniteur Sportif Educateur UEFA B, Moniteur Sportif Entraîneur UEFA A Seniors, Moniteur Sportif Entraîneur UEFA ELITE YOUTH A et UEFA PRO, tout moniteur sportif obtient une licence d'entraîneur de l'UEFA.

La licence d'entraîneur de l'UEFA est valable trois ans, au plus tard jusqu'au 31 décembre de la troisième année suivant la délivrance (p. ex. du 25 août 2023 au 31 décembre 2027).

Durant cette période, chaque entraîneur diplômé est invité à suivre des cours de perfectionnement afin de renouveler sa licence d'entraîneur de l'UEFA.

Ces cours de perfectionnement visent à actualiser les compétences des participants en leur qualité d'entraîneur de football.

Seuls les entraîneurs ayant suivi 15 points recyclage (correspondant à au moins 15 heures de cours de perfectionnement) dans les trois ans sont en mesure d'obtenir leur licence.

Toutes les informations sur les cours de perfectionnement de l'ACFF/URBSFA (recyclages, formations continuées, colloques, etc.) sont communiquées sur le site [www.acff.be](http://www.acff.be)

## 2. RÉFÉRENTIEL « FONCTION ET COMPÉTENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPÉTENCES REQUISES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1 du décret du 3 mai 2019, au point 2 (la **description des fonctions et les compétences requises**).

La formation spécifique dispensée par l'opérateur délégataire de formation doit impérativement se référer aux profils de compétences générales de chaque niveau de qualification des cadres sportifs, fixés par l'AG Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ces profils doivent être adaptés aux spécificités de la (des) discipline(s) à laquelle / auxquelles le présent référentiel de formation fait référence.

### 2.1. Vocation pédagogique

La formation de cadres sportifs à **vocation pédagogique** fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. Il s'agit d'enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus. La formation d'un cadre sportif à vocation pédagogique recouvre quatre niveaux de qualifications indépendants, non obligatoirement hiérarchisés au niveau spécifique.

MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR : Animer à la pratique sportive

NB : Il est possible d'envisager une qualification « Animateur sportif » dans la discipline spécifique. La formation « Animateur sportif » doit être constituée exclusivement de certains modules clairement identifiés de la formation « Initiateur Sportif ». (cf. « Référentiel formation et évaluation du niveau de qualification « Initiateur Sportif »).

Au terme des processus de formation et d'évaluation, le candidat « Animateur sportif » reçoit un brevet homologué par l'AG Sport et ce lorsque la formation a fait l'objet d'un accord bilatéral (AG Sport – Opérateur délégataire de formation, notamment par la validation d'un référentiel de formation).

MONITEUR SPORTIF INITIATEUR : Animer – Initier – Fidéliser à la pratique sportive

MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR : Former et consolider les bases de la performance

MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR : Systématiser et optimiser l'entraînement pour performer

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- de prérequis : compétences préalables à la formation.
- du profil de fonction : capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire) et attitudes (savoir-être) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel).
- du public cible : public à charge du cadre sportif.

- du cadre d'intervention : cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction.
- du cadre d'autonomie et de responsabilité : cadre, contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité par rapport à la fonction.

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Ethique et déontologie

### 2.1.1. MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR UEFA B

Le Moniteur Sportif Educateur UEFA B forme et consolide les bases de la performance dans un contexte compétitif pour un public cible « jeune » évoluant dans le football à 11 de niveau régional, provincial ou interprovincial ou « sénior amateur » jusqu'en 1ère provinciale.

- Prérequis du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR UEFA B
  - Lauréat du brevet Moniteur Sportif Initiateur Brevet B ou de son équivalence.
  - Être affilié à un club officiel reconnu par l'URBSFA.
  - Être en règle de droit d'inscription.
  - Ne pas être sous le coup d'une suspension disciplinaire de plus de 3 mois.
  - Être en fonction dans une équipe évoluant dans le football à 11 comme entraîneur principal.
  
- Profil de fonction du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR UEFA B
  - Fidéliser à une pratique sportive spécifique.
  - Faire prendre du plaisir dans l'apprentissage et la formation sportive.
  - Motiver au développement sportif complet.
  - Former et consolider les habiletés motrices spécifiques individuelles et/ou collectives.
  - Parfaire l'apprentissage des fondamentaux d'une discipline sportive spécifique.
  - Intégrer et renforcer les qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité sportive individuelle et/ou collective.
  - S'intégrer dans un processus collectif d'encadrement sportif
  
- Public cible du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR UEFA B
  - Tous les âges (distinction entre les activités à maturation précoce et tardive) ;
  - Sportifs en phase de formation ;
  - Sportifs en phase de consolidation des fondamentaux de la discipline.
  
- Cadre d'intervention du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR UEFA B
  - Clubs (équipes structurées, écoles de sport, ...).
  - Programmes ADEPS d'animation et d'initiation sportive.
  - Associations sportives diverses (sport senior, pratique loisir encadrée, ...).
  - Commune (centres sportifs locaux, activité de quartier, plaine sportive, ...).
  
- Cadre d'autonomie et de responsabilité du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR UEFA B
  - Agir avec une marge d'initiative étendue dans des situations caractéristiques au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles les changements sont imprévisibles, avec une responsabilité complète de son travail

## Formation combinant les diplômes UEFA C et UEFA B pour les joueurs d'élite/professionnels

Le Panel Jira de l'UEFA autorise les fédérations membres de la Convention des entraîneurs de l'UEFA à organiser une formation combinant les diplômes UEFA C et UEFA B pour les joueurs d'élite/professionnels.

Une demande officielle comprenant le programme de la formation doit être envoyée à l'Administration de l'UEFA avant le début de la formation pour approbation. Elle s'assure que tous les critères minimaux sont correctement remplis.

Les critères minimaux à respecter pour proposer un cours combiné UEFA C/B pour l'obtention d'un diplôme sont les suivants :

### **Critères de sélection**

- **Football masculin** : avoir joué au moins 60 matches (inscrits sur la feuille de match) dans une division 1 (D1 A et D1 B ?) ou 20 matches officiels dans l'équipe nationale jeunes ou séniors ? (Inscrits sur la feuille de match).
- **Football féminin** : au moins 60 matches (inscrits sur la feuille de match) en 1ère division ou 20 matches officiels en équipe nationale (inscrits sur la feuille de match).

### **Nombre de participants :**

- Minimum 8, maximum 25 : un chargé de cours pour 10 participants.

### **Durée minimale de la formation**

- Minimum de 150 heures de formation réparties sur 6 mois

### **Structure du cours**

- Minimum 3 blocs plus une évaluation sommative

### **Expérience professionnelle**

- 35 heures d'expérience professionnelle pendant la formation dans l'environnement d'un club ou d'une équipe nationale
  - 10 heures pour le diplôme C de l'UEFA
  - 25 heures pour le diplôme B de l'UEFA.
  - Évaluation formative et sommative obligatoire

### **Activité régulière obligatoire de 6 mois en tant qu'entraîneur :**

- 6 mois d'expérience professionnelle en tant qu'entraîneur principal ou adjoint, pour obtenir la licence B de l'UEFA.

### **Contenu**

- Chaque association nationale identifie les 30 heures clés du contenu du diplôme C de l'UEFA à intégrer dans un cours combiné C/B de l'UEFA pour les joueurs professionnels et d'élite.
- Le contenu doit refléter les quatre piliers du diplôme C de l'UEFA.
- Il doit inclure au moins 50% de formation pratique et suivre les principes de l'apprentissage basé sur la réalité et de l'apprentissage des adultes.

### **Approbation formelle du cours**

- Les directeurs de la formation des entraîneurs doivent envoyer les demandes de cours combinés UEFA C/B pour joueurs d'élite/professionnels en anglais pour approbation au responsable de l'UEFA avant le lancement d'un cours combiné

### 3. DESCRIPTION DES MODALITÉS PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Ce chapitre répond à l'Art. 39 § 1er du décret du 03 mai 2019, au point 3 (**La description des modalités préalables à l'organisation de la formation**).

#### 3.1. Schéma de base d'organisation de la formation

- La formation EDUCATEUR UEFA B se déroule sous 2 formules :
  - Soit en formule soirée (1 soir par semaine) sur une période de dix mois (possibilités d'adaptations selon les conditions et selon les projets pilotes liés aux besoins).
  - Soit en formule résidentiel en 2 blocs de 1 semaine entrecoupé de stages en situation réelle.
  - Soit en formule pour EX joueurs professionnels sur un horaire à établir en concertation avec les candidats.
- Toutes ces informations sont communiquées le site [www.acf.be](http://www.acf.be) onglet « Entraîneurs et Cadres ». Ou disponibles auprès des personnes de contact (cfr 1.1).
- Chaque candidat choisit librement le centre de cours où il désire effectuer l'ensemble de sa formation. Les centres proposés tiennent compte d'une répartition géographique équilibrée afin de limiter au maximum la durée de déplacement pour chaque candidat.
- Pour certains modules de cours nécessitant un encadrement spécialisé ou une organisation particulière, l'opérateur de formation se réserve le droit de regrouper certains centres de cours à un endroit autre que le centre de cours choisi par le candidat.
- Un centre ouvre définitivement lorsque 14 candidats sont inscrits et en ordre de paiement.
- Un centre est complet lorsque 24 candidats sont inscrits et en ordre de paiement.
- Si, après le 1er jour de cours prévu à l'horaire, la norme d'ouverture n'est pas atteinte ou le centre est complet, l'opérateur de formation peut
  - Proposer au candidat un autre centre de cours ;
  - Maintenir un centre de cours malgré que la norme d'ouverture n'est pas atteinte ;
  - Accepter des candidats supplémentaires à condition que l'organisation du centre le permette (classe suffisamment grande, nombre d'équipes pour les séances pratiques, vestiaires et/ou terrains disponibles, etc).
- L'organisation de la formation s'effectue par modules identifiables.
- Le candidat est guidé pour l'étude des matières proposées afin d'optimiser ses chances de réussite.
- Les dates d'examens sont fixées dans le calendrier et/ou communiquées par le chargé de cours.

### 3.2. Informations à fournir par l'opérateur de formation

- Un candidat peut s'inscrire à une formation dès 16 ans accomplis, mais il ne pourra être homologué par l'AG Sport qu'à ses 18 ans accomplis et s'il valide les 3 modules obligatoires.
- Un candidat est admis définitivement lorsqu'il a satisfait aux différents critères d'accès et au paiement des droits d'inscriptions à la formation.
- Toutes les informations organisationnelles sont présentées le site [www.acf.be](http://www.acf.be) onglet « Entraîneurs et Cadres » ou disponibles auprès des personnes de contact (cfr 1.1).

### 3.3. Durée théorique pour chaque niveau de qualification

	Présentiel	Distanciel	Evaluation	Total
<b>EDUCATEUR UEFA B Sans cours optionnel</b>	<i>83 heures</i>	<i>42.5 heures</i>	<i>3 heures</i>	<i>148.5 heures</i>
<b>EDUCATEUR UEFA B Avec cours optionnels</b>	<i>83 heures</i>	<i>55 heures</i>	<i>3 heures</i>	<i>161 heures</i>

- La durée théorique de travail est reprise dans la section 4.0.6 – Synoptique, pour le tableau synthèse « charge théorique de travail ».

### 3.4. Test préliminaire ou probatoire à la formation

- L'accès à la formation ne nécessite pas la réussite à un test préliminaire.

### 3.5. Documents administratifs à fournir par le candidat

- Présentation d'une preuve d'acquittement des droits d'inscription et d'homologation au cas où le candidat n'aurait pas reçu un mail de confirmation de réception de son paiement par le département « Formation des cadres ».

### 3.6. Modalités d'inscription (préalable et définitive)

- Les dates, horaires, lieux et autres renseignements importants quant à l'information des sessions de formation sont communiquées sur le site internet [www.acff.be](http://www.acff.be) ou par tout autre opérateur officiellement reconnu par l'AG sport.
- Les montants et modalités de paiement des droits d'inscription pour chaque niveau de formation sont communiqués sur le site internet [www.acff.be](http://www.acff.be) ou par tout autre opérateur officiellement reconnu par l'AG sport. Pour l'édition 2023-2024 de formation, les droits d'inscription s'élèvent à 600 €.
- Les procédures d'inscription sont explicitées sur le site internet [www.acff.be](http://www.acff.be) ou par tout autre opérateur officiellement reconnu par l'AG sport.
- Le candidat ayant complété correctement le formulaire d'inscription et en ordre de paiement du droit d'inscription reçoit un mail de confirmation automatique.

- Dans la semaine qui précède le 1<sup>er</sup> cours, un mail d'invitation, mentionnant toutes les informations sur l'organisation, est envoyé aux candidats.

### 3.7. Droit de rétractation

- Une demande de remboursement peut-être exceptionnellement invoquée au maximum 7 jours après la date du 1<sup>er</sup> cours pour la formule « classique » et 24 heures pour la formule « vacances ».
- La légitimité du motif de remboursement est appréciée par l'ACFF.
- L'ACFF se réserve le droit de refuser tout motif qu'il considère comme non impérieux.
- Toute éventuelle demande relève de l'exceptionnel et sera traitée en conséquence.
- Toute demande de remboursement de l'inscription ne peut nullement s'envisager lorsque la date des 7 jours après la date du 1<sup>er</sup> cours est atteinte pour la formule « classique » et 24 heures pour la formule « vacances ».
- Le minerval lui sera remboursé dans les meilleurs délais sauf 10% de ce montant qui reste du.

### 3.8. Protection des données personnelles

- Lors d'une inscription aux cours spécifiques (VAFE – cours – évaluations – etc.) vous signifiez que vous acceptez les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de vos données personnelles.
- Vos données à caractère personnel sont stockées sur des serveurs gérés par l'Association des clubs Francophones de Football ACFF et l'Union Royale Belge des Sociétés de Football Association URBSFA.
- Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais) diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat.
- L'opérateur de formation se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats lauréats à l'AG Sport pour procéder à l'homologation du brevet en cas de réussite.
- Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et sans aucun but commercial.
- Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec l'opérateur de sa formation.
- Chaque candidat a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.
- Vos données personnelles sont conservées de manière illimitée en interne de l'opérateur de formation afin d'avoir une traçabilité concernant votre parcours de formation.
- Certaines données sont utilisées à des fins statistiques internes mais sont dès lors gérées de façon totalement anonyme.
- Un formulaire de consentement pour la ou la publication de vidéos/photos peut être demandée à tout moment auprès de [formationdescadres@acff.be](mailto:formationdescadres@acff.be)

- Vous avez le droit de retirer votre consentement à tout moment en envoyant un email à l'adresse [formationdescadres@acff.be](mailto:formationdescadres@acff.be)
- Pour toute demande spécifique au RGPD (Révision Générale de Protection des Données) voici les coordonnées de la personne de référence au sein de l'opérateur de formation : [privacy@rbfa.be](mailto:privacy@rbfa.be).

### 3.9. Modalités diverses

- Tous les documents et évaluations sont exclusivement réalisés en français.
- Tout candidat MS Ini ou MS Edu doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues :
  - Compréhension à l'audition : compétence minimale de niveau B2
  - Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau B1
  - Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau B1
- Tout handicap ou difficultés particulières doivent être communiqués préalablement lors de l'inscription et/ou au plus tard 15 jours ouvrables avant la 1<sup>ère</sup> session d'évaluation afin que l'opérateur de formation puisse analyser la situation. Ce délai permettra d'essayer de trouver une solution adaptée à ce handicap et/ou difficultés particulières en vue du passage des épreuves d'évaluation.
- L'opérateur de formation ne pourra nullement être tenu pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.
- Lors des cours/évaluations, aucune prise de photo ou vidéo ne peut être réalisée (examineurs, grilles réponses, questionnaires, ...) et ce sous peine de mesure pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'évaluation du (des) candidat(s) en cause.
- Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>1</sup> et/ou de Fair-play au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de la formation ou l'évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement.
- Tout candidat qui, durant la formation,
  - ne respecterait pas les consignes des formateurs
  - adopterait une attitude et/ou un langage non correct(s) tant à l'égard des autres candidats qu'aux formateurs et/ou au personnel ADEPS,
  - serait en possession de consommation des boissons alcoolisées ou toutes autres substances nocives ou illicites,
  - adopterait un comportement répréhensible (agression, vol ou tentative de vol), pourrait se voir annuler sa formation ou ne pas être admis à l'évaluation et ce sans possibilité de recours ou de remboursement.

---

<sup>1</sup> Voir « Charte - Vivons Sport » <http://www.sport-adepts.be/index.php?id=4667> .

## 4. RÉFÉRENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPÉCIFIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er du décret du 03 mai 2019, au point 4 (la description des programmes et contenus de formation).

### 4.0. Ingénierie des compétences et ingénierie de formation

#### 4.0.1. Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences

- **LES SAVOIRS** sont un ensemble d'informations, de connaissances utiles, de concepts-clés au service du développement des compétences. Il conviendra de s'y référer pour mettre en œuvre divers savoir-faire, des compétences pour remplir ses fonctions de cadre sportif.
- **LES SAVOIR-FAIRE (SF)** sont les pratiques de « travail », les manières de faire, pour réaliser les tâches (en lien avec le profil de fonction). Les savoir-faire renvoient aux capacités de réflexions et d'actions d'une personne par rapport aux caractéristiques des situations qu'elle rencontre. Les savoir-faire devraient être identifiables par des comportements observables (*cf. aussi les résultats attendus au terme des apprentissages*). Ils sont aussi appelés « **savoir-faire techniques** ».
  - SF didactique : les pratiques mises en œuvre pour analyser, pour étudier, pour mener une réflexion préalable, pour « traiter » un « sujet » et à partir de là, transposer des compétences, des contenus-matière à enseigner, à faire apprendre (exemples : *l'étude des facteurs de performance d'une discipline ; analyse des éléments permettant un environnement émotionnel positif ; étude du contexte d'entraînement ; évaluation des sportifs ; etc.*) ;
  - SF méthodologique : les pratiques mises en œuvre pour définir le chemin à suivre, les opérations à effectuer pour arriver à un but d'intervention sur le terrain (d'animation, d'enseignement, d'entraînement). Les savoir-faire méthodologiques peuvent être définis comme la capacité de réagir de façon méthodologiquement adéquate (*suivant une « méthode », une « façon de faire*) aux tâches demandées avant, pendant et après l'intervention sur le terrain (exemples : *méthodologie de la préparation des « entraînements » ; l'enchaînement – la progression – le dosage des exercices ; etc.*) ;
  - SF pédagogique : les pratiques mises en œuvre pendant, lors de l'intervention sur le terrain (de l'animation, de l'enseignement, de l'entraînement, toutes les actions menées par le moniteur sur le terrain) (exemples : *les techniques de communication utilisées ; l'organisation de l'espace de jeu ; la régulation des exercices ; l'individualisation des tâches ; la prévention des accidents ; l'utilisation des consignes, des feedbacks ; la gestion du groupe, de la « discipline », etc.*).

- **LES SAVOIR-ETRE (SE)** sont les attitudes, les « comportements professionnels ». A l'heure actuelle, certaines littératures spécialisées évoquent le concept de « **savoir-faire non techniques** » ou encore « **savoir-faire comportementaux** ». Dans un processus de développement de compétences, il convient de distinguer des savoir-faire comportementaux liés à « l'apprenance » ; autrement dit à ses capacités, à ses motivations et à ses possibilités de se développer, d'évoluer, de progresser, d'apprendre. De par leur interdépendance, certains savoir-faire peuvent se retrouver dans l'un et l'autre champ (par exemple : *mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences*).
  
- SF comportementaux liés à l'apprenance : L'apprenance est défini comme « *un ensemble stable de dispositions affectives, cognitives et conatives, favorables à l'acte d'apprendre, dans toutes les situations formelles ou informelles, de façon expérimentielle ou didactique, autodirigée ou non, intentionnelle ou fortuite.* » (Carré, 2005). Ci-dessous quelques savoir-faire comportementaux de base liés à l'apprenance sont déclinés.

Tableau inspiré des travaux de Carré (2005)

<b>SAVOIR</b> <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Pratiquer l'observation
	Pratiquer la réflexivité
	Mobiliser ses connaissances
	Mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences
	Autogérer le développement de ses compétences
<b>VOULOIR</b> <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Avoir envie d'évoluer et de poursuivre le développement de ses compétences
	Prendre du plaisir à être dans une posture d'apprenant
	Décider de passer de l'intention à l'action dans le cadre du développement de ses compétences
	Accepter l'observation et/ou l'évaluation de ses comportements par les autres
<b>POUVOIR</b> <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Organiser son temps, son espace, son matériel
	Constituer un réseau et établir des relations favorisant le développement de ses compétences
	Se préparer avant la formation
	Ordonner et soigner son travail

- SF comportementaux liés à la fonction : Il s'agit de savoir-faire comportementaux situationnels liés à la fonction, elle-même liée aux tâches, au public-cible, au cadre d'intervention, au niveau de responsabilité correspondant. Ces savoir-faire comportementaux sont aussi appelés « **soft-skills** ». Ils sont maintenant déclinés comme des « **savoir-faire non techniques** » (voire en compétences à part entière). Ils se caractérisent par leur transversalité et leur interdépendance. Ils sont utilisés/mobilisés tant dans la "fonction" que dans la vie personnelle.

Adapté d'après la classification 2021 des compétences psycho-sociales de l'OMS.

<b>Compétences sociales interpersonnelles et de communication</b>	
<i>Participer de façon constructive aux interactions sociales, créer et maintenir des relations avec les autres.</i>	
<b>Compétences de communication verbale et non verbale</b>	Ecouter activement
	Ecouter, comprendre les besoins d'autrui et l'exprimer ( <i>empathie</i> )
	Donner des feedbacks constructifs
	Recevoir des feedbacks
	S'affirmer, exprimer ou défendre des idées sans agressivité envers autrui ( <i>assertivité</i> )
<b>Compétences de négociation</b>	Résoudre des difficultés
	Gérer les conflits
	Résister aux pressions, "hyper sollicitations" de l'environnement humain
<b>Compétences de coopération</b>	Collaborer avec un individu, un groupe cible, avec l'environnement humain
	S'adapter dans la relation humaine, faire preuve de tolérance, de patience

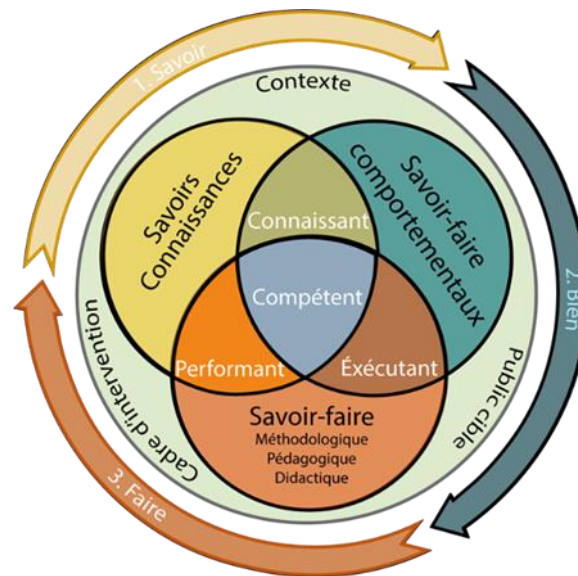
<b>Compétences cognitives</b>	
<i>Mettre en œuvre les processus mentaux de collecte et de traitement des informations afin d'exécuter une tâche.</i>	
<b>Compétences attentionnelles</b>	Mobiliser sa mémoire
	Choisir et se concentrer sur des informations et/ou des tâches pertinentes
	Choisir et se concentrer sur des tâches pertinentes
<b>Compétences d'agilité</b>	Organiser, planifier ses actions
	Prendre des décisions constructives
	Résoudre des problèmes
	Etre créatif, prendre des risques " <i>calculés</i> "
<b>Compétences d'autoévaluation liées à la "pensée critique"</b>	Avoir conscience des valeurs, des attitudes, des "facteurs" qui nous affectent
	Analyser l'influence des pairs
	Analyser l'influence de l'environnement humain
	Identifier les sources d'informations pertinentes
	Suivre un cadre réglementaire
	Mettre du sens dans ses actions

<b>Compétences émotionnelles</b>	
<i>Identifier, comprendre, exprimer et gérer ses émotions et celles d'autrui.</i>	
<b>Compétences de gestion et de régulation émotionnelles</b>	Reconnaître et comprendre ses émotions
	Gérer ses propres émotions et maintenir un état émotionnel équilibré
	Faire preuve de résilience ( <i>résister à divers types de "traumatismes", de "violences"</i> )
	Faire face aux "succès"
<b>Compétences d'autoévaluation liées à "l'auto-régulation" (qui favorisent la confiance et l'estime de soi)</b>	Comprendre et prendre en compte les 4 stades du développement de ses compétences ( <i>de l'inconscience de son (ses) incompétence(s) à la conscience de sa (ses) compétence(s)</i> )
	Persévérer, avoir du courage

- **LES COMPETENCES**, qui, d'un point de vue générique, sont « *identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ». Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire / de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être / comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ».* (adapté de la définition du CEDEFOP, Commission UE, 2012)

*Savoirs versus Savoir-Faire versus Savoir-Etre (adapté de Boudreault, 2014)*



#### 4.0.2. Taxonomie

Une taxonomie est un référencement qui permet de classer, hiérarchiser sur base de critères, d'indicateurs. La plus connue, et celle utilisée, est la taxonomie de Bloom (*révisée en 2002 par un groupe d'experts des sciences de l'éducation dont Anderson et Krathwohl - 2002*). Elle permet d'identifier l'activité intellectuelle sollicitée chez un apprenant quand on l'évalue sur une compétence. Elle peut représenter une aide précieuse pour les formateurs pour situer le niveau de compréhension et de maîtrise de leurs apprenants. Elle permet également de classer « l'acte mental » en plusieurs niveaux de complexité, du plus simple au plus complexe sur des critères génériques. Par ailleurs, chaque niveau cognitif requiert les capacités et habiletés intellectuelles développées dans les niveaux inférieurs.

✓ Taxonomie des savoirs

Tableau inspiré des travaux de Biggs et Collis (Taxonomie SOLO - 1982) et Bloom révisés (Anderson et Krathwohl - 2002)

Niveaux des savoirs	Niveaux d'apprentissage de Bloom	Verbes pour la construction de résultats d'Acquis d'Apprentissage
Savoirs déclaratifs	Se souvenir	Mémoriser, identifier, reconnaître, compter, définir, trouver, relier, nommer, citer, rappeler, réciter, énumérer, dire, imiter
Savoirs déclaratifs	Comprendre reproduire	Classer, décrire, lister, reporter, discuter, illustrer, sélectionner, raconter, séquencer, esquisser, séparer, distinguer, discerner
Savoir procéduraux	Appliquer Analyser	Intégrer, expliquer, prédire, conclure, résumer, examiner, transférer, caractériser, comparer, différencier, organiser, faire un cas, construire, examiner et réécrire, résoudre un problème, planifier
Savoir stratégiques / conditionnels	Évaluer Créer	Théoriser, émettre une hypothèse, généraliser, réfléchir, générer, composer, concevoir, inventer, faire un cas original, prioriser

✓ Taxonomie des compétences

Tableau inspiré des travaux de Bloom et Boudreault, 2008. (Voir aussi la définition de compétence au 4.0.1.)

Posture / compétence attendue	Paramètres						Verbes pour la construction d'objectifs
	Autonomie/proximité	Tps. Avt action	Tps de réalisation	Complexité de la tâche	Appréhension du sens péda.	Environnement	
1 - Survivant	Sous influence d'un tuteur	Prends son temps avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et courtes	Sans comprendre l'impact de ses actions	Env. stable, certain et confortable	imiter, définir, décrire, associer, ordonner, retenir, nommer, noter, répéter
2 - Apprenant	Avec l'aide d'un tuteur	Petit temps d'analyse avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et de durées moyennes	En commençant à percevoir le sens de ses actions	Env. stable, certain et confortable	Exécuter, classer, discuter, expliquer, donner des exemples, traduire, transposer
3 - Fonctionnel	De façon autonome	Passe vite à l'action mais nécessite un petit "échafaudage" mental	Réalise l'action un peu plus lentement que prévu	Tâches moyennement complexes et longues	En percevant le sens de ses actions	Env. moyennement stable, certain et confortable	Appliquer, calculer, mesurer, construire, pratiquer
4 - Maître	De façon autonome	Passe vite à l'action	Bonne vitesse d'exécution	Tâches imprévues proches de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, incertain et confortable	Résoudre, adapter, analyser, évaluer, catégoriser, comparer, conclure, critiquer
5* - Expert	De façon autonome	Passe à l'action immédiatement	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Tâches complexes parfois éloignées de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, imprévisible et inconfortable	Adapter, transférer, assembler, composer, créer, améliorer, synthétiser
6* - Excellent	De façon autonome	Anticipe et réalise des actions préparatoires	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Juger, argumenter, critiquer, justifier, défendre, recommander...	Perçoit l'impact et la répercussion de ses actions sur la compétence visée chez l'athlète	Env. fortement instable, imprévisible et inconfortable	Innover, provoquer le changement, évaluer, argumenter, choisir, certifier.

\* Dans ce tableau explicitant les 6 niveaux taxonomiques des compétences, les niveaux 5 et 6 relèvent presque exclusivement d'un niveau de formation d'expertise / de spécialisation tel qu'entendu dans les référentiels de l'AG Sport. Il est exceptionnel de pouvoir viser ce niveau d'acquisition d'une compétence lors d'une formation initiale.

### 4.0.3. Modalités d'enseignement

Afin d'offrir des expériences variées et efficaces aux candidats dans le cadre de leurs apprentissages, différentes modalités d'enseignement sont proposées voire combinées. Elles favorisent l'accessibilité et la flexibilité du dispositif global de formation. Les modalités d'enseignement sont déclinées dans les fiches type ECTS de chaque module.

✓ **Présentiel :**

Les activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées en présence physique du formateur et des candidats à un endroit (classe, terrain, etc.) et à un moment commun. Ces derniers sont déterminés pour tous les participants.

✓ **Distanciel :**

L'ensemble des activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées à distance dans un environnement numérique d'apprentissage (ENA), selon un « échéancier » prédéterminé au début de la formation.

Le « distanciel » peut être de 2 natures :

- Synchrone (en direct) : activités d'enseignement et d'apprentissages en ligne / à distance organisées à un moment commun à tous les participants. (Par exemple en visio via une plateforme telle que Zoom ou Teams).
- Asynchrone (en différé) : activités d'enseignement et d'apprentissage en ligne / à distance accessibles selon les propres disponibilités du candidat et durant une période prescrite. (Par exemple via la plateforme LMS Moodle). Elles constituent une part du travail en autonomie réalisé par le candidat.

✓ **Hybride :**

L'enseignement hybride est une combinaison d'activités d'apprentissages proposées en présence, en temps réel et à distance, en mode synchrone ou asynchrone.

Dans le cadre du dispositif global de formation des cadres sportifs en Fédération Wallonie-Bruxelles, la méthodologie active voire interactive est privilégiée. Pour rappel, cette méthodologie se base sur le séquençage « C-A-F-E »

- C = Concept.s (ou Connaissance.s ou Compétence.s)
- A = Application
- F = Facilitation
- E = Expérience

En fonction du niveau de départ des « apprenants » ainsi que de l'objectif d'apprentissage visé, l'ordre de ces 4 éléments doit être adapté. Le principe étant que le formateur, en adoptant une posture de personne ressource / facilitateur, doit prévoir un développement de concepts / principes, et surtout compétences, se basant sur l'expérience des participants et des opportunités enrichies d'application.

#### 4.0.4. Charge théorique de travail et activités d'apprentissage

La charge de travail indique le temps, en principe nécessaire aux candidats, pour suivre toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, devoirs, portfolio, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle et autonome, évaluations, stages obligatoires, etc.) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus. Toutes ces activités d'apprentissage sont envisagées et sont en adéquation avec les modalités d'enseignement envisagées.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours, des formateurs, des maîtres de stages, des évaluateurs, etc. La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux évaluations / certifications.

#### 4.0.5. Evaluation

- Champs d'évaluation : Savoirs-Connaissances, Savoir-Faire (« technique »), Savoir-faire comportemental (« non-technique ») – voir ci-dessus à la section 6.0.1 les définitions de chaque « champs ».
- Types d'évaluation : formative – continue – permanente, sommative, certificative ; chacune pouvant faire référence à une/des critères ou des normes.
- Forme d'évaluation : évaluation écrite et/ou évaluation pratique et/ou orale et/ou sur LMS Moodle.
- Niveaux des résultats d'acquis d'apprentissage : Les niveaux attendus au terme du processus d'apprentissage / de formation font référence aux grilles taxonomiques déclinées à la sous-section 4.0.2.

Les indicateurs développés dans les grilles font apparaître que chaque niveau correspond et est associé à un verbe soit de processus cognitif/intellectuel, soit d'action (d'accomplissement « physique » d'une tâche). Ces verbes décrivent ce que l'apprenant devra être capable de faire à l'issue de tout ou partie du parcours d'apprentissage : ce sont donc nécessairement des verbes qui « appartiennent » au/à la candidat pas au formateur. En effet, la formulation d'acquis d'apprentissage doit indiquer ce qu'un candidat doit être capable de faire à l'issue d'une activité ou d'un dispositif de formation, pas ce que sont le contenu, l'organisation ou les méthodes de d'enseignement.

Dans la formulation des RAA (résultats d'acquis d'apprentissage), il conviendra donc d'utiliser le verbe qui correspond à la « profondeur » de l'apprentissage recherché et donc à atteindre.

Ce tableau est directement en lien avec le tableau de taxonomie des savoirs (voir 4.0.2)

Niveaux de "comportements observables" des savoirs / connaissances	
NA	Non Acquis Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
EVA	En Voie d'Acquisition Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec une certaine Maîtrise Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Ce tableau renvoie directement aux postures présentées dans le tableau inspiré de Boudreault 2008 (voir 4.0.2)

Niveaux de "comportements observables" des savoir-faire / compétences		
NA	Non Acquis	Le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements (tous type de <i>Savoir-Faire</i> ) observables attestent de manquements.
EVA	En Voie d'Acquisition	Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec une certaine Maîtrise	Le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

### 4.0.6. Synoptique

Les modules de formation de ce niveau de qualification sont inventoriés sous forme d'un tableau synoptique repris ci-dessous. Chaque module est positionné dans une des thématiques définies dans les textes officiels.

Synoptique MS Educateur et charge de travail des cours spécifiques														
Thématique 1			Thématique 2			Thématique 3			Thématique 4			Thématique 5		
Cadre entraîné et aligné			Didactique et méthodologie			Facteurs déterminants de l'attachement et de la performance			Aspect sécuritaire et préventif			Équipe et entraînement		
Pré	Dir Am	Dir Am	Pré	Dir Am	Dir Am	Pré	Dir Am	Dir Am	Pré	Dir Am	Dir Am	Pré	Dir Am	Dir Am
0,00	0,00	4,00	4,00	0,00	8,00	2,00	0,00	3,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	2,10	0,00	0,00	5,00	0,30	0,00	3,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
0,00	0,00	0,00	18,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1,00	0,00	6,10	18,30	0,00	13,00	18,30	0,00	20,30	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,30
<b>Charge théo. totale</b>			<b>7,30</b>			<b>39,00</b>			<b>4,00</b>			<b>2,30</b>		

Cours en ligne	
Cours hybride	
Cours présentiel	

CS211	CS211	CS216	CS246	CS251
Mis à jour de cadre sportif Educateur / UEFA B	Méthodologie d'une séance d'entraînement U14-U17	Vision de formation de la BBFA - Plan d'apprentissage 11 et 11	Prévention des blessures du geste sportif dans le football	Attitudes du cadre sportif face aux apprentissages
Pré Dir Am Dir Am	Pré Dir Am Dir Am	Pré Dir Am Dir Am	Pré Dir Am Dir Am	Pré Dir Am Dir Am
0,00 0,00 0,00	18,00 0,00 0,00	0,00 0,00 4,00	1,00 0,00 0,00	0,00 0,00 1,00
0,00 0,00 0,00	19,00 0,00 0,00	10,00 0,00 0,00	3,00 0,00 0,00	0,00 0,00 1,00
0,00 0,00 0,10	0,00 0,00 0,00	0,30 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 1,00
0,00 0,00 0,00	2,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
1,00 0,00 0,10	22,00 0,00 0,00	10,30 0,00 4,00	4,00 0,00 0,00	0,00 0,00 2,30
<b>Charge théo. totale</b>	<b>22,00</b>	<b>14,30</b>	<b>4,00</b>	<b>2,30</b>

CS212	CS222	CS230
Responsabilité civile et pénale du cadre sportif à vocations pédagogiques	Didactique spécifique	La motivation
Pré Dir Am Dir Am	Pré Dir Am Dir Am	Pré Dir Am Dir Am
0,00 0,00 1,30	0,00 0,00 0,00	1,00 0,00 0,00
0,00 0,00 0,00	27,00 0,00 0,00	3,00 0,00 0,00
0,00 0,00 1,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
0,00 0,00 0,00	0,30 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
0,00 0,00 2,30	27,30 0,00 0,00	3,00 0,00 0,00
<b>Charge théo. totale</b>	<b>27,30</b>	<b>4,00</b>

CS213	CS223	CS233
Lutte contre le dopage / entraînement et régénération (12)	Stige	La communication
Pré Dir Am Dir Am	Pré Dir Am Dir Am	Pré Dir Am Dir Am
0,00 0,00 2,30	0,00 0,00 0,00	1,00 0,00 0,00
0,00 0,00 0,00	8,00 0,00 0,00	3,00 0,00 0,00
0,00 0,00 1,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
0,00 0,00 0,00	10,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
0,00 0,00 3,30	10,00 0,00 0,00	3,00 0,00 0,00
<b>Charge théo. totale</b>	<b>22,00</b>	<b>4,00</b>

CS221	CS235
Introduction à l'évaluation des facteurs de performance	Définition des facteurs de performance sportive
Pré Dir Am Dir Am	Pré Dir Am Dir Am
0,00 0,00 3,00	0,00 0,00 2,30
0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
0,00 0,00 2,00	0,00 0,00 1,30
0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
0,00 0,00 5,00	0,00 0,00 4,00
<b>Charge théo. totale</b>	<b>4,00</b>

CS225	CS236
Planification	Aspects géographiques et environnementaux de la performance sportive
Pré Dir Am Dir Am	Pré Dir Am Dir Am
2,00 0,00 0,00	0,00 0,00 8,30
0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 2,00
0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
4,00 0,00 0,00	0,00 0,00 8,30
<b>Charge théo. totale</b>	<b>6,30</b>

CS224	CS238
Formation profane - Monitoring et suivi de la charge d'entraînement	"La machine humaine" à l'effort
Pré Dir Am Dir Am	Pré Dir Am Dir Am
1,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
1,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
<b>Charge théo. totale</b>	<b>6,00</b>

CS222
Principes méthodologiques de perfectionnement et de l'entraînement sportif
Pré Dir Am Dir Am
0,00 0,00 5,00
0,00 0,00 0,00
0,00 0,00 3,00
0,00 0,00 0,00
0,00 0,00 8,00
<b>Charge théo. totale</b>

**Module Cours Généraux MS Edu opéré par l'ADEPS en vue de l'homologation du brevet**

CS210	CS210
Entraînement des cadres de haut niveau	Introduction à l'étude du mouvement et de la performance
Pré Dir Am Dir Am	Pré Dir Am Dir Am
0,00 0,00 1,30	0,00 0,00 3,30
0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
0,00 0,00 1,00	0,00 0,00 1,30
0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
0,00 0,00 2,30	0,00 0,00 5,00
<b>Charge théo. totale</b>	<b>5,00</b>

CS210
Entraînement et profane sportif face au haut niveau
Pré Dir Am Dir Am
0,00 0,00 3,30
0,00 0,00 0,00
0,00 0,00 1,30
0,00 0,00 0,00
0,00 0,00 5,00
<b>Charge théo. totale</b>



#### 4.0.7. Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction

Module	RAA Macro	Niveau taxonomique	
		des savoirs	des compétences
CS211	Comprendre le dispositif de formation, en ce compris les modalités d'évaluation de la formation UEFA B.	2	
CG212	Se référer aux principes généraux de responsabilité civile et pénale du cadre sportif à vocation pédagogique et s'y conformer dans sa pratique professionnelle.	2	
CG213	Expliquer les principes généraux de lutte contre le dopage au regard de la prévention et de la répression.	3	
CS221	Appliquer les principes et orientations méthodologiques de base de la pédagogie sportive en fonction de la vision de formation. Sélectionner les moyens les plus appropriés en fonction du contexte.	2	3
	Transposer des connaissances élémentaires pour que son intervention soit organisée et planifiée. Expliquer ses choix.	3	3
CS222	Intégrer et appliquer les principes didactiques de base dans une séance d'entraînement en football.	3	3
CS223	Construire une intervention ciblée et efficace dans l'organisation de l'Entraînement en football.	3	3
	Transposer, lors d'un stage en situation réelle, toutes les connaissances/compétences développées dans les autres modules.		3
CG221	Intégrer les principes fondamentaux transversaux de l'évaluation de terrain dans le processus de l'Entraînement sportif en vue de les appliquer dans leur contexte disciplinaire.	3	
CS225	Intégrer et appliquer les étapes de l'ingénierie de l'Entraînement sportif en vue de cadrer et gérer son organisation générale au regard d'objectifs fixés.	3	3
CS226	Appliquer le monitoring de la charge d'entraînement AVANT, PENDANT et APRES une séance d'entraînement.		2
CG222	Expliquer et justifier une intervention ciblée et efficace dans l'organisation de l'Entraînement sportif.	3	
CS231	Appliquer la vision de formation dans le contenu des séances en fonction du public et du niveau rencontré.		3
CS232	Expliquer le concept de "motivation" et de "motivation au cours du développement".	3	2
CS233	Comprendre les éléments d'une communication efficace et les transposer dans l'entraînement en football.	2	2
CG231	Caractériser les facteurs de performance sportive afin de les intégrer dans l'ingénierie de l'Entraînement.	3	
CG232	Caractériser différents modèles psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive en vue de les intégrer dans ses pratiques professionnelles spécifiques à sa discipline.	3	
CG233	Discerner les impacts fondamentaux de l'activité physique et sportive sur l'organisme afin d'en tenir compte dans ses pratiques professionnelles spécifiques à sa discipline.	2	
CS241	Construire une stratégie préventive de base liée à la pratique sportive du football.		3
CG251	Distinguer les principales attitudes à adopter face aux assuétudes que le sportif peut rencontrer.	2	

#### 4.0.8. Parcours de formation

Le parcours de formation représente l'enchaînement, la succession des modules de formation. Il conviendra de veiller au principe de « prérequis », c'est-à-dire des notions vues dans un module servant un autre à posteriori.

#### Parcours de formation EDUCATEUR UEFA B en formule soirée.

BLOCS	Date	heures	CS	Stage	Cours	Endroit	Theorie	Pratique		
1	Validation successive de chaque cours dans l'ordre		CS211		Ma formation de cadre sportif EDUCATEUR / UEFA B					
			CG233		La machine humaine à l'effort	Distanciel	6			
			CG212		Responsabilité civile et pénale du Moniteur sportif	Distanciel	2,5			
2	cours 1	18H30-19H30	CS211	CS 223 Stage 1	Ma formation de cadre sportif EDUCATEUR / UEFA B	Présentiel	1			
		19H30-22H30	CS231		Vision de formation de la RBFA - Plan d'apprentissage 11 c 11	Présentiel	3			
	cours 2	18H30-21H30	CS221		Méthodologie d'une séance d'entraînement U14-U17	Présentiel		3		
	cours 3	18H30-21H30	CS221		Méthodologie d'une séance d'entraînement U14-U17 - intégration du multimédia dans la gestion de l'entraînement	Présentiel		3		
	cours 4	18H30-21H30	CS222		Didactique spécifique: séance pratique entre les candidats	Présentiel		3		
	cours 5	18H30-21H30	CS221		Méthodologie d'une séance d'entraînement U14-U17 - Préparation d'un entraînement sur base d'un principe de jeu en B+ et reconversion B- ver	Présentiel		3		
	cours 6	18H30-21H30	CS222		Didactique spécifique Microenseignement + débriefing	Présentiel		3		
	cours 7	18H30-21H30	CS222		Didactique spécifique Microenseignement + débriefing	Présentiel		3		
	cours 8	18H30-21H30	CS222		Didactique spécifique Microenseignement + débriefing	Présentiel		3		
	cours 9	18H30-21H30	CS222		Didactique spécifique Microenseignement + débriefing	Présentiel		3		
	STAGE 1		CS223		Stage d'application : 2 entraînements à donner et remise du carnet de stage 1 le <b>lundi 18 décembre 2023</b>	Présentiel		8		
3	Validation successive de chaque cours dans l'ordre		CG222		Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif <i>(attention module assez long, prévoyez du temps)</i>	Distanciel	8			
			CG231		Définition des facteurs de performance en football	Distanciel	4			
			CG221		Introduction à l'évaluation des facteurs de performance	Distanciel	5			
4	cours 10	18h30-22h30	CS225		Planification	Présentiel	2	2		
	cours 11	18h30-22h30	CS226		Formation pratique Monitoring et suivi de la charge d'entraînement	Présentiel	2	2		
	cours 12	18h30-22h30	CS241		Prévention des blessures du geste sportif dans le football	Présentiel	2	2		
	cours 13	18h30-22h30	CS221		Méthodologie d'une séance d'entraînement U14-U17 - Préparation du gardien de but dans l'entraînement	Présentiel	1	4		
5	Validation successive de chaque cours dans l'ordre		CS231		Vision de formation de la RBFA - Plan d'apprentissage 11 c 11 - Lois du jeu	Distanciel	4			
			CG213		Lutte contre le dopage	Distanciel	3,5			
			CG251		Attitudes du cadre sportif face aux assésués	Distanciel	2,5			
			CG232		Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive	Distanciel	6,5			
6	cours 14	18h30-22h30	CS231	CS 223 Stage 2	Introduction partie 2 + Vision de formation URBSFA - les principes du jeu en B- et reconversion B+ vers B-	Présentiel		4		
	cours 15	18h30-21h30	CS223		Stage d'application : débriefing du carnet de stage 1	Présentiel		3		
	cours 16	18h30-21h30	CS221		Méthodologie d'une séance d'entraînement U14-U17 - Préparation d'un entraînement sur base d'un principe de jeu en B- et reconversion B+ ver	Présentiel		3		
	cours 17	18h30-22h30	CS232		La Motivation	Présentiel	1	3		
	cours 18	18h30-22h30	CS233		La Communication	Présentiel	1	3		
		STAGE 2			CS223		Stage d'application 2 : 2 entraînements à donner et remise du carnet de stage le <b>lundi 3 avril 2023</b>	En club		8
	cours 19	18h30-21h30	CS222		Didactique spécifique Microenseignement + débriefing	En club			3	
	cours 20	18h30-21h30	CS222		Didactique spécifique Microenseignement + débriefing	En club			3	
	cours 21	18h30-21h30	CS222		Didactique spécifique Microenseignement + débriefing	En club			3	
	cours 22	18h30-21h30	CS222		Didactique spécifique Microenseignement + débriefing	En club			3	
cours 23	18h30-21h30	CS231	Plan d'apprentissage par groupe cible : colloque CEFF - nouvelles tendances du football de base	lieu à définir		3				
cours 24	18h30-21h30	CS221	Méthodologie d'une séance d'entraînement - MIM Méthode - préparation à l'examen écrit	Présentiel			3			
cours 25	20h30-21h30	CS223	Stage d'application : débriefing du carnet de stage 2	Présentiel			3			
7	Examen à définir		CS222	accès SI validation des blocs 1,2,3,4,5,6	Examen pratique (30')	Présentiel	0,5			
	Examen		CS221		Examen écrit Football (2h)	Présentiel	2			
			CS231		Examen écrit Football (0,5h)	Présentiel	0,5			
OPTIONNEL pour avoir brevet ADEPS			CG211		Statut juridiques des clubs et fédérations	Distanciel	2,5			
			CG234		Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif	Distanciel	5			
			CG235		Déficiences et pratiques sportives : prise en charge spécifique de l'Athlète	Distanciel	5			
<b>TOTAL</b>							61,5	84		
							42%	58%		
<b>Légende</b>										
Distanciel			CG211	Statut juridiques des clubs et fédérations						
Présentiel			CG234	Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif						
			CG235	Déficiences et pratiques sportives : prise en charge spécifique de l'Athlète						

## Parcours de formation EDUCATEUR UEFA B en formule résidentielle

BLOCS	Date	heures		Stage	Cours	Endroit	Theorie	Pratique
1	Validation successive de chaque cours dans l'ordre		CS211		Ma formation de cadre sportif EDUCATEUR / UEFA B	Distanciel	0,5	
			CG233		La machine humaine à l'effort	Distanciel	6	
			CG212		Responsabilité civile et pénale du Moniteur sportif	Distanciel	2,5	
2	cours 1 cours 2 cours 3 cours 4 cours 5 cours 6 cours 7 cours 8 cours 9 cours 10 cours 11 cours 12	11h00-12h00	CS211		Ma formation de cadre sportif EDUCATEUR / UEFA B	Présentiel	1	
		13h30-17h30	CS231		Vision de formation de la RBFA - Plan d'apprentissage 11 c 11	Présentiel	3	
		19h30-12h30	CS221		Méthodologie d'une séance d'entraînement U14-U17	Présentiel		3
		14h00-17h00	CS222		Didactique spécifique: séance pratique entre les candidats	Présentiel		3
		9h30-12h30	CS221		Méthodologie d'une séance d'entraînement U14-U17 - intégration du multimédia dans la gestion de l'entraînement	Présentiel		3
		14h00-17h00	CS222		Didactique spécifique Microenseignement + débriefing	Présentiel		3
		9h30-12h30	CS221		Méthodologie d'une séance d'entraînement U14-U17 - Préparation d'un entraînement sur base d'un principe de jeu en B+ et reconversion B- vers B-	Présentiel		3
		14h00-17h00	CS222		Didactique spécifique Microenseignement + débriefing	Présentiel		3
		9h30-12h30	CS241		Prévention des blessures du geste sportif dans le football	Présentiel	2	2
		14h00-17h00	CS222		Didactique spécifique Microenseignement + débriefing	Présentiel		3
		9h30-12h30	CS221		Méthodologie d'une séance d'entraînement U14-U17 - Intégration du gardien de but dans l'entraînement	Présentiel	1	3
		14h00-17h00	CS222		Didactique spécifique Microenseignement + débriefing	Présentiel		3
3	STAGE 1		CS223	Stage d'application : 2 entraînements à donner et remise du carnet de stage 1 pour la date déterminée au centre de cours	Présentiel		8	
4	Validation successive de chaque cours dans l'ordre		CG222		Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif <i>(attention module assez long, prévoyez du temps)</i>	Distanciel	8	
			CG231		Définition des facteurs de performance en football	Distanciel	4	
			CG221		Introduction à l'évaluation des factures de performance	Distanciel	5	
			CG232		Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive	Distanciel	6,5	
5	cours 13 cours 14 cours 15 cours 16 cours 17 cours 18 cours 19 cours 20 cours 22 cours 23 cours 24	9h30-12h30	CS231		Introduction partie 2 + Vision de formation URBSFA - les principes du jeu en B- et reconversion B+ vers B-	Présentiel		3
		14h00-17h00	CS223		Stage d'application : débriefing du carnet de stage 1	Présentiel		3
		18h30-21h30	CS221		Méthodologie d'une séance d'entraînement U14-U17 - Préparation d'un entraînement sur base d'un principe de jeu en B- et reconversion B+ vers B-	Présentiel		3
		9h30-12h30	CS226		Formation pratique Monitoring et suivi de la charge d'entraînement	Présentiel	2	2
		14h00-17h00	CS222		Didactique spécifique Microenseignement + débriefing	Présentiel		3
		9h30-12h30	CS233		La Communication	Présentiel	1	3
		14h00-17h00	CS222		Didactique spécifique Microenseignement + débriefing	Présentiel		3
		9h30-12h30	CS232		La Motivation	Présentiel	1	3
		14h00-17h00	CS222		Didactique spécifique Microenseignement + débriefing	Présentiel		3
		9h30-12h30	CS225		Planification	Présentiel	2	2
6	Validation successive de chaque cours dans l'ordre		CS231		Vision de formation de la RBFA - Plan d'apprentissage 11 c 11 - Lois du jeu	Distanciel	4	
			CG213		Lutte contre le dopage	Distanciel	3,5	
			CG251		Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes	Distanciel	2,5	
			CS223		Stage d'application 2 : 2 entraînements à donner et remise du carnet pour la date déterminée au centre de cours	En club		8
8	cours 24 cours 22 cours 23	18h30-21h30	CS223		Stage d'application : débriefing du carnet de stage 2	Présentiel		3
		18h30-21h30	CS231		Plan d'apprentissage par groupe cible : colloque CEFF - nouvelles tendances du football de base	lieu à définir	3	
		18h30-21h30	CS221		Méthodologie d'une séance d'entraînement - MIM Méthode - préparation à l'examen écrit	Présentiel		3
9	Examen à définir Examen 18h30-21h00		CS222	accès si validation des Blocs 1,2,3,4,5,6	Examen pratique (30')	Présentiel	0,5	
			CS221		Examen écrit Football (2h)	Présentiel	2	
			CS231		Examen écrit Football (0,5h)	Présentiel	0,5	
OPTIONNEL pour avoir brevet ADEPS			CG211		Statut juridiques des clubs et fédérations	Distanciel	2,5	
			CG234		Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif	Distanciel	5	
			CG235		Déficiences et pratiques sportives : prise en charge spécifique de l'Athlète	Distanciel	5	
<b>TOTAL</b>							61,5	82
							43%	57%
<b>Légende</b>		<b>Cours à ajouter en option si souhait d'avoir Brevet EDUCATEUR Adeps</b>						
Distanciel		CG211		Statut juridiques des clubs et fédérations				
Présentiel		CG234		Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif				
		CG235		Déficiences et pratiques sportives : prise en charge spécifique de l'Athlète				

## Parcours pour EX joueurs .es d'élite / professionnels

### Justification du parcours adapté au profil UEFA B EX PRO

Parcours formule classique UEFA C + Brevet B				
Code et titre du module				
Thématique 1	CS 011	Ma formation de cadre sportif - Animateur UEFA C.	1h	intégré dans CS211
	CS012	La place de l'ACFF dans le paysage footballistique au niveau international, national et communautaire	1h30	v
	CS 113	Ma formation de cadre sportif - Initiateur Brevet B	1h	intégré dans CS211
Thématique 2	CS 021	Méthodologie d'une séance en U6-U9 (préparation écrite - Roue des ateliers et cahier défis/duels)	9h30	vu en accéléré
	CS 022	Didactique spécifique U6-U9 (passage terrain - animation d'un groupe)	20h	intégré dans CS023
	CS 023	Stage en situation réelle en club U6-U9 (Festifoot et arbitrage)	6h	vu en accéléré
	CS 124	Méthodologie d'une séance en U10-U13 (préparation écrite - MIM et Start To Play)	15h	intégré en accéléré/adapté dans CS221
	CS 125	Didactique spécifique U10-U13 (passage terrain - animation d'un groupe et correction technique d'un joueur)	17h	intégré dans CS222
	CS 126	Stage en situation réelle en club U10-U13 (rédaction et animation de séances d'entraînement)	24h	Intégré dans CS223
	CG 123	Le multimédia au service de l'apprentissage sportif	4h30	v
Thématique 3	CS 031	Vision de formation de la RBFA - Plan d'apprentissage 2c2, 3c3 et 5c5	13h30	vu en accéléré
	CS 032	Instaurer un climat motivationnel dans son club/équipe.	2h	v
	CS 133	Vision de formation de la RBFA - Plan d'apprentissage 8 c 8	7h30	dispensé au regard de leur profil
	CS 134	Se connaître mieux en tant qu'individu : "SA gestion des émotions"	4h	v
	CG131	Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle	9h	v
	CG132	Un support à l'activité physique "la machine humaine"	9h	v
	CG134	Recommandations de base pour une bonne pratique physique	3h	v
Thématique 4	CG141	Prévention dans les activités sportives	3h30	v
	CG142	Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif	8h	v
<b>Cours à ajouter en option si souhait d'avoir Brevet INITIATEUR Adeps</b>				
CG112	Statut social et fiscal du moniteur sportif	3 h		
CG133	Déficiences et pratiques sportives : organisation du "HandiSport"	5h		
CG151	Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif	3h30		

Parcours formule classique UEFA B				
Code et titre du module				
thématique 1	CS211	Ma formation de cadre sportif EDUCATEUR / UEFA B	1h30	v
	CG212	Responsabilité civile et pénale du Moniteur sportif	2h30	v
	CG213	Lutte contre le dopage	3h30	v
thématique 2	CS221	Méthodologie d'une séance d'entraînement U14-U17	22h	vu en accéléré au regard du profil
	CS222	Didactique spécifique: séance pratique entre les candidats	27h30	vu en accéléré au regard du profil
	CS223	Stage d'application	22h	v
	CG222	Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif	8h	v
	CG221	Introduction à l'évaluation des factures de performance	5h	v
	CS225	Planification	4h	v
	CS226	Formation pratique Monitoring et suivi de la charge d'entraînement	4h	v
thématique 3	CS231	Vision de formation de la RBFA - Plan d'apprentissage 11 c 11	14h30	vu en accéléré au regard du profil
	CS232	Aspects psycho-émotionnels - Motivation	4h	v
	CS233	Aspects psycho-émotionnels - Communication	4h	v
	CG231	Définition des facteurs de performance en football	4h	v
	CG233	La machine humaine à l'effort	6h	v
	CG232	Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive	6h30	v
thématique 4	CS241	Prévention des blessures du geste sportif dans le football	4h	v
thématique 5	CG251	Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes	2h30	v
<b>Cours à ajouter en option si souhait d'avoir Brevet EDUCATEUR Adeps</b>				
CG211	Statut juridiques des clubs et fédérations	2h30		
CG234	Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif	5h		
CG235	Déficiences et pratiques sportives : prise en charge spécifique de l'Athlète	5h		

Bloc	Cours	Code	Titre du module	Animateur UEFA C		Educateur
				Initiateur	Bvt B	UEFA B
1	cours 1	CS 211	Ma formation de cadre sportif EDUCATEUR / UEFA B			2
2	cours 2	CS 231	Vision de formation RBFA			2
		CS 021	Méthodologie d'une séance U6-U9	2		
3	Validation successive de chaque cours dans l'ordre	CS 031	Vision de formation RBFA à valider en DISTANCIÉL	10		
		CS012	La place de l'ACFF dans le paysage footballistique	1,5		
		CG 123	Le multimédia au service de l'apprentissage sportif	4,5		
		CG 131	Approche déterminant de gestion psycho-émotionnelle	9		
		CG 132	Un support à l'activité physique "la machine humaine"	9		
		CG 134	Recommandation de base pour une bonne pratique	3		
		CG 141	Prévention dans les activités sportives	3,5		
4	Cours 3	CS 231	Plan d'apprentissage : les principes du jeu en zone en B+			2
		CS 221	Méthodologie d'une séance d'entraînement + préparation d'un entraînement en B+			2
	cours 4	CS 231	Colloque CEFF			4
	cours 5	CS 221	Intégration du multimédia dans l'entraînement			4
	cours 6	CS 032	Instaurer un climat motivationnel dan son équipe	2		
	cours 7	CS 134	SE connaître mieux en tant qu'individu : SA gestion des émotions	4		
	cours 8	CS 023	Festifoot U6-U9	4		
		CS 231	Plan d'apprentissage : les principes du jeu en zone en B-			2
		CS 221	Méthodologie d'une séance d'entraînement + préparation d'un entraînement 1 selon la MIM méthode - principe en B-			2
	cours 9	CS 231	Plan d'apprentissage : les principes du jeu en zone en reconversion			2
	CS 221	Méthodologie d'une séance d'entraînement + préparation d'un entraînement 1 selon la MIM méthode - principe en reconversion			2	
	Stage	CS 223	Stage d'application en situation réelle			22
	Cours 10	CS 222	Didactique spécifique 1 - Passages terrain avec débriefing sur base de la préparation en B+ / B- et reconversion			8
5		CG232	Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive			6,5
6	cours 11	CG 142	1er soins en milieu sportif - Attestation de participation	8		
	cours 12	CS 233	La communication			4
	cours 13	CS 232	La motivation			4
7	Validation successive de chaque cours dans l'ordre	CS 231	Lois du jeu			4
		CG 222	Principes méthodologiques de l'entraînement			8
		CG 231	Définition des facteurs de performance en football			4
		CG221	Introduction à l'évaluation des facteurs de performance			5
		CG 233	La machine humaine à l'effort			6
8	cours 14	CS 241	Prévention des blessures du geste sportif dans le football			4
	cours 15	CS 226	Formation pratique - Monitoring et suivi de la charge d'entraînement			4
	cours 16	CS 225	Planification			4
	cours 17	CS 221	Préparation à l'examen			2
9	Validation successive de chaque cours dans l'ordre	CG 213	Lutte contre le dopage			3,5
		CG 212	Responsabilité du cadre sportif			2,5
		CG 251	Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes			2,5
				<b>TOTAL</b>	<b>62,5</b>	<b>116</b>
					<b>178,5</b>	
<b>Cours à ajouter en option si souhait d'avoir Brevet INITIATEUR Adeps</b>						
		CG112	Statut social et fiscal du moniteur sportif			3h
		CG133	Déficiences et pratiques sportives : organisation du "HandiSport"			5h
		CG151	Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif			3h30
<b>Cours à ajouter en option si souhait d'avoir Brevet EDUCATEUR Adeps</b>						
		CG211	Statut juridiques des clubs et fédérations			2h30
		CG234	Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif			5h
		CG235	Déficiences et pratiques sportives : prise en charge spécifique de l'Athlète			5h

## 4.1. Fiches ECTS de la thématique 1

- Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont de :

- Comprendre le dispositif de formation, en ce compris les modalités d'évaluation de la formation UEFA B.
- Se référer aux principes généraux de responsabilité civile et pénale du cadre sportif à vocation pédagogique et s'y conformer dans sa pratique professionnelle.
- Expliquer les principes généraux de lutte contre le dopage au regard de la prévention et de la répression.

- Nombre de modules de cours de la thématique 1 : 3

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CS211

Ma formation de cadre sportif Educateur / UEFA B

**2. Résumé / présentation**

Le module « Ma formation de cadre sportif - Educateur UEFA B » décrit le cursus et le dispositif de formation de la formation Educateur / UEFA B .

**3. Concepts / Mots-clés**

Profil / Prérequis / Public Cible / Licence d'entraîneur de l'UEFA / Compétences terminales / Résultats attendus au terme des apprentissages (RAA) / Organisation de la formation

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Comprendre le dispositif de formation, en ce compris les modalités d'évaluation de la formation UEFA B.		√						

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√				√	

Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√					

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS

**7. Charge théorique de travail**

*Apprentissage*

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:20
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:20	1:20	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

*Evaluation*

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:10
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:10	0:10	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

### 8. Critères d'évaluation

Le candidat doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées sur la plateforme LMS pour réussir le module, et participer activement à tous les cours en présentiel.

### 9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
/	/

### 10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Ma formation de cadre sportif	CG111	***	Stage d'application en situation réelle	CS 123	*

### 11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s
Matériel	Matériel de bureautique

### 12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme minimum UEFA B avec licence valide
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'organisation institutionnelle du football en Acff.
Etre porteur d'un diplôme UEFA de coach educator valide.

### 13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance

## Fiche type "ECTS" descriptive du module

### 1. Code et titre du module

CG212

Responsabilité civile et pénale du cadre sportif à vocation pédagogique

### 2. Résumé / présentation

L'objectif de cette unité de formation est de fournir aux futurs moniteurs sportifs des réponses aussi claires que possibles sur les aspects légaux de leur pratique. Dans le module vu au cours de la formation générale du « Moniteur Sportif Initiateur » (CG112), le statut social et fiscal du moniteur sportif sera abordé dans ses principaux aspects. Le régime du volontaire, de l'indépendant complémentaire et du vacataire, statuts les plus usuels pour les collaborateurs sportifs seront particulièrement développés.

Dans le module vu au cours de la formation générale du « Moniteur Sportif Educateur » (CG212), ce sont les notions de responsabilité civile et pénale qui seront détaillées. Le degré de responsabilité et les risques auxquels les moniteurs sportifs sont confrontés lorsqu'ils interviennent dans l'encadrement de groupes seront abordés sous l'angle de questions, de cas et d'exemples concrets.

Cette « double » unité de formation est volontairement laissée en une partie unique, à savoir qu'elle rassemble les modules du niveau « Moniteur Sportif Initiateur » et du niveau « Moniteur Sportif Educateur ». Cette organisation permettra à chacun de s'informer plus avant sur les aspects légaux et juridiques de sa pratique.

### 3. Concepts / Mots-clés

- Statut social
- Statut fiscal
- Responsabilité civile et pénale
- Responsabilité du fait d'autrui
- Responsabilité du fait des choses
- Assurances

### 4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Se référer aux principes généraux de responsabilité civile et pénale du cadre sportif à vocation pédagogique et s'y conformer dans sa pratique professionnelle.		√						
Micro	Discerner les notions élémentaires de responsabilité civile et pénale en vue de s'y référer dans son cadre professionnel spécifique.		√						
	Se référer au principe de « responsabilité du fait personnel » dans son cadre professionnel spécifique.		√						
	Se référer au principe de « responsabilité du fait d'autrui » ainsi que son champ d'application dans son cadre professionnel spécifique.		√						
	Se référer au concept de responsabilité appliqué au moniteur sportif engagé comme « volontaire » dans le cadre professionnel spécifique.		√						

### 5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
					√	

Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√	√		√	

### 6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		√	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS
			√	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS
			√		√	√		

## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	1:30	1:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

1:30

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	1:00	1:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

1:00

## 8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.  
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

## 9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus

## 10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Statut social et fiscal du moniteur sportif	CG112	***			

## 11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

## 12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles).
Etre détenteur d'un titre de juriste ou d'une expérience utile avérée dans le milieu des assurances est un atout.
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'organisation institutionnelle du Sport en FWB.

## 13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Dirigeant de club	
Dirigeant sportif de fédération	
Gestionnaire d'infrastructures sportives	

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CG213

Lutte contre le dopage : entre prévention et répression (1/2)

**2. Résumé / présentation**

Il ne se passe pas un jour sans qu'une nouvelle affaire de dopage dans le milieu sportif occupe l'espace médiatique. Ce module, qui s'étend sur 2 niveaux de formation (MSÉd. & MStrain.), a pour vocation d'informer les moniteurs sportifs sur la législation en vigueur, les procédures, les substances dopantes et leurs risques. Il abordera également la notion de « facteurs de vulnérabilité chez les jeunes » et les outils de prévention disponibles.

**3. Concepts / Mots-clés**

- Dopage
- Responsabilité du sportif
- Contrôle anti-dopage

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Expliquer les principes généraux de lutte contre le dopage au regard de la prévention et de la répression.			✓					
Micro	Expliquer le concept du sport propre et ce que cela signifie pour les sportifs de participer à des compétitions propres.			✓					
	Identifier les valeurs et les comportements associés au sport propre et citer également vos propres valeurs.	✓							
	Examiner vos valeurs personnelles à la lumière des valeurs associées au sport propre.			✓					
	Examiner dans quelle mesure le sport propre est influencé par vos valeurs, ainsi que par celles des sportifs et des autres membres du personnel d'encadrement du sportif.			✓					
	Décrire comment développer des valeurs chez le sportif.		✓						

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						✓	

Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓	✓	✓		✓	

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo, péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		✓	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS
			✓	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS
			✓		✓			

## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	2:30	2:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

2:30

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	1:00	1:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

1:00

## 8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.  
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

## 9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
/	/

## 10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes	CG251	*			
Lutte contre le dopage : entre prévention et répression (2/2)	CG312	***			

## 11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

## 12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Etre détenteur d'un titre de médecin du sport ou de spécialiste en physiologie de l'exercice est un atout.
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la lutte contre le dopage.

## 13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance

## 4.2. Fiches ECTS de la thématique 2

Les objectifs généraux de cette thématique sont de :

- Appliquer les principes et orientations méthodologiques de base de la pédagogie sportive en fonction de la vision de formation. Sélectionner les moyens les plus appropriés en fonction du contexte.
  - Transposer des connaissances élémentaires pour que son intervention soit organisée et planifiée. Expliquer ses choix.
  - Intégrer et appliquer les principes didactiques de base dans une séance d'entraînement en football.
  - Construire une intervention ciblée et efficace dans l'organisation de l'Entraînement en football.
  - Transposer, lors d'un stage en situation réelle, toutes les connaissances/compétences développées dans les autres modules.
  - Intégrer les principes fondamentaux transversaux de l'évaluation de terrain dans le processus de l'Entraînement sportif en vue de les appliquer dans leur contexte disciplinaire.
  - Intégrer et appliquer les étapes de l'ingénierie de l'Entraînement sportif en vue de cadrer et gérer son organisation générale au regard d'objectifs fixés.
  - Appliquer le monitoring de la charge d'entraînement AVANT, PENDANT et APRES une séance d'entraînement.
- 
- **Nombre de modules de cours de la thématique 2 : 7**

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CS221

Méthodologie d'une séance d'entraînement U14-U17

**2. Résumé / présentation**

La préparation représente une étape essentielle pour un candidat EDUCATEUR UEFA B pour aborder la séance d'entraînement de la meilleure manière qui soit.

Au cours de cette étape, le candidat va devoir :

- définir le ou les objectif(s),
- prévoir les tâches à mettre en place,
- se centrer sur les critères de réussite,
- réfléchir à d'éventuelles variantes,
- anticiper les problèmes

et, surtout, consigner le tout sur un support auquel il se référera sur le terrain.

Au terme de ce module, le candidat Educateur UEFA B sera capable de rédiger une séance d'entraînement pour des U14-U17 selon la méthode MIM en relation avec le plan d'apprentissage.

**3. Concepts / Mots-clés**

Plan d'apprentissage U14-U21 / Préparation et carnet de travail / Organisation de la séance / Jeu, Forme intermédiaire et Forme de match / Variante(s) / FUN / Directives et mots de coaching

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Appliquer les principes et orientations méthodologiques de base de la pédagogie sportive en fonction de la vision de formation. Sélectionner les moyens les plus appropriés en fonction du contexte.		✓						✓
	Transposer des connaissances élémentaires pour que son intervention soit organisée et planifiée. Expliquer ses choix.			✓					✓
Micro	Traduire la schématisation et les signes conventionnels recommandés par la RBFA.						✓		
	Expliquer une situation de jeu sur base d'un fragment vidéo.			✓			✓		
	Transposer son entraînement en format multimédia.							✓	
	Décrire la situation de jeu en répondant aux 4 questions en lien avec la situation de jeu : QUI-QUOI-OU-QUAND. ☒		✓			✓			
	Construire une séance d'entraînement en lien avec un teamtactic du plan d'apprentissage.			✓				✓	
	Construire des formes de match et formes intermédiaires adaptées au thème de la séance.			✓				✓	
	Transposer la méthode MIM dans une séance d'entraînement.							✓	

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
		✓	✓			

Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			✓		✓		

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	✓

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		✓	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS
			✓	

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS
						✓	✓	

## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				20:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:00	1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
19:00	0:00	0:00	19:00	

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00	0:00	0:00	2:00	

## 8. Critères d'évaluation

Pour valider ce module, le candidat doit obtenir 50% à l'examen écrit (modalités d'évaluation précisées en annexe) et participer activement à tous les cours en présentiel.

Pour information, la réussite de ce module permet notamment de valider en partie le CG223 intégré dans le parcours de formation spécifique.

## 9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
/	/

## 10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Mon action avant, pendant et après « ma séance »	CG122	***	Vision de formation	CS231	**
Principes méthodo du perfectionnement et de l'entr. sportif.	CG222	**	Didactique spécifique	CS222	**
Mon intervention au cours d'un entraînement	CG223	*	Stage en situation réelle	CS223	**
Définition des facteurs de la performance sportive	CG231	*			

## 11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	/
Encadrement	Expert.s matière
Matériel	Classe, Flichart, PC, Ecran

## 12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme minimum UEFA B avec licence valide
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le champ de compétence d'un Educateur UEFA B
Etre porteur d'un diplôme UEFA de coach educator valide.

## 13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CS222

Didactique spécifique

**2. Résumé / présentation**

S'engager dans la fonction d'EDUCATEUR UEFA B demande de dépasser le fait d'animer des activités d'initiation comme c'était le cas dans la fonction d'amateur UEFA C puis d'initiateur Brevet B pour s'orienter vers un processus à plus long terme de formation complète et de consolidation, automatisation et perfectionnement des apprentissages menant progressivement à l'entraînement en vue de la performance sportive.

Au terme de ce module, le candidat Educateur UEFA B sera capable d'animer une séance pour des U14-U17 en toute sécurité à partir de conseils en matière de planification des activités allant de la mise en place d'une séance à l'agencement de celle-ci sur une période beaucoup plus longue ainsi que des orientations méthodologiques dans un but de perfectionnement.

**3. Concepts / Mots-clés**

Présence physique et verbale / FUN / Attitude positive / Sécurité / Motivation / Organisation / Stop-Help / Adapter la tâche / Temps d'engagement moteur (TEM)

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer et appliquer les principes didactiques de base dans une séance d'entraînement en football.			v				v	
Micro	Construire son intervention en fonction du public cible.			v				v	
	Appliquer les moyens de communication les plus appropriés en fonction du contexte.							v	
	Intégrer les principes d'anticipation des problèmes et les moyens de résolution des conflits.			v					
	Exécuter (animer) efficacement des formes de match ou formes intermédiaires en relation avec le thème de la séance.							v	
	Exécuter des feedbacks efficaces et plus particulièrement le « Stop-Help » dans une séance dès que l'opportunité se présente.							v	
	Organiser la gestion de son matériel avant, pendant et après la séance.			v					
	Construire un environnement motivationnel et sécurisant pour chaque joueur.							v	

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		v	v				
Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		v		v			

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
		v

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		v	v

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		v	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS
				v

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS
		v		v				

## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
27:00:00	0:00	0:00	3:00

27:00

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:30	0:00	0:00	0:30

0:30

## 8. Critères d'évaluation

Pour valider ce module, le candidat doit obtenir 50% à l'examen écrit (modalités d'évaluation précisées en annexe) et participer activement à tous les cours en présentiel.

Pour information, la réussite de ce module permet notamment de valider en partie le CG223 intégré dans le parcours de formation spécifique.

## 9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
/	/

## 10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Mon action avant, pendant et après « ma séance »	CG122	***	La place de l'ACFF dans le paysage footballistique...	CS111	***
Mon intervention au cours d'un entraînement	CG223	*	Vision de formation	CS131	**
Règles de bonne conduite d'un cadre sportif	CG151	**	Didactique spécifique	CS122	**
Prévention des blessures	CG241	**			

## 11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	/
Encadrement	Expert.s matière
Matériel	Classe, terrain, joueurs, Flichart, Matériel football,

## 12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme minimum UEFA B avec licence valide
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le champ de compétence d'un Educateur UEFA B
Etre détenteur d'un titre de licence / master en éducation physique est un atout.
Etre porteur d'un diplôme UEFA de coach educator valide.

## 13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CS223

Stage

**2. Résumé / présentation**

L'objectif de ce module, composé de 2 stages, est la mise en application par le candidat des notions d'animation vues lors des modules de la formation.

Le candidat sera amené à s'intégrer dans une équipe de formateurs.

Au terme de ce module, le candidat sera capable de mettre en pratique les compétences acquises à travers un stage pour des U14-U17.

**3. Concepts / Mots-clés**

Intégration dans une équipe de formateurs / Organisation et animation d'une séance d'entraînement / Arbitrer / Auto-évaluation / carnet de stage

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Construire une intervention ciblée et efficace dans l'organisation de l'entraînement en football.			√				√	
	Transposer, lors d'un stage en situation réelle, toutes les connaissances/compétences développées dans les autres modules.						√		
Micro	Exécuter une auto-évaluation sur son intervention.						√		
	Discuter son intervention lors d'un entretien d'évaluation avec le maître de stage.						√		

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
			√				
Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√		√			

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	√

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS
			√	√

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS
		√		√		√		

## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
6:00	0:00	0:00	6:00

6:00

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
16:00	0:00	0:00	16:00

16:00

## 8. Critères d'évaluation

Pour valider ce module, le candidat doit obtenir 50% à chacun des 2 stages et participer activement à tous les cours en présentiel. Se référer au carnet de stage en annexe.

Pour information, la réussite de ce module permet notamment de valider en partie le CG223 intégré dans le parcours de formation spécifique.

## 9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
/	/

## 10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Mon action avant, pendant et après « ma séance »	CG122	***	La place de l'ACFF dans le paysage footballistique ...	CS111	***
Mon intervention au cours d'un entraînement	CG223	*	Les lois du jeu	CS211	***
Règles de bonne conduite d'un cadre sportif	CG151	**	Vision de formation	CS131	**
Prévention des blessures	CG241	**	Didactique spécifique	CS122	**

## 11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	/
Encadrement	Expert.s matière.s
Matériel	terrain

## 12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme UEFA A avec licence valide
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le champ de compétence d'un Educateur UEFA B
Etre détenteur d'un titre de licence / master en éducation physique est un atout.
Etre porteur d'un diplôme UEFA de coach educator valide.

## 13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CG221

Introduction à l'évaluation des facteurs de performance

**2. Résumé / présentation**

La performance sportive est le résultat de l'intégration coordonnée de différents facteurs. Le module CS226 "Définition des facteurs de la performance en football ", comme son nom l'indique, identifiera et analysera les différents facteurs inhérents à la performance sportive. L'évaluation est incontournable dans la compréhension de l'apprentissage, de la performance et du suivi du sportif. La réalisation d'une évaluation d'un ou de plusieurs facteurs déterminants de la performance sportive, la confrontation aux exigences spécifiques et aux normes déjà obtenues vont avoir pour objectif essentiel d'aider le moniteur sportif dans la planification et la construction de son entraînement. En d'autres termes l'évaluation va servir à déterminer les points forts et les points faibles du sportif (notamment, en rapport avec sa discipline).

**3. Concepts / Mots-clés**

Evaluation neuromusculaire Evaluation psychologique  
Performance sportive Evaluation métabolique Dimensions technico-tactiques de la performance  
Evaluation morphologique Evaluation biomécanique

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	<b>Intégrer les principes fondamentaux transversaux de l'évaluation de terrain dans le processus de l'Entraînement sportif en vue de les appliquer dans leur contexte disciplinaire.</b>			v					
Micro	Discerner les périodes idéales pour évaluer le processus de l'Entraînement sportif en vue de l'appliquer dans ses pratiques professionnelles spécifiques.		v						
	Décrire les étapes et la méthodologie à respecter pour l'évaluation des qualités physiques en vue de les appliquer dans ses pratiques professionnelles spécifiques.		v						
	Discerner afin de sélectionner avec pertinence un test selon les composantes de sa discipline sportive en vue de l'appliquer dans ses pratiques professionnelles spécifiques.		v						
	Classer les tests présentés selon les différentes dimensions de la performance sportive présentées en vue de les appliquer dans ses pratiques professionnelles spécifiques.		v						
	Décrire les avantages et inconvénients des tests de terrain et des tests de laboratoire en vue de les appliquer dans ses pratiques professionnelles spécifiques.		v						

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
					v		
Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	v	v	v		v		v

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	v	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		v	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		v	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS
			v		v			

## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				3:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	3:00	3:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	2:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

## 8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.  
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

## 9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
/	/

## 10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Définition des facteurs de la performance sportive	CG231	***			

## 11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

## 12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Etre détenteur d'un titre de licence / master en éducation physique ou de spécialiste en physiologie de l'exercice est un atout.
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé ou Moniteur Sportif Educateur).
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la planification et de l'organisation de l'entraînement sportif.

## 13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CS225

Planification

**2. Résumé / présentation**

Au terme de ce module, le candidat pourra distinguer les éléments de base de la planification et de la périodisation de l'entraînement. Il sera également capable d'appliquer des modèles d'ingénierie de l'Entraînement (ACRE et Scherbrooke) pour concevoir une périodisation intégrant les aspects tactiques (projet de jeu – Basic – Teamtactics).

**3. Concepts / Mots-clés**

Découpage de la saison  
Macro/meso/micro cycle  
Modèle d'ingénierie de l'Entraînement ACRE  
Modèle de Scherbrooke

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer et appliquer les étapes de l'ingénierie de l'Entraînement sportif en vue de cadrer et gérer son organisation générale au regard d'objectifs fixés.			v				v	
Micro	Décrire et exécuter les méthodes d'entraînement de base en fonction des spécificités de la discipline "football" en vue de cadrer et gérer les séances au regard d'objectifs fixés.		v				v		
	Décrire appliquer les principes des entrainements "football" en vue de cadrer et gérer leur conduite au regard d'objectifs fixés.		v					v	

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	v						
Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		v	v	v			

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	v	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		v	v

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS
			v	

Modalités.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS
						v		

## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				4:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00	0:00	0:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00	0:00	0:00	2:00	

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

## 8. Critères d'évaluation

Pour valider ce module, le candidat doit participer activement à tous les cours en présentiel. En cas d'absence un travail sera à remettre.

## 9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
/	/

## 10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Principes méthodo du perfect et de l'entraînement..	CG222	***	Méthodologie de l'entraînement	CS221	**
Définition des facteurs de la performance sportive	CG231	***	Stage en situation réelle	CS223	**
			Vision de formation URBSFA - Plan d'apprentissage	CS231	**

## 11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	/
Encadrement	Expert.s matière
Matériel	Classe, terrain, joueurs, Flichart, Matériel football,

## 12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme UEFA A avec licence valide
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le champ de compétence d'un Educateur UEFA B
Etre détenteur d'un titre de licence / master en éducation physique ou de spécialiste en physiologie de l'exercice est un atout.
Etre porteur d'un diplôme UEFA de coach educator valide.

## 13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CS226

Formation pratique - Monitoring et suivi de la charge d'entraînement

**2. Résumé / présentation**

Au terme de ce module, le candidat UEFA B

sera capable de distinguer les différentes catégories de la préparation physique

sera capable de monitorer la charge d'entraînement AVANT, PENDANT et APRES une séance d'entraînement

**3. Concepts / Mots-clés**

Charge interne / externe - Echelle de Hooper / Foster / RPE - PP isolée / intégrée / associée

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Appliquer le monitoring de la charge d'entraînement AVANT, PENDANT et APRES une séance d'entraînement.						✓		
Micro	Distinguer les concepts de préparation physique isolée, associées et intégrée.		✓						
	Décrire les méthodes pour quantifier les charges d'entraînement et les outils d'évaluation utilisés.		✓			✓			

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		✓	✓				

Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livres, revue, article, ...
			✓	✓	✓		

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
			✓

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS
			✓	✓

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS
		✓				✓	✓	

## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				4:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:00	1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
3:00	0:00	0:00	3:00	

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

## 8. Critères d'évaluation

Pour valider ce module, le candidat doit participer activement à tous les cours en présentiel. Un travail spécifique est intégré dans le carnet de stage 2.

## 9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
/	/

## 10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Principes méthodo du perf. et de l'entraînement sportif	CG222	***	Méthodologie de l'entraînement	CS221	**
Définition des facteurs de la performance sportive	CG231	***	Stage en situation réelle	CS223	**

## 11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	/
Encadrement	Expert.s matière
Matériel	Classe, terrain, joueurs, Flichart, Matériel football,

## 12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme minimum UEFA B avec licence valide
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le champ de compétence d'un Educateur UEFA B
Etre porteur d'un diplôme UEFA de coach educator valide.
Etre détenteur d'un titre de licence / master en éducation physique est un atout.

## 13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CG222

Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif

**2. Résumé / présentation**

La majorité des facteurs déterminants de la performance sportive peuvent être développés et perfectionnés, ils peuvent aussi être « entraînés ». Ces facteurs ont été identifiés dans le module CG231, "Définition des facteurs de la performance sportive".

Le sujet abordé dans ce module « Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif » vise à apporter aux « moniteurs sportifs », en général, et aux « moniteurs sportifs éducateurs » en particulier, un guide d'actions qui leur permettra d'intervenir sur ces différents facteurs en respectant les principes clés de planification et de programmation, tant pour le perfectionnement et la consolidation des apprentissages que pour l'entraînement à proprement parler. Des conseils en matière de planification des activités allant de la mise en place d'une séance à l'agencement de celle-ci sur une période beaucoup plus longue sont présentés pour augmenter les chances d'encadrer efficacement un individu ou un groupe de sportifs.

Ce module fait tout naturellement suite au module CG122, "Mon action avant, pendant et après ma séance" abordé au niveau Moniteur Sportif Initiateur.

**3. Concepts / Mots-clés**

Entraînement sportif                      Principes d'entraînement  
Apprentissage moteur                    Charge d'entraînement  
Planification de l'entraînement

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Expliquer et justifier une intervention ciblée et efficace dans l'organisation de l'Entraînement sportif.			v					
Micro	Séquencer et différencier les étapes de l'ingénierie de l'Entraînement sportif en vue de cadrer et gérer son organisation générale au regard d'objectifs fixés.		v						
	Illustrer et caractériser les principes des entraînements sportifs en vue de cadrer et gérer leur conduite au regard d'objectifs fixés.		v						
	Décrire les méthodes d'entraînement de base en fonction des spécificités de disciplines sportives en vue de cadrer et gérer les séances au regard d'objectifs fixés.		v						
	Expliquer et justifier une intervention ciblée et efficace dans les séances en se référant aux fondements de l'organisation de l'Entraînement sportif.			v					

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						v	

Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		v	v	v	v	v	

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
		v

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		v	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		v	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS
			v		v	v		

## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	5:00	5:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

5:00

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	3:00	3:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

3:00

## 8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.  
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

## 9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
/	/

## 10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Mon action avant, pendant et après "ma séance"	CG122	**			
Définition des facteurs de la performance sportive	CG231	***			

## 11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

## 12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Etre détenteur d'un titre de licence / master en éducation physique ou de spécialiste en physiologie de l'exercice est un atout.
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé ou Moniteur Sportif Educateur).
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la planification et de l'organisation de l'entraînement sportif.

## 13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Bachelier/Master en Education Physique	

### 4.3. Fiches ECTS de la thématique 3

Les objectifs généraux de cette thématique sont de :

- Appliquer la vision de formation dans le contenu des séances en fonction du public et du niveau rencontré.
  - Expliquer le concept de "motivation" et de "motivation au cours du développement".
  - Comprendre les éléments d'une communication efficace et les transposer dans l'entraînement en football.
  - Caractériser les facteurs de performance sportive afin de les intégrer dans l'ingénierie de l'Entraînement.
  - Caractériser différents modèles psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive en vue de les intégrer dans ses pratiques professionnelles spécifiques à sa discipline.
  - Caractériser différents modèles psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive en vue de les intégrer dans ses pratiques professionnelles spécifiques à sa discipline.
  - Discerner les impacts fondamentaux de l'activité physique et sportive sur l'organisme afin d'en tenir compte dans ses pratiques professionnelles spécifiques à sa discipline.
- **Nombre de modules de cours de la thématique 3 : 7**

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CS231

Vision de formation de la RBFA - Plan d'apprentissage 11 c 11

**2. Résumé / présentation**

Au terme de ce module, le candidat maîtrisera le plan d'apprentissage U14-U17.

**3. Concepts / Mots-clés**

- FUN et FORMATION
- Principes du jeu en U14-U17
- Plan d'apprentissage et plus spécifiquement U14-U17
- MIM méthode
- Le joueur Acteur

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Appliquer la vision de formation dans le contenu des séances en fonction du public et du niveau rencontré.							✓	
Micro	Intégrer les objectifs du développement en U14 – U17.			✓					
	Décrire un principe de jeu en relation avec le plan d'apprentissage U14-U17.		✓			✓			
	Expliquer les 11 principes du jeu en zone en B+ et en B-.			✓			✓		
	Expliquer les principes de jeu du dispositif 1-4-3-3 recommandé par l'URBSFA.			✓			✓		
	Définir les lois du jeu spécifiques au 11 c 11.	✓				✓			

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
		✓		✓		

Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			✓				

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS
			✓	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	QCM	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS
					✓			

## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				14:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	4:00	4:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
10:00	0:00	0:00	10:00	

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30	0:00	0:00	0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

## 8. Critères d'évaluation

Pour valider ce module, le candidat doit obtenir 50% à l'examen écrit (QCM) et participer activement à tous les cours en présentiel.

## 9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
/	/

## 10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG121	***	Methodologie de l'entraînement	CS221	**
			Didactique spécifique	CS222	**
			Stage en situation réelle	CS223	**

## 11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	/
Encadrement	Expert.s matière.s.
Matériel	Classe, Flipchart,

## 12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme UEFA A avec licence valide
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le champ de compétence d'un Educateur UEFA B
Etre détenteur d'un titre de licence / master en éducation physique ou de spécialiste en physiologie de l'exercice est un atout.
Etre porteur d'un diplôme UEFA de coach educator valide.

## 13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CS232

La motivation

**2. Résumé / présentation**

L'éducation et l'entraînement, loin d'être de simples tâches techniques, sont en réalité des actes profondément sociaux et émotionnels. Les émotions jouent un rôle constant dans ce processus. Qu'il en soit conscient ou non, l'entraîneur impacte ses athlètes non seulement sur le plan technique et physique, mais également sur le plan psychologique, à travers sa manière d'être, de communiquer et l'atmosphère qu'il crée. Cette réalité souligne l'importance d'une philosophie de formation axée sur le développement personnel de l'entraîneur, en mettant l'accent sur ses compétences émotionnelles et relationnelles, et sa capacité à créer un environnement propice au développement psycho-émotionnel des sportifs qu'il guide.

La formation vise principalement à développer l'attitude du moniteur sportif, constituant la clé de ce module.

Au niveau ACFE, la formation se concentre sur les aspects psycho-émotionnels et aborde quatre dimensions principales : l'émotion, la motivation, la communication et la confiance en soi.

Pour aiguïser la conscience de soi, quatre "défis" sont proposés, visant à optimiser la gestion émotionnelle, la communication, la motivation et la confiance en soi de l'entraîneur. Chaque défi intègre un aspect théorique et un aspect pratique, offrant une approche concrète et ciblée pour le développement du moniteur sportif.

Ces 4 dimensions sont vues au cours de la formation des cadres au sein de l'ACFF. Un TP sur les émotions est vu au niveau initiateur. Un TP sur la motivation et un TP sur la communication sont vus au niveau éducateur. Un TP sur la confiance en soi est abordé au niveau entraîneur.

Au sein de ce module CS232, le candidat aura l'occasion de cerner les balises conceptuelles de la motivation en découvrant les éléments à prendre en compte dans la dimension "motivation", à travers différents modèles qui lui permettront notamment de comprendre la différence entre les besoins et la motivation.

**3. Concepts / Mots-clés**

Motivation  
Gestion émotionnelle  
Communication  
Confiance en soi

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Expliquer le concept de "motivation" et de "motivation au cours du développement".			v			v		
Micro	Décrire les différents types de motivation.		v			v			
	Décrire les éléments permettant de prendre en compte la dimension « Motivation ».		v			v			
	Distinguer le lien entre la motivation et les besoins.		v						

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		v					
Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		v					

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
		v

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
			v

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS
				v

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS
		v						

## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				4:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:00	1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				4:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
3:00	0:00	0:00	3:00	

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

## 8. Critères d'évaluation

Pour valider ce module, le candidat doit participer activement à tous les cours en présentiel et réussir l'épreuve intégrée dans l'évaluation des CS222 et CS223.

## 9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
/	/

## 10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive	CG232	*	Didactique	CS222	**
Optimisation des facteurs psycho de l'activité et de la perf sportive	CG336	*	Stage d'application	CS223	**

## 11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	/
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratifs, etc.
Matériel	Classe

## 12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en Education Physique.
Etre détenteur d'un UEFA B Valide
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la psychologie de l'apprentissage ou de la psychologie sportive.
Etre porteur d'un diplôme UEFA de coach educator valide.

## 13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CS233

La communication

**2. Résumé / présentation**

L'éducation et l'entraînement, loin d'être de simples tâches techniques, sont en réalité des actes profondément sociaux et émotionnels. Les émotions jouent un rôle constant dans ce processus. Qu'il en soit conscient ou non, l'entraîneur impacte ses athlètes non seulement sur le plan technique et physique, mais également sur le plan psychologique, à travers sa manière d'être, de communiquer et l'atmosphère qu'il crée. Cette réalité souligne l'importance d'une philosophie de formation axée sur le développement personnel de l'entraîneur, en mettant l'accent sur ses compétences émotionnelles et relationnelles, et sa capacité à créer un environnement propice au développement psycho-émotionnel des sportifs qu'il guide.

La formation vise principalement à développer l'attitude du moniteur sportif, constituant la clé de ce module.

Au niveau ACFE, la formation se concentre sur les aspects psycho-émotionnels et aborde quatre dimensions principales : l'émotion, la motivation, la communication et la confiance en soi.

Pour aiguïser la conscience de soi, quatre "défis" sont proposés, visant à optimiser la gestion émotionnelle, la communication, la motivation et la confiance en soi de l'entraîneur. Chaque défi intègre un aspect théorique et un aspect pratique, offrant une approche concrète et ciblée pour le développement du moniteur sportif.

Ces 4 dimensions sont vues au cours de la formation des cadres au sein de l'ACFE. Un TP sur les émotions est vu au niveau initiateur. Un TP sur la motivation et un TP sur la communication sont vus au niveau éducateur. Un TP sur la confiance en soi est abordé au niveau entraîneur.

Au sein de ce module CS233, le candidat aura l'occasion de comprendre les éléments qui constituent une communication efficace en vue de pour transposer cela sur le terrain d'entraînement en visant à définir les enjeux d'une communication efficace intégrant une écoute bienveillante et active

**3. Concepts / Mots-clés**

Motivation                                      Confiance en soi  
Gestion émotionnelle  
Communication

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	<b>Comprendre les éléments d'une communication efficace et les transposer dans l'entraînement en football.</b>		v				v		
Micro	Définir les enjeux de la communication.	v				v			
	Exécuter une communication efficace.						v		
	Décrire les caractéristiques d'une écoute active et bienveillant.		v			v			

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
		v				

Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			v				

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	v	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
			v

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS
				v

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS
		v						

## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				4:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:00	1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
3:00	0:00	0:00	3:00	

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

## 8. Critères d'évaluation

Pour valider ce module, le candidat doit participer activement à tous les cours en présentiel et réussir l'épreuve intégrée dans l'évaluation des CS222 et CS223.

## 9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
/	/

## 10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive	CG232	*	Didactique	CS222	**
Optimisation des facteurs psycho de l'activité et de la perf sportive	CG336	*	Stage d'application	CS223	**

## 11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	/
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratifs.s, etc.
Matériel	Classe

## 12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en Education Physique.
Etre détenteur d'un UEFA B Valide
Etre porteur d'un diplôme UEFA de coach educator valide.
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la psychologie de l'apprentissage ou de la psychologie sportive.

## 13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance

## Fiche type "ECTS" descriptive du module

### 1. Code et titre du module

CG231

Définition des facteurs de performance sportive

### 2. Résumé / présentation

La réalisation d'une « performance sportive » est le résultat de l'intégration de plusieurs paramètres, de plusieurs facteurs déterminants. De nos jours, on considère cette approche comme « multifactorielle » et « multidisciplinaire ».

Actuellement, il est communément admis que la « performance sportive » (son processus et son résultat) doit être envisagée comme la résultante de déterminants liés au sportif lui-même, à sa pratique et à son environnement, et ce, finalement, quel que soit le niveau de pratique.

### 3. Concepts / Mots-clés

Performance sportive      Facteurs physio., morpho.,      Analyse du mouvement  
Sélection/détection de sportif      psycho. et psychomot.

### 4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	<b>Caractériser les facteurs de performance sportive afin de les intégrer dans l'ingénierie de l'Entraînement.</b>			✓					
Micro	Caractériser la notion de « performance sportive » en vue d'intégrer ces caractéristiques dans l'ingénierie de l'Entraînement de sa discipline spécifique.			✓					
	Caractériser les principaux facteurs « anthropométriques » de la performance sportive en vue d'intégrer ces caractéristiques dans l'ingénierie de l'Entraînement de sa discipline spécifique.			✓					
	Caractériser les principaux facteurs « psycho-émotionnels » de la performance sportive en vue d'intégrer ces caractéristiques dans l'ingénierie de l'Entraînement de sa discipline spécifique.			✓					
	Caractériser les principaux facteurs « cognitivo-comportementaux » de la performance sportive en vue d'intégrer ces caractéristiques dans l'ingénierie de l'Entraînement de sa discipline spécifique.			✓					
	Caractériser les principaux facteurs « métaboliques » de la performance sportive en vue d'intégrer ces caractéristiques dans l'ingénierie de l'Entraînement de sa discipline spécifique.			✓					
	Caractériser les principaux facteurs « neuromusculaires » de la performance sportive en vue d'intégrer ces caractéristiques dans l'ingénierie de l'Entraînement de sa discipline spécifique.			✓					
	Caractériser les principaux facteurs « biomécaniques » de la performance sportive en vue d'intégrer ces caractéristiques dans l'ingénierie de l'Entraînement de sa discipline spécifique.			✓					
	Analyser les principaux facteurs déterminants de la performance sportive en vue d'intégrer l'analyse dans l'ingénierie de l'Entraînement de sa discipline spécifique.			✓					

### 5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						✓	

Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓	✓	✓		✓	

### 6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		✓	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS
			✓	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS
			✓		✓			

## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	2:30	2:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

2:30

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	1:30	1:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

1:30

## 8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.  
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

## 9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
/	/

## 10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive	CG232	*			
Introduction à l'évaluation des facteurs de performance	CG221	*			

## 11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

## 12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Etre détenteur d'un titre de licence / master en éducation physique ou de spécialiste en physiologie de l'exercice est un atout.
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé ou Moniteur Sportif Educateur).
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la planification et de l'organisation de l'entraînement sportif.

## 13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CG232

Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive

**2. Résumé / présentation**

Il est reconnu que beaucoup trop peu de temps et trop peu de moyens sont consacrés à la dimension psychologique (« gestion psycho-émotionnelle »), pourtant identifiée comme facteur clé de l'apprentissage et de la performance sportive. La majorité des sportifs et des entraîneurs qui connaissent le succès affirment qu'une prise en considération de cette dimension psychologique (sous toutes ses formes) intentionnelle et planifiée est déterminante dans leurs résultats. Pour être efficace, le moniteur sportif (l'entraîneur au sens large du terme), a besoin non seulement de compétences techniques, tactiques, physiques mais aussi de compétences humaines, relationnelles, de qualités d'empathie, de leadership, etc. Ces qualités sont liées à des dimensions psychologiques expliquées par différents modèles psycho-émotionnels et environnementaux.

**3. Concepts / Mots-clés**

Modèles psycho-émotionnels      Feedbacks  
Stress                                      Perception de soi  
Autodétermination                  Sentiment d'efficacité

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Caractériser différents modèles psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive en vue de les intégrer dans ses pratiques professionnelles spécifiques à sa discipline.			√					
Micro	Caractériser le modèle des processus du stress de Weinberg & Gould (2019) dans un cas pratique en vue de l'intégrer dans ses pratiques professionnelles spécifiques à sa discipline.			√					
	Caractériser les bases de la théorie de l'autodétermination de Deci & Ryan (2000, 2017) dans un cas pratique en vue de les intégrer dans ses pratiques professionnelles spécifiques à sa discipline.			√					
	Caractériser l'impact des types de Feedbacks de Horn (2019) sur le bien-être et le développement des athlètes dans un cas pratique en vue de les intégrer dans ses pratiques professionnelles spécifiques à sa discipline.			√					
	Identifier le modèle hiérarchique des perceptions de soi de Marsh et al. (2018) dans un cas pratique en vue de le relier à ses pratiques professionnelles spécifiques à sa discipline.	√							
	Transférer la théorie du sentiment d'efficacité personnel de Bandura (1997), Feltz et al. (2008) et Maddux (2009) dans un cas pratique en vue de l'intégrer dans ses pratiques professionnelles spécifiques à sa discipline.			√					

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						√	

Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√	√		√	

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		√	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS
		√	√	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS
			√		√			

## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	4:30	4:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

4:30

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	2:00	2:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

2:00

## 8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.  
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

## 9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
/	/

## 10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle	CG131	*			
Optimisation des facteurs psycho. de l'activité et de la perf. Sportive	CG336	*			

## 11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratifs, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

## 12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Etre détenteur d'un titre de psychologue du sport est un atout.
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé ou Moniteur Sportif Educateur).
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine du développement de compétences de gestion psycho-émotionnelle du sport.

## 13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Bachelier/Master en Education Physique	

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CG233

"La "machine humaine" à l'effort"

**2. Résumé / présentation**

Ce module de formation est le prolongement du module CG132, Un support à l'activité physique : "La machine humaine". Pour rappel, dans le cadre d'une formation dont l'objectif est de préparer de futurs moniteurs qui auront comme vocation l'encadrement de sportifs, la compréhension de la « machine » dont l'individu va se servir pour pratiquer son sport est indispensable.

Au premier stade de formation, la « machine humaine » a été décrite de façon très générale. L'objectif de ce module-ci se veut plus spécifique par rapport à l'exercice physique. En effet, une série de systèmes ont, petit-à-petit, été mis en évidence pour leur rôle essentiel lors d'un exercice physique. Une importance qui se concrétise essentiellement par une adaptation spécifique lors de l'exercice mais aussi, pour certains d'entre eux, par une adaptabilité plus grande lors de la répétition de ces exercices (entraînement). Les 3 systèmes physiologiques principaux qui interviennent à l'exercice ainsi que les mécanismes et les modifications sous-jacents seront donc décrits plus en détails.

**3. Concepts / Mots-clés**

Muscle et mouvement                      Système respiratoire  
Effort physique                                Métabolisme à l'effort  
Système cardio-vasculaire

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Discerner les impacts fondamentaux de l'activité physique et sportive sur l'organisme afin d'en tenir compte dans ses pratiques professionnelles spécifiques à sa discipline.		√						
Micro	Séquencer les étapes du cycle de contraction musculaire, en partant de l'activité physique et sportive.		√						
	Illustrer les adaptations de l'appareil cardio-respiratoire, en partant de l'activité physique et sportive.		√						
	Différencier les processus énergétiques et leurs limites, en partant de l'activité physique et sportive.		√						
	Discerner les adaptations alimentaires à envisager, en partant de l'activité physique et sportive.		√						
	Différencier les principales hormones secrétées lors d'une activité physique et sportive et leurs impacts.		√						

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
						√

Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√	√		√	

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		√	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS
			√	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS
			√		√			

## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				4:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	4:00	4:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	2:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

## 8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.  
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

## 9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
/	/

## 10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Un support à l'activité physique: "La machine humaine".	CG132	*			

## 11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

## 12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Etre détenteur d'un titre de licence / master en éducation physique ou de spécialiste en physiologie de l'exercice est un atout.
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé ou Moniteur Sportif Educateur).
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la planification et de l'organisation de l'entraînement sportif.

## 13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Bachelier/Master en Education Physique	

#### 4.4. Fiches ECTS de la thématique 4

Les objectifs généraux de cette thématique sont de :

- Construire une stratégie prévisionnelle de base liée à la pratique sportive du football.
  
- Nombre de modules de cours de la thématique 4 : **1**

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CS241

Prévention des blessures du geste sportif dans le football

**2. Résumé / présentation**

Au terme de ce module de formation, sur cette aspect de prévention, l'entraîneur connaîtra les principaux facteurs de risque pouvant entraîner une blessure et pourra définir des mesures pour réduire la survenue de ces blessures. Sur l'aspect spécifique à l'échauffement, au terme de ce module de formation, l'entraîneur sera capable d'appliquer et animer les différentes parties d'un échauffement en se basant sur le FIFA 11+.

**3. Concepts / Mots-clés**

Prévention des blessures  
Facteur de risque lésionnel  
Technique et gestuelle sportive

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	<b>Construire une stratégie préventive de base liée à la pratique sportive du football.</b>							✓	
Micro	Expliquer les principaux mécanismes lésionnels des blessures sportives microtraumatiques et traumatiques en vue de les contextualiser.			✓			✓		
	Expliquer l'influence de la gestuelle sportive sur le risque de blessures en vue de la contextualiser.			✓			✓		
	Expliquer l'influence des paramètres anthropométriques du sportif (âge, sexe, etc.) sur le risque de blessures sportive en vue de les contextualiser.			✓			✓		
	Expliquer l'influence des paramètres physiologiques sur le risque de blessures sportive en vue de les contextualiser			✓			✓		
	Expliquer l'influence des paramètres d'encadrement sur les sportifs (niveau d'entraîneur, structure sportive) sur le risque de blessures sportive en vue de les contextualiser.			✓			✓		
	Expliquer l'influence du contexte d'une discipline sportive (règlement, surface de jeu, etc.) sur le risque de blessures sportive en vue de le contextualiser.			✓			✓		

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
		✓	✓			

Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			✓	✓	✓		

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
		✓

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
			✓

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		✓	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS
			✓	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS
		✓		✓	✓	✓		

## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				4:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:00	1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
3:00	0:00	0:00	3:00	

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

## 8. Critères d'évaluation

Pour valider ce module, le candidat doit participer activement à tous les cours en présentiel. Un travail spécifique est intégré dans le carnet de stage 2. Pour information, la réussite de ce module permet notamment de valider en partie le CG241 intégré dans le parcours de formation spécifique.

## 9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
/	/

## 10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Vision de formation	CS231	**
			Méthodologie de l'entraînement	CS221	**
			Stage en situation réelle	CS223	**

## 11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	/
Encadrement	Expert.s matière.s.
Matériel	Classe, Flipchart, PC

## 12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme UEFA A avec licence valide
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le champ de compétence d'un Educateur UEFA B
Etre détenteur d'un titre de licence / master en éducation physique ou de spécialiste en physiologie de l'exercice est un atout.
Etre porteur d'un diplôme UEFA de coach educator valide.

## 13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance

## 4.5. Fiches ECTS Thématique 5

Les objectifs généraux de cette thématique sont de :

- Distinguer les principales attitudes à adopter face aux assuétudes que le sportif peut rencontrer.
  
- Nombre de modules de cours de la thématique 5 : **1**

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CG251

Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes

**2. Résumé / présentation**

Les terrains de Sport n'échappent pas au phénomène de « dépendance » et « d'addiction ». La dépendance, avec ou sans produit, doit questionner tout un chacun, en tant que « professionnel » mais aussi en tant qu'individu, dans notre vie personnelle.

Pour mieux appréhender et anticiper certaines situations à risque, les différentes notions de dépendances seront étudiées et approfondies. Une bonne compréhension de certains usages de psychotropes sera un des sujets centraux de ce module. Les addictions sans produits au travers de comportements de dépendance à la pratique sportive seront également envisagées.

Les notions abordées dans le module dont question devront être mises en relation avec les notions vues dans le module CG213, Lutte contre le dopage : entre prévention et répression (1/2).

**3. Concepts / Mots-clés**

Dépendance

Addiction

Prévention

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Distinguer les principales attitudes à adopter face aux assuétudes que le sportif peut rencontrer.		v						
Micro	Identifier la complexité du phénomène des assuétudes et son ancrage théorique.	v							
	Illustrer la notion de dépendance.		v						
	Résumer les différentes catégories de drogues.			v					
	Reconnaître les potentiels de dangerosité d'une drogue.	v							
	Discerner la notion d'addiction au sport.		v						

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						v	

Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		v	v	v		v	

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	v	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		v	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		v	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS
			v	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS
			v		v			

## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	1:30	1:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

1:30

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	1:00	1:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

1:00

## 8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.  
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

## 9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
/	/

## 10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Lutte contre le dopage : entre prévention et répression (1/2)	CG213	**			

## 11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

## 12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Etre détenteur du titre de psychologue est un atout.
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la lutte contre les assuétudes.

## 13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance

## 4.6. Fiches ECTS des modules à valider en vue de l'homologation par l'Administration Générale du Sport

### Fiche type "ECTS" descriptive du module

Module à valider sur la LMS Moodle ADEPS en vue de l'homologation du brevet par l'Administration Générale du sport.

#### 1. Code et titre du module

CG211

Statut juridique des clubs et des fédérations

#### 2. Résumé / présentation

Les fédérations et les clubs sont des organisations qui rassemblent des individus poursuivant, par leurs actions individuelles ou collectives, un but commun. Ils interagissent avec d'autres individus et assument des responsabilités au nom de l'organisation. Il importe donc que fédérations et clubs adoptent un statut juridique qui couvre la responsabilité de leurs responsables et de leurs membres.

#### 3. Concepts / Mots-clés

- Club sportif
- Fédération sportive
- Statut juridique
- ASBL
- Régime comptable
- Obligations du législateur

#### 4. Savoirs - connaissances / compétences : résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Se référer aux statuts juridiques auxquels les clubs et les fédérations sportives de la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent se conformer.		√						
Micro	Distinguer les obligations spécifiques des clubs et fédérations prévues par le législateur en vue de s'y référer dans son cadre professionnel spécifique.		√						
	Identifier la composition et les missions d'une assemblée générale en vue de s'y référer dans son cadre professionnel spécifique.	√							
	Se référer au mode de fonctionnement de base d'une ASBL dans le cadre de sa pratique professionnelle spécifique.		√						

#### 5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						√	

Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
		√	√	√	√	√	√

#### 6. Type(s), forme(s) et modalité(s) d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		√

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech., etc.)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		√	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS
			√	

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS
			√		√	√		

## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	1:30	1:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

1:30

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	1:00	1:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

1:00

## 8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.  
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

## 9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Statut social et fiscal du moniteur sportif	CG112	***			

## 10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

## 11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles).
Etre détenteur d'un titre de juriste ou du brevet de gestionnaire de fédé AISF ou d'un titre de type MEMOS ou BESMAC est un atout (avec expériences utiles).
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'organisation institutionnelle du Sport en FWB.

## 12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance

## Fiche type "ECTS" descriptive du module

**Module à valider sur la LMS Moodle ADEPS en vue de l'homologation du brevet par l'Administration Générale du sport.**

### 1. Code et titre du module

CG234

Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif

### 2. Résumé / présentation

L'intérêt des moniteurs sportifs pour l'analyse du mouvement, pour l'analyse des gestes techniques est un fait avéré. Cet intérêt est d'autant plus important pour les disciplines sportives à forte connotation technique. La nécessité d'enseigner, d'apprendre, d'entraîner, etc. des mouvements corrects, des gestes justes revêt une importance capitale pour une meilleure efficacité de l'entraînement, de la performance sportive, mais aussi pour la prévention des blessures. A ce sujet, ce module de formation sera un prolongement du module CG241, "Prévention des blessures du geste sportif".  
Le contenu de formation dont il est question dans ce module-ci permet d'aborder les premières notions de base de l'analyse du geste sportif.

### 3. Concepts / Mots-clés

Analyse du mouvement                      Types de contractions musculaires  
Repères anatomiques                      Chaîne musculaire  
Plans de l'espace

### 4. Savoirs - connaissances / compétences : résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Examiner et caractériser les mouvements des différents complexes articulaires servant à l'analyse du geste sportif.			✓					
Micro	Examiner et caractériser les facteurs limitants d'un geste sportif servant à son analyse.			✓					
	Sélectionner et différencier et les principales méthodes d'analyse de terrain en vue de les intégrer dans ses pratiques professionnelles spécifiques à sa discipline.			✓					

### 5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						✓	

Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
		✓	✓	✓	✓	✓	

### 6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech., etc.)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		✓	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS
			✓	

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS
			✓		✓	✓		

## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	3:30	3:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

3:30

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	1:30	1:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

1:30

## 8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.  
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

## 9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Le Multimédia au service de l'apprentissage sportif	CG123	**			
Introduction à l'évaluation des facteurs de performance	CG221	**			
Prévention des blessures du geste sportif	CG241	*			

## 10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

## 11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Etre détenteur d'un titre de licence / master en éducation physique ou en kinésithérapie sportive ou de spécialiste en physiologie de l'exercice est un atout.
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé ou Moniteur Sportif Educateur).
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la biomécanique.

## 12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Bachelier/Master en Education Physique	

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**Module à valider sur la LMS Moodle ADEPS en vue de l'homologation du brevet par l'Administration Générale du sport.**

**1. Code et titre du module**

CG235

Déficiences et pratiques sportives: prise en charge spécifique de l'Athlète

**2. Résumé / présentation**

Dans le monde du handisport, bien avant de parler de performance, il est indispensable de définir les besoins particuliers et spécifiques des sportifs. Cela permet de proposer une prise en charge individualisée et inclusive la plus adaptée à chaque pathologie et/ou handicap. Nous tenterons, dans ce module, d'aborder les principales déficiences (motrices, sensorielles et mentales). Ce module envisage les recommandations de base pour l'accompagnement des sportifs présentant ces types d'handicaps. Ce module est la suite du module Déficiences et pratiques sportives : organisation du "handisport" proposé dans le cursus moniteur sportif initiateur. Il servira de référence pour les différentes options et expertises proposées dans le cadre des formations « handisports ».

**3. Concepts / Mots-clés**

Performance en Handisport      Déficiences motrices, sensorielles et mentales

**4. Savoirs - connaissances / compétences : résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Distinguer les principales caractéristiques de la prise en charge inclusive des sportifs porteurs d'un handicap physique, mental ou sensoriel.		√						

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						√	

Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
		√	√	√	√	√	

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech., etc.)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		√	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS
			√	

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS
			√		√	√		

## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	3:30	3:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

3:30

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	1:30	1:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

1:30

## 8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.  
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

## 9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Déficiences et pratiques sportives :organisation du "HandiSport"	CG133	*			

## 10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS/ Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

## 11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Etre détenteur d'un titre de licence / master en éducation physique ou en kinésithérapie sportive ou de spécialiste en physiologie de l'exercice est un atout.
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé ou Moniteur Sportif Educateur).
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la biomécanique.

## 12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance

## 5. RÉFÉRENTIEL FORMATION : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES PÉDAGOGIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 38 § 4 du décret du 03 mai 2019, au point 5 (la description des programmes et contenus des stages).

### 5.1. Présentation du (des) stage(s)

14 h de stage sont à réaliser par le candidat dans un club selon un horaire établi.

Le candidat reçoit, via l'horaire communiqué et/ou des informations transmises en classe :

- une indication du moment à partir duquel le stage didactique peut débuter ;
- une indication du moment de la mise à disposition du dossier de stage (ensemble des documents utiles au bon suivi du stage) ;
- une indication d'une date limite pour la réalisation du stage didactique et échéance de celui-ci ;
- l'énoncé des compétences à acquérir lors du (des) stage(s) didactique(s) ;
- le nombre de séances à réaliser lors du stage didactique ;
- le nombre d'heures minimales et maximales à réaliser lors du stage didactique ;
- le nombre de séance(s) préliminaire(s) d'observation à réaliser, avec ou sans comptabilisation de celle(s)-ci dans le stage ;
- la date de la réalisation du stage et de remise du cahier de stage ;
- les prestations réalisées lors du stage (stagiaire).

#### 5.1.1. Dossier de stage

#### 5.1.2. Signalétiques

Le dossier de stage (cf annexe 1) est composé des éléments suivants :

- les coordonnées du stagiaire, une attestation de stage (à remplir par le correspondant qualifié et par le maître de stage du club où le candidat effectue le stage) ;
- les coordonnées du lieu de stage ;
- les coordonnées et niveau de qualification du maître de stage ;
- le domaine d'intervention du stage ;
- le calendrier, description et niveau du groupe, nombre d'heures ;
- des préparations « vierges » pour la rédaction des entraînements ;
- des formulaires d'observation et d'évaluation (pour le maître de stage et le candidat)
- Chaque professeur transmet un exemplaire type du dossier de stage à tous les candidats, via mail, le fichier word ad-hoc.

#### 5.1.3. Cahier / Carnet de stage

Le carnet de stage comprend :

- des préparations et des évaluations des séances réalisées par le candidat.

- un espace réservé au maître de stage pour indiquer ses diverses appréciations et évaluations;
- un espace réservé au maître de stage pour indiquer ses « remédiations » éventuelles.
- Le cahier de stage devra entre autres comprendre les préparations et les évaluations des séances réalisées par le candidat

#### 5.1.4. Rapport de stage

## 5.2. Règles concernant les Maîtres de Stages

Le maître de stage est choisi par le candidat selon les critères définis au point 5.3.2

- Pendant le stage, le candidat est placé sous la responsabilité du maître de stage.
- Le maître de stage n'est pas obligé d'accepter la mission proposée.
- Les séances animées sont répertoriées consciencieusement et visées par le maître de stage.
- Le carnet de stage (rapport d'évaluation) est signé par le maître de stage.

## 5.3. Acceptation potentielle des Maîtres de Stages

- Exercer cette fonction en accord avec l'opérateur de formation.
- Offrir des heures de cours, des programmes, des objectifs, des contenus et un public propice à l'acquisition progressive de compétences par le stagiaire et en adéquation avec ses champs de qualification.
- Intégrer le stagiaire à l'équipe des cadres du dispositif de formation.
- Encadrer personnellement le (la) stagiaire lors des temps de guidance, d'observation et d'évaluation.
- Accomplir, dans les meilleurs délais, les tâches administratives à l'égard de l'opérateur de formation.
- Dialoguer avec le responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation, chaque fois que nécessaire.
- Accueillir la visite éventuelle d'un superviseur des formations de cadres (Opérateur de formation et/ou AG Sport).
- Impliquer activement le stagiaire dans la conduite des cours faisant l'objet du stage.
- Communiquer régulièrement leurs remarques et de conseiller le stagiaire tant oralement que par le biais de l'évaluation écrite finale (carnet de stage).

## 5.4. Endroits et niveaux de Stages

- Choisir un club reconnu par l'ACFF (le candidat peut encadrer sa propre équipe ou une autre équipe du club).
- Confirmation d'autorisation de stage donnée au stagiaire, par l'opérateur de formation, le Conseiller Pédagogique et/ou la Commission Pédagogique Mixte.
- Le stage proposé ou choisi doit toujours être en adéquation parfaite avec le niveau de compétence pour lequel le candidat a suivi une formation.

## 5.5. Evaluation du stage et du cahier de stage

- Le cahier de stage comprend un formulaire d'évaluation du maître de stage, un formulaire d'auto-évaluation et un formulaire d'évaluation du professeur.
- Chaque professeur corrige le cahier du formateur (évaluation préparation des entraînements notamment) et y apporte les commentaires.
- Indication des conséquences si le stage et/ou le carnet de stage et/ou le rapport n'est (ne sont) pas satisfaisant(s) (2ème session, où, avec qui comme Maître de stage, la structure,...)
- L'évaluation est effectuée sur le document (cahier ou carnet) ad hoc fourni par l'opérateur de formation.
- Indication de la pondération de la note du stage par rapport au résultat final.
- Indication des modalités d'évaluation (type, forme, critères de pondérations, grille avec critères d'évaluation, etc.).

## 6. RÉFÉRENTIEL « ÉVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITÉS D'ÉVALUATION EDUCATEUR UEFA B

Ce chapitre répond à l'Art. 38 §4. Du décret du 3 mai 2019, au point 6 (la description des modalités d'évaluation).

### 6.1. Délai d'organisation des évaluations

- Une période d'évaluation, appelée « première session d'évaluation » dans le présent cahier des charges, est organisée à l'issue de la formation. La première session d'évaluation commence au plus tard 60 jours calendrier à compter du lendemain de la dernière séance de formation.
- Une période d'évaluation, appelée « seconde session d'évaluation » dans le présent cahier des charges, est organisée pour les candidats qui ont échoué lors de la première session d'évaluation. La seconde session d'évaluation commence au plus tard 120 jours calendrier à compter du lendemain de l'envoi des résultats et des cotes de la première session d'évaluation aux candidats.

### 6.2. Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect

Les critères d'accès aux évaluations doivent être clairement définis et communiqués au candidat préalablement à la formation.

Il est important d'indiquer clairement les conséquences du non-respect de ces conditions, à savoir :

- Non admission à l'évaluation finale.
- Non accès aux évaluations finales de la formation.
- Non remboursement de la formation.
- Etc.

#### 6.2.1. Présences au cours

- La présence aux cours est obligatoire.
- Sauf cas de force majeure, les absences aux séances font l'objet d'une justification préalable et écrite. Celle-ci est en toutes hypothèses adressées au chargé de formation concerné, avec copie au secrétariat.
- Le chargé de cours en charge de la séance comptabilise les présences et envoie, à la fin de chaque mois, un récapitulatif de la liste des présences au secrétariat.
- La ponctualité est requise. En cas de retard(s) important ou fréquents sans justification, le candidat peut se voir refuser l'accès à la séance et être considéré comme étant en absence injustifiée.
- En cas d'absence justifiée à une séance, à condition que ses absences totales n'aient pas dépassé 10 % d'absences injustifiées, le président de jury d'examens peut exiger du

candidat un travail de rattrapage à effectuer par module manqué (à remettre à la date communiquée par le président de jury) ou autoriser un candidat à assister au(x) module(s) manqué(s) lors d'une séance de formation ultérieure.

- Dans l'hypothèse où un candidat est dans l'incapacité de réaliser certains exercices (par exemple suite à une blessure), il fournit au chargé de formation une attestation préalable et écrite
- L'absence injustifiée à 10% ou plus des séances est sanctionnée par une interdiction de participer à la session d'évaluation.

### 6.2.2. Autres modalités à décrire

Tout candidat qui, durant la formation,

- ne respecterait pas les consignes des formateurs
  - adopterait une attitude et/ou un langage non correct(s) tant à l'égard des autres candidats qu'aux formateurs et/ou au personnel ADEPS,
  - serait en possession de consommation des boissons alcoolisées ou toutes autres substances nocives ou illicites,
  - adopterait un comportement répréhensible (agression, vol ou tentative de vol),
- pourrait se voir refuser l'accès aux évaluations et ce sans possibilité de recours ou de remboursement.

### 6.3. Publicité des accès aux évaluations

- Tout candidat qui répond aux critères énoncés au point 6.2 est admis à l'évaluation.
- Pour les examens de la première session d'évaluation :
  - les dates et horaires des examens écrits sont repris dans l'horaire disponible et téléchargeable sur le site [www.acff.be](http://www.acff.be) .
  - les dates et horaires des examens pratiques sont fixés par les chargés de cours.
- Pour les examens de la seconde session d'évaluation, les dates et horaires des examens sont communiqués aux candidats par courrier (et/ou courrier électronique).
- Tout candidat qui n'est pas admis aux évaluations est informé par courrier (et/ou courrier électronique) officiel du secrétariat.

### 6.4. Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations

- Le candidat qui ne peut se présenter au jour et heure fixés pour un examen est tenu de notifier par écrit au chargé de formation concerné tout motif d'absence justifiée en y joignant, le cas échéant, les documents justificatifs. Cette notification doit avoir lieu au plus tard 48 heures après le premier jour d'absence. Le chargé de cours en avise aussitôt le président de jury.
- La légitimité du motif est appréciée par l'opérateur de formation (le certificat médical ou le certificat de décès d'un parent proche, l'impossibilité de se libérer d'une activité professionnelle – attestation de l'employeur faisant foi sont, en tout cas, considérés comme motif légitime).

- Si le président de jury estime que l'absence est due à la force majeure, le candidat bénéficie d'un report de l'examen. Il n'est possible de bénéficier que d'un seul report d'examen par session d'évaluation.
- Dans le cas contraire, le candidat se voit attribuer une cote nulle pour le(s) examen(s) manqué(s).
- Sans justification, le candidat se voit attribuer une cote nulle pour le(s) examen(s) manqué(s).
- Le candidat qui arrive tardivement et sans motif légitime à un examen peut se voir refuser l'accès à l'examen par le membre du personnel en charge de la surveillance.
- Le candidat qui arrive tardivement et qui peut présenter l'examen ne bénéficie pas de temps de réponse supplémentaire. Il termine l'examen en même temps que les autres candidats.
- Aucun candidat ne pourra passer un examen s'il arrive après qu'un autre candidat soit sorti de la salle d'examen.
- Dans ce cas, si le retard du candidat est justifié par un motif considéré comme légitime par le président de jury, le candidat est considéré comme absent justifié et peut bénéficier d'un report de l'examen visé

## 6.5. Nombre de sessions d'évaluation

- Une période d'évaluation, appelée « première session d'évaluation » dans le présent cahier des charges, est organisée à l'issue de la formation. La première session d'évaluation commence au plus tard 60 jours ouvrables à compter du lendemain de la dernière séance de formation.
- Une période d'évaluation, appelée « seconde session d'évaluation » dans le présent cahier des charges, est organisée pour les candidats qui ont échoué lors de la première session d'évaluation. La seconde session d'évaluation commence au plus tard 120 jours ouvrables à compter du lendemain de l'envoi des résultats et des cotes de la première session d'évaluation aux candidats.
- Les examens sont pratiques ou écrits.
- Aucun chargé de cours ne peut faire passer un examen à son conjoint, à un allié ou à un parent jusqu'au quatrième degré inclusivement. Le président de jury désigne alors le remplaçant du chargé de formation. Si ce chargé de formation empêché est le président de jury, le secrétaire du jury désigne le remplaçant.

## 6.6. Constitution du Jury d'évaluation

- Le jury est composé :
  - des chargés de cours de la formation ;
  - du Manager « Formation des cadres » ou son représentant ;
- Un Président de jury est désigné pour chaque session d'évaluation. Il pourra s'agir du représentant du service Formation des cadres de l'AG Sport, du Conseiller Pédagogique, d'une personne issue des membres du jury d'évaluation.
- Un secrétaire représentant l'organisme de formation sera désigné par les membres du jury d'évaluation

- o Les rôles de président et de secrétaire ne peuvent être assumés par un seul membre du jury.

## 6.7. Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal)

- o Pour ce qui concerne la décision du jury relative aux examens, les membres du jury fixent de commun accord une ou plusieurs date(s) dans les 10 jours ouvrables qui suivent la date du dernier examen pour les délibérations.
- o Chaque candidat inscrit aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.
- o Le jury délibère sur la base des cotes obtenues par le candidat pour chacun des modules de la formation. Il prend également en considération tout élément d'appréciation du travail et de la situation du candidat.
- o Après délibérations, les membres du jury votent pour la réussite ou l'ajournement/l'échec du candidat.
- o Pour chaque candidat, le jury statue à la majorité simple de ses membres. Une seule voix est exprimée par membre du jury. En cas d'égalité des voix, le président dispose d'une voix prépondérante.
- o Aucun membre du jury ne peut prendre part aux décisions relatives à son conjoint, allié, parent jusqu'au quatrième degré inclusivement. Si ce membre du jury est le président ou le secrétaire, ce rôle est attribué, le temps de la délibération en cause, à un autre membre du jury. Le jury délibère valablement malgré l'absence de ce membre du jury lors de la délibération et des votes relatifs au conjoint, allié ou parent.
- o Les délibérations du jury ont lieu à huis clos. Les membres du jury ont le devoir de respecter le secret des délibérations et des votes.
- o Toutes les décisions du jury seront actées et motivées dans un Procès-Verbal (PV) de délibération.
- o Ce PV sera signé par l'intégralité du jury présent aux évaluations. Il sera envoyé à l'AG Sport (document scanné et uploadé sur la plateforme de gestion des cours spécifiques) en même temps que les résultats des évaluations (documents électroniques).

## 6.8. Motivation du résultat en délibération

- o À l'issue de la première session d'évaluation, le candidat a réussi la formation s'il obtient une moyenne d'au moins 50% des points pour chaque module.
- o Le candidat est ajourné s'il n'obtient pas au moins la moitié des points pour chaque module.
- o Une seconde session d'évaluation est organisée pour les candidats qui sont ajournés en première session.
- o Le candidat est en échec s'il n'obtient pas au moins la moitié des points pour chaque module.
- o Le jury peut toutefois souverainement proclamer la réussite d'un module ou de la formation, même si les seuils de réussite visés ci-dessus n'ont pas été atteints, lorsqu'il estime que le déficit existant sur ce point demeure acceptable.
- o Lorsque le jury fait usage de ce pouvoir, il octroie définitivement les points correspondants, quelle que soit la moyenne ou la note obtenue pour un ou plusieurs module(s); celle-ci est alors considérée comme ayant atteint le seuil de réussite et les adaptations nécessaires sont réalisées en suivi de délibération.

<b>EVALUATION du parcours de formation UEFA B</b>	
	<b><u>POUR REUSSIR</u></b>
Chaque cours LMS	Valider en ligner
Pour chaque cours présentiel	Avoir 100% de présences
CS221 (épreuve écrite 2h)	Avoir minimum 50%
CS222 (épreuve pratique 30')	Avoir minimum 50%
CS223	stage 1 (25%) Min. 50% stage 2 (75%) Min. 50%
CS231 (épreuve écrite 30')	Avoir minimum 50%
Attention si le candidat n'a pas 100% de présences aux cours présentiels MAIS qu'il a minimum 90%	
Un travail de rattrapage sera demandé pour valider les cours manqués	
<b>Réussite formation et obtention UEFA B</b>	
Avoir MINIMUM 50% à chaque partie	
Avoir validé chaque cours LMS	
(NB: pour avoir Brevet Adeps EDUCATEUR, valider CG211, CG234, CG235 sur la plateforme ACFF.)	

<b>EVALUATION du parcours de formation UEFA B EX PRO</b>	
	<b><u>POUR REUSSIR</u></b>
Chaque cours LMS	Valider en ligner
Pour chaque cours présentiel	Avoir 100% de présences
CS221 (épreuve écrite 2h)	Avoir minimum 50%
CS222 (épreuve pratique 30')	Avoir minimum 50%
CS223	stage 1 (25%) Min. 50% stage 2 (75%) Min. 50%
CS231 (épreuve écrite 30')	Avoir minimum 50%
CG142 (évaluation externalisée)	Fournir attestation de réussite
Attention si le candidat n'a pas 100% de présences aux cours présentiels MAIS qu'il a minimum 90%	
Un travail de rattrapage sera demandé pour valider les cours manqués	
<b>Réussite formation et obtention UEFA B</b>	
Avoir MINIMUM 50% à chaque partie	
Avoir validé chaque cours LMS	
(NB: pour avoir Brevet Adeps EDUCATEUR, valider CG112, CG133, CG151, CG211, CG234, CG235 sur la plateforme ACFF.)	

## 6.9. Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » (COFED) lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais.

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

## 6.10. Procédure de communication des résultats aux candidats

- Chaque candidat est informé des modalités concernant la publicité officielle des résultats (courrier normalisé et/ou courrier électronique) et du délai maximal après la session d'évaluation, pour l'envoi de ceux-ci.
- Un délai de 10 jours ouvrables est considéré comme raisonnable.
- Cette publicité des résultats contient des appréciations chiffrées, ...
- Le (les) contenu(s) de formation qui doit (doivent) être représenté(s) est (sont) fixé(s) par le jury d'évaluation au cours de la délibération et communiqué(s) au candidat (module(s) moins de 50%)
- Le candidat ajourné est informé et convoqué à une session complémentaire.
- Un droit de recours est octroyé lors d'un refus en seconde session et la procédure à respecter est explicitée (voir recours).

## 6.11. Recours et procédures

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées lors des inscriptions aux examens, examens et délibérations, excepté l'appréciation souveraine du jury et de chacun de ses membres sur les notes individuelles attribuées au candidat et le résultat global obtenu par celui-ci, peut exercer un recours à l'encontre des

résultats de la délibération en première session (uniquement en cas de refus d'accès à une seconde session) ou en seconde session.

Le candidat peut donc formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation selon les modalités suivantes.

Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation de son examen. En aucun cas, il ne pourra emporter une copie de son examen, ni en prendre des photos, ni emporter des notes, ni solliciter une copie des corrigés des QCM. Il pourra solliciter la consultation des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

Cette consultation ne pourra se réaliser qu'après une prise de rendez-vous formalisé avec l'opérateur de formation.

Lors de l'envoi des résultats à chaque candidat, la procédure de recours est explicitée, ainsi que les coordonnées de la personne de contact et l'adresse à laquelle le recours doit être adressé.

Les candidats disposent d'un délai de 8 jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. La date d'envoi de la décision est comprise dans le délai. La date butoir pour un recours est indiquée de manière précise au sein de la lettre de résultat. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée à l'adresse du siège de l'opérateur de formation, à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de la Commission Pédagogique Mixte (AG Sport et opérateur de formation) dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer par courrier ou courriel sa décision définitive et non contestable au candidat.

Une chambre de recours est composée de 4 personnes avec voix délibérative.

- un membre de la fédération ou association consultée pour la rédaction du cahier des charges siégeant à la Commission Pédagogique Mixte. Ce dernier assure le secrétariat de la Chambre de recours.
- le Directeur Technique de l'opérateur de formation ou, à défaut, son représentant.
- un représentant de l'Administration Générale du Sport. Ce dernier assure la présidence de la Chambre de recours.
- le Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de l'Administration Générale du Sport.

En cas d'égalité lors d'un vote, la voix du président de la chambre de recours est prépondérante.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qui soit.

La chambre de recours est compétente pour étudier tout litige sur les résultats mais aussi tous ceux se présentant durant la session d'évaluation, et ce sur base du dossier du candidat (fiches de préparation et d'évaluation de l'examen pratique, travaux rentrés, rapport des chargés de cours, etc.).

## 7. CONDITIONS DE DISPENSES ET D'ÉQUIVALENCES DE DIPLOMES (BELGIQUE OU ÉTRANGER)

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er du décret du 02 mai 2019, au point 7 (**les conditions de dispenses de diplômes**).

Cette procédure est aussi explicitée à la section 7 de tous les cahiers de charges / référentiels de formation de tous les niveaux de formation.

La VAF (Valorisation des Acquis de Formation) et la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) permettent d'obtenir un diplôme/brevet/certification correspondant à un parcours de formation et/ou son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années peuvent être ainsi valorisées au même titre que si le candidat les avait acquises par une formation équivalente.

Ces termes VAE et VAF sont reprises sous l'acronyme « VAFE ».

Ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, etc. Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

Le principe général de cette « VAFE » permet la comparaison, via une procédure standardisée, entre des résultats d'acquis de formation / d'apprentissage ou les résultats d'acquis d'expériences et des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier.

### 7.1. Conformité des dossiers VAFE à introduire

Afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme, une procédure type et normalisée est prévue distinctement pour une procédure VAF et VAE.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. **La demande sera donc d'office refusée.**

Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale, etc.) mais aussi les dispositions langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

Un dossier ne peut être introduit si une demande de VAFE a déjà été traitée par une autre instance (principe « Cross border »). Le demandeur doit donc explicitement indiquer si une VAFE a déjà été introduite via un autre organisme ou instance ainsi que le résultat de celle-ci.

## 7.2. Valorisation des Acquis de Formation (VAF)

### 7.2.1. Base / recevabilité de la demande de VAF

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'une certification en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, etc.) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation par un opérateur / une institution / un organisme public d'un pays de l'UE. Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur / une institution / un organisme Public.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- d'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction de Moniteur Sportif ANIMATEUR UEFA C ou INITIATEUR BREVET B en rapport avec les exigences énoncées au sein du cahier des charges des cours généraux du niveau concerné.
- Le dossier de VAF introduit ne peut concerner qu'un seul niveau de qualification et l'ordre suivant doit être respecté :
  - o Animateur UEFA C
  - o Initiateur Brevet B
  - o Educateur UEFA B
  - o Entraîneur UEFA A Seniors ou Entraîneur UEFA A Elite Youth
- Les conditions de recevabilité pour une demande de Valorisation des Acquis de Formation (VAF) sont :
  - o Être titulaire de l'attestation de réussite (ou de dispense) au cours "1er soins en milieu sportif » délivrée par la Ligue Francophone Belge de Sauvetage (LFBS).
  - o Être en règle avec les frais de procédure (Aucun frais ne sera demandé aux anciens brevets ADEPS/URBSFA ou diplômés UEFA).

### 7.2.2. Éléments à présenter pour une VAF

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAF »
- Ce formulaire doit contenir :
  - o Nom - Prénom
  - o Adresse officielle (complète)
  - o Date et lieu de naissance
  - o E-mail

- Tél. / GSM
  - La discipline sportive
  - Le niveau de qualification pour lequel une VAF est sollicité
- Compléter le tableau formaté (voir infra).

- Tableau à compléter.

Module(s) visé(s) par la demande de dispense(s) – page 2 :						
Cf Fiches ECTS du cahier des charges du niveau concerné						
Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée		Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Connaissance/compétence développée			
CS				Connaissances compétences développées		
				Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances/de compétences)		
				Volume horaire présentiel/non présentiel		
				Forme d'évaluation et note obtenue		
				Documents annexés		
CS				Connaissances compétences développées		
				Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances/de compétences)		
				Volume horaire présentiel/non présentiel		
				Forme d'évaluation et note obtenue		
				Documents annexés		
CS				Connaissances compétences développées		
				Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances/de compétences)		
				Volume horaire présentiel/non présentiel		
				Forme d'évaluation et note obtenue		
				Documents annexés		
CS				Connaissances compétences développées		
				Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances/de compétences)		
				Volume horaire présentiel/non présentiel		
				Forme d'évaluation et note obtenue		
				Documents annexés		

- Documents officiels en pièces-jointes au tableau formaté : brevets, diplômes, etc. ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.
- Des copies (certifiées conformes au besoin peuvent être sollicitées) de ces brevets et diplômes doivent impérativement figurer en pièces-jointes au tableau formaté.
- Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre, si possible, le cahier des charges des formations suivies.
- Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues, etc. Ces dernières feront l'objet d'une attention particulière.
- Des évaluations objectives et justifiées par cours ou par module sont indispensables afin de permettre une analyse des plus objectives.
- Pour les candidats non francophones, il y a lieu d'ajouter la traduction en français des documents (au besoin une traduction certifiée peut-être exigée).
- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

### 7.3. Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)

#### 7.3.1. Base de la demande / recevabilité de VAE

Une demande de VAE ne peut être introduite que sur base :

- d'expériences pratiques avérées (un minimum de volume / quantité exigé) en étroite relation avec le champ de compétences visées (profil de fonction, public cible, cadre d'intervention, etc.). Une expérience avérée, même très importante, pourrait ne pas dispenser le candidat de devoir participer à un/des modules de formation et/ou d'une forme d'évaluation.
- Le dossier de VAE introduit ne peut concerner qu'un seul niveau de qualification et l'ordre suivant doit être respecté :
  - o Animateur UEFA C
  - o Initiateur BREVET B
  - o Educateur UEFA B
  - o Entraîneur UEFA A
  - o Entraîneur UEFA ELITE YOUTH A
- Conditions de recevabilité pour une demande de Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)

- Être titulaire de l'attestation de réussite (ou de dispense) au cours "1er soins en milieu sportif » délivrée par la Ligue Francophone Belge de Sauvetage (LFBS).
- Être en règle avec les frais de procédure.

	Heures de pratiques avérées	Champ de compétences : profil de fonction, public cible, cadre d'intervention,
Animateur UEFA C	250 H Sur minimum 3 ans	Maîtrise de l'animation d'une séance en football pour un public cible « jeune » dans un contexte non compétitif ou « sénior » amateur dans un contexte compétitif jusqu'en 3ème provinciale.
<i>Initiateur</i> <i>BREVET B</i>	750 H sur minimum 3 ans	Maîtrise de l'animation et l'initiation d'une séance d'entraînement dans un contexte compétitif ou non pour un groupe cible U6-U13 de niveau régional, provincial ou interprovincial ainsi que séniors amateur de niveau minimum provincial.
Educateur UEFA B	1000 H sur minimum 3 ans	Maîtrise pédagogique de l'entraînement dans un contexte compétitif pour un public cible « jeune » évoluant dans le football à 11 de niveau régional, provincial ou interprovincial ou « sénior amateur » jusqu'en 1ère provinciale.
Entraîneur UEFA A	5000 H sur minimum 5 ans	Systematisation et optimisation de l'entraînement pour performer dans un contexte compétitif pour un public cible "Senior D1, D2 ou D3 Amateur".
Entraîneur UEFA ELITE YOUTH A	5000 H sur minimum 5 ans	Systematisation et optimisation de l'entraînement pour performer dans un contexte compétitif pour un public cible U15-U21 « Elite Youth ».

- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.

### 7.3.2. Eléments à présenter pour une VAE

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAF »
- Ce formulaire doit contenir :
  - o Nom - Prénom
  - o Adresse officielle (complète)
  - o Date et lieu de naissance
  - o E-mail
  - o Tél. / GSM
  - o La discipline sportive
  - o Le niveau de qualification pour lequel une VAF est sollicité
- Compléter le tableau formaté (voir infra).

- Tableau à compléter.

EXPERIENCES EN LIEN AVEC LES MODULES VISES (En commençant par la plus récente)	
Expérience N°	
En lien avec le(s) module(s) code et nom du/des module(s)	CS
Nom et lieu de la structure dans laquelle les activités ont été exercées + Nom et coordonnées du (des) responsable(s)	
Secteur d'activité de la structure	
Période de l'activité (date de début et de fin)	
Nbre d'heures d'expérience pouvant être justifiée	
Principales fonctions / activités exercées en rapport avec le(s) module(s) visé(s)	
Connaissances / compétences développées lors de ces principales fonctions / activités	
Expériences pouvant être « certifiées » par une autorité publique, un pair breveté, ... Si oui, précisez	
Documents annexés	

- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétences du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

#### 7.4. Entretien de VAFE

- Sur base d'un dossier jugé recevable, la Commission Pédagogique Mixte, peut planifier un entretien de « VAFE ».
- L'entretien de VAFE doit permettre :
  - o de compléter des points du dossier VAFE dont la formulation ne serait pas jugée assez précise par la Commission Pédagogique Mixte ;
  - o de comparer les résultats d'acquis de formation/d'expériences avec les résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE ;
  - o de vérifier les résultats d'acquis de formation/d'expériences sur base des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE.
- L'entretien VAFE est conduit par au moins deux membres de la Commission Pédagogique Mixte.
- Le candidat ne peut être accompagné par une tierce personne lors de l'entretien de VAFE.

## 7.5. Frais de procédure pour une VAFE

- Des frais de procédures peuvent être demandés au demandeur pour l'analyse du dossier de VAFE et/ou l'organisation de l'entretien de VAFE.

	Analyse du dossier VAFE	Organisation de l'Entretien de VAFE
Animateur UEFA C	100 €	100 à 300 €
Initiateur BREVET B		300 à 500 €
Educateur UEFA B		500 à 1000 €
Entraîneur UEFA A – UEFA ELITE YOUTH A		1000 à 4000 €

## 7.6. Procédures administratives VAFE (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)

### 7.6.1. Où envoyer le dossier VAFE ?

- Le lieu d'introduction d'une VAFE spécifique doit se réaliser auprès de l'opérateur délégataire de formation. Le responsable des formations de cadres accusera la réception de celui-ci et en assurera le suivi.

Association des clubs francophones de football - ACFF  
Département « Formation de cadres »  
à l'attention de Mr Losfeld Jean-Louis  
e-mail : [jeanlouis.losfeld@acff.be](mailto:jeanlouis.losfeld@acff.be)  
Rue de Bruxelles, 486  
1480 TUBIZE

### 7.6.2. Comment envoyer le dossier VAFE ?

- Le dossier du demandeur doit se concevoir en version informatique téléchargeable et imprimable.
- Le dossier sera envoyé par mail au responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation en y scannant tous les éléments constitutifs. Le dossier peut aussi être envoyé par courrier simple.
- Le dossier envoyé doit-être complet et envoyé en un seul « bloc ».

### 7.6.3. Quand solliciter un dossier VAFE ?

- Une demande de VAFE peut être réalisée à tout moment.

## 7.7. Analyse concernant la demande de VAFE

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, etc. Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAFE sont réalisées par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte est une Commission de consultation et d'avis auprès de l'Administration Générale du Sport, des fédérations ou associations sportives désignées comme opérateurs délégués de formations de cadres.

La Commission Pédagogique est composée de représentants de l'opérateur de formation délégué et de représentants de l'administration et/ou d'autres opérateurs.

Cette commission d'avis porte essentiellement sur la formation des cadres dans la ou les disciplines concernées et plus particulièrement pour chaque type et chaque niveau de formation avec comme référence le cahier des charges / référentiel de formation ad hoc.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 20 jours ouvrables. Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroie pas un droit automatique à la VAFE.

## 7.8. Décisions concernant la demande de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable (cf. prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAFE peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable. Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAFE ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée il peut formuler un recours motivé auprès de la Commission Pédagogique Mixte aux mêmes conditions que celles énoncées au chapitre (voir section 6) concernant les recours et procédures.

## 7.9. Valorisation des anciennes formations spécifiques ADEPS

### 7.9.1. Cours généraux

En ce qui concerne les cours généraux et ce afin de standardiser des VAF une liste de dispense par niveau a été publiée. Elle reprend les dispenses possibles pour les « anciens » cours généraux, les bacheliers en Education Physique, etc.

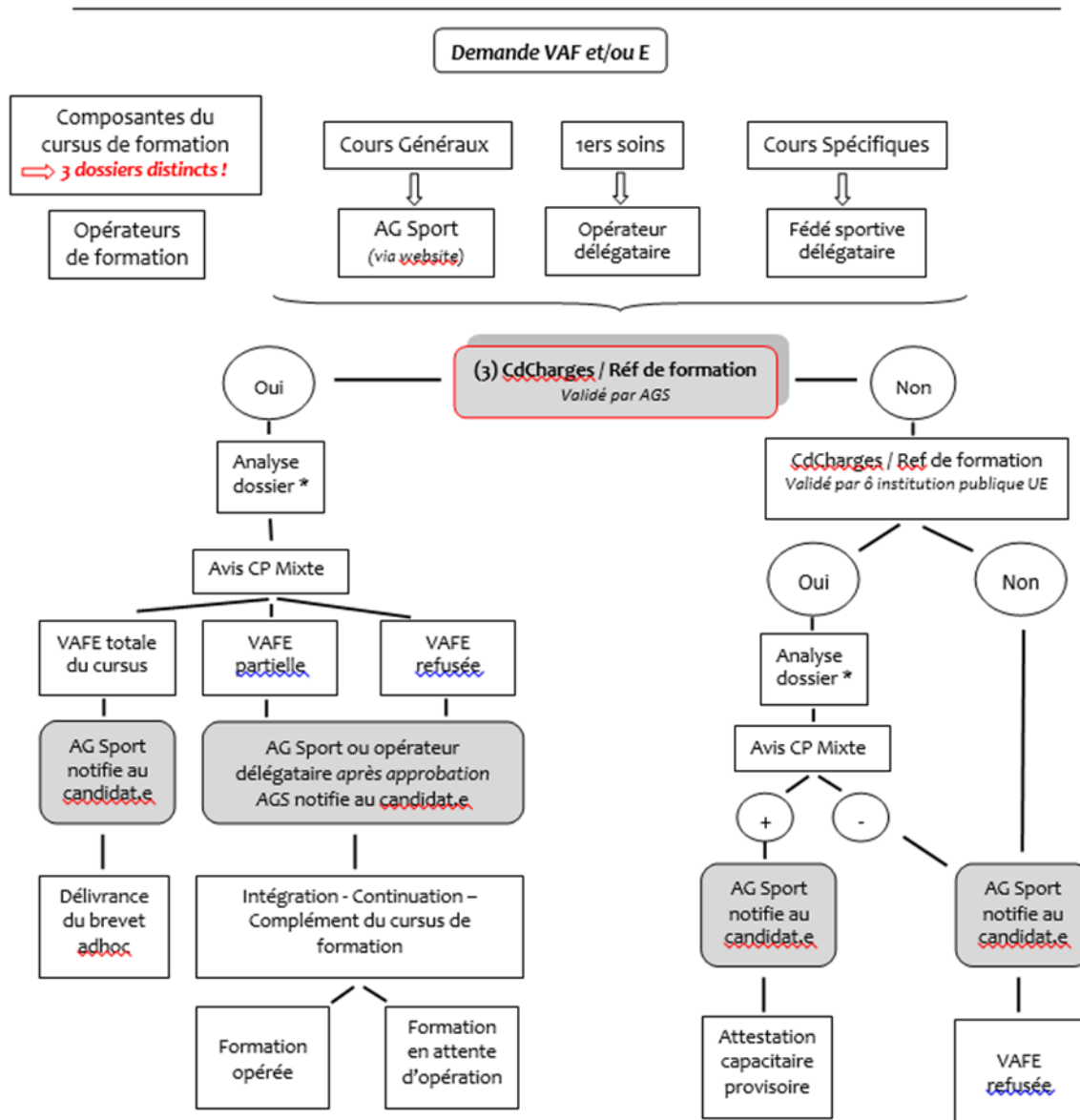
Ces informations sont présentes sur le site de l'ADEPS ([www.sport-adeps.be](http://www.sport-adeps.be)).

## 7.9.2. Cours spécifiques

Tableau récapitulatif des conditions de dispenses et d'équivalence des anciennes formations délivrées par la RBFA, l'ADEPS et ACFF

Vous êtes titulaire d'un ancien brevet/diplôme	Mise à niveau des cours généraux	Mise à niveau 1er Soins	mise à niveau des cours spécifiques	Vous pouvez obtenir une équivalence ...	
Animateur Brevet C délivré à partir de 2013	NON	NON			
Brevet C URBSFA délivré entre 2000 et 2012	VOIR ADEPS	OUI VOIR LFBS	Vous devez valider les modules CS 111 : La place de l'ACFF dans le paysage footballistique au niveau international, national et communautaire CS 124 : Méthodologie d'organisation d'une séance U6 : festifoot	Animateur UEFA C	
Niveau 1 ADEPS délivré entre 2000 et 2012		NON	NON		
Animateur Brevet C à partir de 2013	VOIR ADEPS	OUI VOIR LFBS	Vous devez valider les modules CS 111 : La place de l'ACFF dans le paysage footballistique au niveau international, national et communautaire CS 124 : Méthodologie d'organisation d'une séance U6 : festifoot	Initiateur Brevet B	
Brevet B délivré entre 2000 et 2012		NON	NON		
Initiateur Brevet B délivré à partir de 2013		NON	NON		
Initiateur Brevet B délivré à partir de 2017	VOIR ADEPS	OUI VOIR LFBS	NON	Educateur UEFA B	
Initiateur délivré avant 2000		NON	NON		
Entraîneur des Jeunes délivré avant 2000		NON	NON		
UEFA B URBSFA délivré entre 2000 et 2014		NON	NON		
niveau 2 ADEPS délivré entre 2000 et 2014	VOIR ADEPS	OUI VOIR LFBS	NON	Entraîneur UEFA A - UEFA A Elite Youth	
Moniteur délivré avant 2000		NON	NON		
Entraîneur-adjoint délivré avant 2000		NON	NON		
Entraîneur délivré avant 2000		NON	NON		
Entraîneur-coach délivré avant 2000		NON	NON		
Brevet A URBSFA délivré avant 2015		NON	NON		
Brevet A Elite Youth délivré avant 2015		NON	NON		
UEFA A URBSFA délivré avant 2015		NON	NON		
niveau 3 ADEPS délivré avant 2013		NON	NON		

## 7.10. Tableau synthèse complet des procédures « VAFE »



## 8. RÉFÉRENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES RÈGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS

Ce chapitre répond à l'Art. 38 § 4. du décret du 03 mai 2019, au point 8 (**les modalités de l'homologation des brevets**).

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais (au plus tôt à partir du 01 janvier 2016). Les autres éditions conservent la procédure habituellement mise en place précédemment (fichier Excel).

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

Pour toutes informations / changement de coordonnées / etc. concernant les brevets :

Fédération Wallonie-Bruxelles  
Administration Générale du Sport  
Boulevard Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles  
Service de la Formation des Cadres Sportifs (brevets)  
Lundi - Mardi - Jeudi de 09h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00  
Tél. : 02/413.29.07  
Email : [adeps.brevets@cfwb.be](mailto:adeps.brevets@cfwb.be)

Il est par ailleurs de la responsabilité du détenteur d'un brevet de maintenir ses compétences à jour par le biais de formations continuées en adéquation avec son champ de compétences.

## 9. ANNEXES – Fiches d'évaluation

### CS 221 Méthodologie d'une séance d'entraînement

ITEM EVALUE	NOTE OBTENUE
<b>PRESENTATION GENERALE</b>	
<b>ANALYSE DU THEME</b>	
<b>DIRECTIVES ET MOTS DE COACHING</b>	
<b>FORMES DE MATCH</b>	
<b>FORMES INTERMEDIAIRES</b>	

Critères d'évaluation = Acquis avec Maîtrise (A) - Acquis (B) - En voie d'acquisition (C) - Non acquis (D)

5A = 30/30	1C - 1B - 3A = 20/30	<b>3C-2A = 14/30</b>	<b>3D-... = 4/30</b>
1B - 4A = 28/30	1C - 2B - 2A = 19/30	<b>3C-1B-1A = 12/30</b>	<b>4D-... = 2/30</b>
2B - 3A = 26/30	1C - 3B - 1A = 18/30	<b>4C-1A = 10/30</b>	<b>RESULTAT</b>
3B - 2A = 24/30	2C - 3A = 17/30	<b>5C = 8/30</b>	<b>/30</b>
4B - 1A = 22/30	2C - 1B - 2A = 16/30	<b>1D-... = 6/30</b>	
1C - 4A = 21/30	2C - 2B - 1A = 15/30	<b>2D-... = 4/30</b>	

PRESENTATION GENERALE	OUI	NON
Le coach a remis une préparation complète.		
Le coach a remis une préparation lisible .		
Le coach a utilisé les signes conventionnels.		
Le coach a toujours positionné son équipe ( « ▲ » ) du bas vers le haut (sens du jeu ↑ )		
Si minimum 1 item est noté « NON » ⇒ C Si tous les items sont notés « OUI » ⇒ A		

ANALYSE DU FRAGMENT VIDEO	
Le coach a schématisé les 22 joueurs avec leur numéro.	
Le coach a schématisé les lignes de course avec numérotation et la trajectoire du ballon.	
Le coach a défini le « QUI » en identifiant les joueurs principaux repris sur le schéma.	
Le coach a défini le « QUOI » sur base d'un principe et sous principe vus au cours.	
Le coach a défini le « OU » par découpage en 3 zones ET en 12 zones.	
Le coach a précisé dans le « QUAND » la phase de jeu et le starter (si présent).	
Le coach a défini 1 (ou 2 MAXIMUM) TEAMTACTIC(S) du plan d'apprentissage.	
<b>Règles de pondération :</b> •Si minimum 2 items sont notés « D » ⇒ « D » •Si minimum 4 items sont notés « C » ⇒ « D » •Si 1 item est noté « D » ⇒ « C » •Si 3 items sont notés « C » ⇒ « C » •Si tous les items sont notés « A » ⇒ « A » •Dans tous les autres cas ⇒ « B »	

DIRECTIVES ET MOTS DE COACHING	
Le coach a formulé minimum une directive et un mot de coaching pour CHAQUE joueur concerné dans le QUI de l'analyse.	
Le coach a formulé des directives et des mots de coaching en lien avec les déplacements avec ou sans ballon, passes, etc. repris sur le schéma.	
Le coach a formulé des directives et des mots de coaching en relation avec le(s) TEAMTACTIC(S).	
<b>Règles de pondération :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si minimum 2 items sont notés « D » ⇒ « D »</li> <li>• Si 3 items sont notés « C » ⇒ « D »</li> <li>• Si 1 item est noté « D » ⇒ « C »</li> <li>• Si 2 items sont notés « C » ⇒ « C »</li> <li>• Si tous les items sont notés « A » ⇒ « A »</li> <li>• DANS tous les autres cas ⇒ « B »</li> </ul>	

FORMES DE MATCH	
<b>Le coach a proposé des FM qui respectent les règles d'une FM.</b>	
<b>Le coach a repris dans TOUTES ses FM tous les joueurs concernés dans le QUI de l'analyse du fragment vidéo.</b>	
Le coach a rédigé des FM comprenant les 20 joueurs (dont 1-2 GK).	
Le coach a proposé des FM en relation avec le(s) TEAMTACTIC(S).	
Le coach a schématisé la hauteur des blocs, les dimensions, les positions des joueurs, leur position privilégiée et la mise en jeu.	
Le coach a défini des objectifs spécifiques et différents à chaque FM.	
Le coach a décrit les dispositifs, la mise en jeu / starter , les permutations et/ou les rotations des joueurs, etc...	
Le coach a proposé une variante.	
Le coach a défini des directives de jeu pertinentes pour son équipe qui favorisent l'objectif de la tâche.	
Le coach a défini les consignes de jeu pertinentes pour l'adversaire qui favorisent l'objectif de la tâche.	
Le coach a proposé une FM 2 progressive par rapport à la FM 1.	
Le coach a proposé une FM 3 progressive par rapport à la FM 2.	
<b>Règles de pondération :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les items en GRAS et ITALIQUE sont notés « A » ou « D »</b></li> <li>• Si minimum 6 items « D » ⇒ « D »</li> <li>• Si minimum 5 items sont notés « C »</li> <li>• Si minimum 3 items « D » ⇒ « C »</li> <li>• Si tous les items sont notés « A » ⇒ « A »</li> <li>• Dans tous les autres cas ⇒ « B »</li> </ul>	

FORMES INTERMÉDIAIRES	
Le coach a proposé une FI analytique (FI 1) et une FI jouée (FI 2).	
Le coach a rédigé des FI comprenant les 20 joueurs (dont 1 ou 2 GK).	
Le coach a proposé des FI en relation avec le(s) TEAMTACTIC(S).	
Le coach a schématisé sur les FI, les surfaces de jeu, les positions des joueurs, sa position privilégiée et la mise en jeu.	
Le coach a défini des objectifs spécifiques pour chaque FI.	
Le coach a décrit la FI en précisant, les dispositifs, la mise en jeu / starter , les permutations et/ou les rotations des joueurs, etc...	
Le coach a défini des directives pertinentes pour son équipe (FI jouée).	
Le coach a défini les consignes de jeu pertinentes pour l'adversaire qui favorisent l'objectif (FI jouée).	
Le coach a proposé une variante pour les 2 formes intermédiaires.	
<b>Règles de pondération :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si minimum 5 items « D » ⇒ « D »</li> <li>• Si minimum 5 items sont notés « C » OU minimum 3 items sont notés « D » ⇒ « C »</li> <li>• Si tous les items sont notés « A » ⇒ « A »</li> <li>• Dans tous les autres cas ⇒ « B »</li> </ul>	

CS 222 Didactique spécifique

Chaque item est évalué selon l'échelle suivante (4 niveaux) :

Acquis avec maîtrise <b>A</b>	Acquis <b>B</b>	En voie d'acquisition <b>C</b>	Non acquis <b>D</b>
----------------------------------	--------------------	-----------------------------------	------------------------

- Si un item est « acquis avec *maîtrise permanente* », il sera évalué par la lettre « **A** ».
- Si un item est « *acquis* », il sera évalué par la lettre « **B** ».
- Si un item est « *en voie d'acquisition* », il sera évalué par la lettre « **C** ».
- Si un item est « *non acquis* », il sera évalué par la lettre « **D** ».

<b>1. Gestion matérielle (installation, adaptation, fluidité.....)</b>				
• le coach a disposé un matériel adapté (taille et nbre de ballons, plots, etc.)	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>
• le coach a disposé le matériel suffisamment à temps avant la séance				
• le coach a disposé le matériel en toute sécurité (ex : placement du but amovible )				
• le coach a organisé la gestion de son matériel durant la séance				
• le coach fait preuve d'efficacité dans le déplacement du matériel pendant la séance				
• le coach a organisé le rangement de son matériel pendant et à la fin de la séance				
<b>2. Communication Verbale / Non verbale</b>				
• le coach a soutenu l'autonomie des joueurs	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>
• le coach a soutenu la compétence des joueurs				
• le coach a soutenu la proximité sociale avec et entre les joueurs				
• le coach a corrigé ses joueurs plutôt que les a jugés/les a évalués				
• le coach a stimulé la réflexion (style coopératif)				
• le coach a fait preuve d'empathie, de tolérance et d'ouverture				
• le coach a communiqué de manière cohérente (ex : il fait ce qu'il dit)				
• le coach a communiqué de manière claire et compréhensible				
• le coach a pris les postures adaptées à la situation				
• le coach a écouté ses joueurs				
• le coach a démontré la tâche à réaliser ou à corriger				
<b>3. Analyse du jeu Lecture du jeu / observation Gel de la forme</b>				
• le coach s'est positionné efficacement pour observer le jeu	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>
• le coach a identifié les erreurs en relation avec le thème				
• le coach a trouvé la solution à un problème de jeu en relation avec thème				
• le coach a « gelé » la situation dès que l'opportunité s'est présentée				
<b>4. Coaching – Feedback En relation avec le thème / Style coopératif</b>				
• le coach a donné la parole aux joueurs	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>
• le coach a laissé les joueurs proposer des solutions				
• le coach a utilisé un « stop help » en relation avec le thème				
• le coach a corrigé les erreurs technico-tactiques en lien avec le thème				

• le coach a utilisé le « stop help » à la bonne fréquence (répétition)				
• le coach a utilisé, aux bons moments, les mots de coaching				
<b>5. Gestion des formes de match et formes intermédiaires (y compris échauffement et cooling down)</b>				
• Le coach a proposé des tâches qui respectent la méthodologie de l'URBSFA	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>
• Le coach a proposé des tâches en relation avec le thème				
• Le coach a positionné les joueurs dans les dispositifs définis dans sa préparation				
• Le coach a mis en jeu la tâche en respectant le starter défini				
• Le coach a donné des consignes à l'adversaire				
• Le coach a proposé des situations adaptées (entre 70 et 80% de réussite)				
• Le coach a adapté la tâche si les joueurs n'atteignaient pas 70 à 80% de réussite				
• Le coach a proposé un temps d'engagement moteur optimal				
<b>6. Capacité d'animation</b>				
• Le coach a la maîtrise de son groupe	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>
• le coach s'est bien positionné				
• le coach a placé ses joueurs dans des conditions optimales d'écoute				
• le coach a défini les objectifs et les critères de réussite de la tâche				
• le coach a défini les règles, les consignes d'exécution et de sécurité				
• le coach a vérifié que ses joueurs avaient compris la tâche				
• le coach a vite mis les joueurs en activités				
<b>TOTAL</b>				

<p><b>Règles d'évaluation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si minimum un item est noté avec la lettre « D », la cote sera de 6/30</li> <li>• Si minimum 4 items sont notés avec la lettre « C », la cote sera de 12/30</li> <li>• Si 3 items sont notés avec la lettre « C », la cote sera de 15/30</li> <li>• Si 1-2 items sont notés avec la lettre « C », la cote sera de 18/30</li> <li>• Si tous les items sont au minimum notés avec la lettre « B » et 1 item est noté avec la lettre « A », la cote sera de 21/30</li> <li>• Si tous les items sont notés au minimum avec la lettre « B » et 2-3 items sont notés avec la lettre « A », la cote sera de 24/30</li> <li>• Si tous les items sont notés au minimum avec la lettre « B » et 4-5 items sont notés avec la lettre « A », la cote sera de 27/30</li> <li>• Si tous les items sont notés avec la lettre « A », la cote sera de 30/30</li> </ul>	<b>/30</b>
--	------------

## CS 223 Stage d'application

### Carnet de stage 1

3 évaluations formatives des préparations d'entraînement sont réalisées par le professeur

#### La préparation de l'entraînement - Evaluation par le professeur



Chaque item est évalué de la manière suivante  
Acquis avec Maîtrise permanente (A) - Acquis (B) - En voie d'acquisition (C) - Non acquis (D)

PRESENTATION GENERALE	OUI	NON
Le coach a remis sa préparation dans les temps.		
Le coach a remis une préparation complète.		
Le coach a remis une préparation lisible .		
Le coach a utilisé les signes conventionnels.		
Le coach a toujours positionné son équipe ( « ▲ » ) du bas vers le haut (sens du jeu ↑ )		
Si minimum 1 item est noté « NON » → D Si tous les items sont notés « OUI » → A		

#### La préparation de l'entraînement - Evaluation par le professeur



ANALYSE DU THEME	
Le coach a schématisé les 22 joueurs avec leur numéro.	
Le coach a schématisé, les lignes de course avec numérotation et la trajectoire du ballon.	
Le coach a défini le « QUI » en identifiant les joueurs principaux repris sur le schéma.	
Le coach a défini le « QUOI » sur base d'un principe et sous principe vus au cours.	
Le coach a défini le « OU » par découpage en 3 zones ET en 12 zones.	
Le coach a précisé dans le « QUAND » la phase et le starter (si présent).	
Le coach a défini 1 (ou 2 MAXIMUM) TEAMTACTIC(S) du plan d'apprentissage.	
<b>Règles de pondération :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si minimum 2 items sont notés « D » → « D »</li> <li>• Si minimum 4 items sont notés « C » → « D »</li> <li>• Si 1 item est noté « D » → « C »</li> <li>• Si minimum 3 items notés « C » → « C »</li> <li>• Si tous les items sont notés « A » → « A »</li> <li>• Dans tous les autres cas → « B »</li> </ul>	

#### La préparation de l'entraînement - Evaluation par le professeur



DIRECTIVES ET MOTS DE COACHING	
Le coach a formulé minimum une directive et un mot de coaching pour CHAQUE joueur concerné dans le QUI de l'analyse.	
Le coach a formulé des directives et des mots de coaching en lien avec les déplacements avec ou sans ballon, passes, etc. repris sur le schéma.	
Le coach a formulé des directives et des mots de coaching en relation avec le(s) TEAMTACTIC(S).	
<b>Règles de pondération :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si minimum 2 items sont notés « D » → « D »</li> <li>• Si 3 items sont notés « C » → « D »</li> <li>• Si 1 item est noté « D » → « C »</li> <li>• Si 2 items sont notés « C » → « C »</li> <li>• Si tous les items sont notés « A » → « A »</li> <li>• DANS tous les autres cas → « B »</li> </ul>	

**La préparation de l'entraînement - Evaluation par le professeur**



FORMES DE MATCH	
Le coach a proposé des FM qui respectent les règles d'une FM.	
Le coach a rédigé des FM comprenant les 20 joueurs (avec 1 ou 2 GK).	
Le coach a proposé des FM en relation avec le(s) TEAMTACTIC(S).	
Le coach a schématisé la hauteur des blocs, les dimensions, les positions des joueurs, minimum la position privilégiée par celui-ci et la mise en jeu.	
Le coach a défini des objectifs spécifiques et différents à chaque FM.	
Le coach a justifié le choix de FM (distances, joueurs, temps).	
Le coach a décrit les dispositifs, la mise en jeu / starter , les permutations et/ou les rotations des joueurs, etc...	
Le coach a proposé une variante plus simple et une variante plus difficile.	
Le coach a défini des directives de jeu pertinentes pour son équipe qui favorisent l'objectif de la tâche.	
Le coach a défini les consignes de jeu pertinentes pour l'adversaire qui favorisent l'objectif de la tâche.	
Le coach a proposé une FM 2 progressive par rapport à la FM 1.	
Le coach a proposé une FM 3 progressive par rapport à la FM 2.	
Le coach a défini des critères de réussite en relation avec l'objectif de la tâche.	
<b>Règles de pondération :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si minimum 1 item en rouge est noté « D » → « D »</li> <li>• Si minimum 6 items « D » → « D »</li> <li>• Si minimum 5 items sont notés « C »</li> <li>• Si minimum 3 items « D » → « C »</li> <li>• Si tous les items sont notés « A » → « A »</li> <li>• Dans tous les autres cas → « B »</li> </ul>	

**La préparation de l'entraînement - Evaluation par le professeur**



FORMES INTERMÉDIAIRES Y COMPRIS L'ÉCHAUFFEMENT	
Le coach a rédigé des FI comprenant les 20 joueurs (avec 1 ou 2 GK).	
Le coach a proposé une FI analytique (FI 1) et une FI jouée (FI 2).	
Le coach a proposé des FI en relation avec le(s) TEAMTACTIC(S).	
Le coach a schématisé sur les FI le sens du jeu, les surfaces de jeu, les positions des joueurs, sa position privilégiée et la mise en jeu.	
Le coach a défini des objectifs spécifiques et différents pour chaque FI.	
Le coach a justifié le choix de FI (distances, joueurs, temps).	
Le coach a décrit la FI en précisant, les dispositifs, la mise en jeu / starter , les permutations et/ou les rotations des joueurs, etc...	
Le coach a défini des directives pertinentes pour son équipe (FI jouée).	
Le coach a défini les consignes de jeu pertinentes pour l'adversaire qui favorisent l'objectif (FI jouée).	
Le coach a proposé une variante plus simple et une variante plus difficile (pour la forme jouée).	
Le coach a défini des critères de réussite en relation avec l'objectif de la tâche.	
Le coach a proposé un échauffement et un retour au calme correct.	
<b>Règles de pondération :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si minimum 1 item en rouge est noté « D » → « D »</li> <li>• Si 2 items en rouge sont notés « C » → « D »</li> <li>• Si minimum 6 items « D » → « D »</li> <li>• Si minimum 5 items sont notés « C » OU minimum 3 items « D » → « C »</li> <li>• Si tous les items sont notés « A » → « A »</li> <li>• Dans tous les autres cas → « B »</li> </ul>	


**Résultat - Evaluation par le professeur**



A	B	C	D
5A = 30/30	1C - 1B - 3A = 20/30	3C-2A = 14/30	4D-... = 2/30
1B - 4A = 28/30	1C - 2B - 2A = 19/30	3C-1B-1A = 12/30	5D = 0/30
2B - 3A = 26/30	1C - 3B - 1A = 18/30	4C-1A = 10/30	<b>RESULTAT</b>
3B - 2A = 24/30	2C - 3A = 17/30	1D-... = 8/30	<b>/30</b>
4B - 1A = 22/30	2C - 1B - 2A = 16/30	2D-... = 6/30	
1C - 4A = 21/30	2C - 2B - 1A = 15/30	3D-... = 4/30	


A la fin du stage , la candidat doit effectuer une auto-évaluation



**Evaluation formative à compléter par le CANDIDAT**  
**Auto-évaluation**



Auto-évaluation par le CANDIDAT Acquis avec maîtrise (A) – Acquis (B) – En voie d'acquisition (C) - Non acquis (D)	
1. <b>Gestion matérielle</b> (installation, adaptation, fluidité.....)	
2. <b>Communication</b> • Verbale (explications claires et adaptées – interventions positives) • Non verbale (démonstration, attitudes générales...)	
3. <b>Analyse du jeu</b> • Lecture du jeu / observation • Gel de la forme (opportunité, répétition...)	
4. <b>Coaching - Feedback</b> • En relation avec le thème • Style coopératif	
5. <b>Gestion des formes de match et formes intermédiaires</b> (y compris échauffement et cooling down) • Mise en place - Mise en jeu • Maîtrise des paramètres	
6. <b>Capacité d'animation</b>	


**Evaluation formative à compléter par le candidat**  
**Auto-évaluation**



	
1.	1.
2.	2.
3.	3.

A la fin du stage 1, une évaluation formative est effectuée par le maître de stage

**Evaluation formative APRES les 2 séances données dans le club à compléter par le MAITRE DE STAGE en présence du candidat dans son club**



Auto-évaluation par le CANDIDAT Acquis avec maîtrise (A) – Acquis (B) – En voie d'acquisition (C) - Non acquis (D)	
1. <b>Gestion matérielle</b> (installation, adaptation, fluidité.....)	
2. <b>Communication</b> • Verbale (explications claires et adaptées – interventions positives) • Non verbale (démonstration, attitudes générales...)	
3. <b>Analyse du jeu</b> • Lecture du jeu / observation • Gel de la forme (opportunité, répétition...)	
4. <b>Coaching - Feedback</b> • En relation avec le thème • Style coopératif	
5. <b>Gestion des formes de match et formes intermédiaires</b> (y compris échauffement et cooling down) • Mise en place - Mise en jeu • Maîtrise des paramètres	
6. <b>Capacité d'animation</b>	

**Evaluation formative APRES les 2 séances données dans le club à compléter par le MAITRE DE STAGE en présence du candidat dans son club**



😊	☹️
1.	1.
2.	2.
3.	3.

Une évaluation formative du passage terrain réalisé en centre de cours est effectuée par le professeur.

**Evaluation à compléter par le PROFESSEUR lors du passage terrain du candidat**



Auto-évaluation par le CANDIDAT Acquis avec maîtrise (A) – Acquis (B) – En voie d'acquisition (C) – Non acquis (D)	
1. <b>Gestion matérielle</b> (installation, adaptation, fluidité....)	
2. <b>Communication</b> • Verbale (explications claires et adaptées – interventions positives) • Non verbale (démonstration, attitudes générales...)	
3. <b>Analyse du jeu</b> • Lecture du jeu / observation • Gel de la forme (opportunité, répétition...)	
4. <b>Coaching - Feedback</b> • En relation avec le thème • Style coopératif	
5. <b>Gestion des formes de match et formes intermédiaires</b> (y compris échauffement et cooling down) • Mise en place - Mise en jeu • Maîtrise des paramètres	
6. <b>Capacité d'animation</b>	


**Evaluation à compléter par le PROFESSEUR lors du passage terrain du candidat**





	A	B	C	D
<b>Total</b>				

<p><b>Règles d'évaluation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si minimum un item est noté avec la lettre « D », la cote sera de 6/30</li> <li>• Si minimum 4 items sont notés avec la lettre « C », la cote sera de 12/30</li> <li>• Si 3 items sont notés avec la lettre « C », la cote sera de 15/30</li> <li>• Si 1-2 items sont notés avec la lettre « C », la cote sera de 18/30</li> <li>• Si tous les items sont notés avec la lettre « B », la cote sera de 21/30</li> <li>• Si tous les items sont au minimum notés avec la lettre « B » et 1 item est noté avec la lettre « A », la cote sera de 23/30</li> <li>• Si tous les items sont notés au minimum avec la lettre « B » et 2-3 items sont notés avec la lettre « A », la cote sera de 25/30</li> <li>• Si tous les items sont notés au minimum avec la lettre « B » et 4-5 items sont notés avec la lettre « A », la cote sera de 27/30</li> <li>• Si tous les items sont notés avec la lettre « A », la cote sera de 30/30</li> </ul>	<b>/30</b>
--	------------


**Evaluation formative à compléter  
par le PROFESSEUR lors du passage terrain du candidat**



	
1.	1.
2.	2.
3.	3.

Une évaluation sommative est effectuée par le professeur en fin de stage

**CS223 - Evaluation sommative du carnet du formateur 2  
à compléter par le PROFESSEUR DU CENTRE DE COURS**



Évaluation du savoir-faire didactique	Points
Entraînement n°1 réalisé par le GROUPE	/30
Entraînement n°2 réalisé par le CANDIDAT	/30
Entraînement N°3 réalisé par le CANDIDAT	/30
Evaluation du passage terrain effectué en club	/30
Evaluation des <b>3 stratégies préventives</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entre 0 et 4/10 si incomplet</li> <li>• 5/10 si complet</li> <li>• Entre 6 et 10/10 si complet et pertinent/cohérent</li> </ul>	/10
Evaluation des <b>3 quantifications de la charge d'entraînement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entre 0 et 4/10 si incomplet</li> <li>• 5/10 si complet</li> <li>• Entre 6 et 10/10 si complet et pertinent/cohérent</li> </ul>	/10
Evaluation des <b>3 exercices de PP dissociée/intégrée/associée</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entre 0 et 4/10 si incomplet</li> <li>• 5/10 si complet</li> <li>• Entre 6 et 10/10 si complet et pertinent/cohérent</li> </ul>	/10
	<b>/150</b>

Une évaluation sommative du carnet est effectuée par le professeur à la fin du stage.

**Evaluation sommative à compléter par le PROFESSEUR DU CENTRE DE COURS**

Évaluation du savoir-faire didactique	Points
Entraînement n°1 réalisé par le GROUPE	/30
Entraînement n°2 réalisé par le CANDIDAT	/30
Entraînement N°3 réalisé par le CANDIDAT	/30
Evaluation du passage terrain (formatif)	/30
<b>TOTAL (des 3 préparations)</b>	<b>/90</b>

## Carnet de stage 2

3 évaluations formatives des préparations sont réalisées par le professeur

### La préparation de l'entraînement - Evaluation par le professeur



Chaque item est évalué de la manière suivante  
Acquis avec Maîtrise permanente (A) - Acquis (B) - En voie d'acquisition (C) - Non acquis (D)

PRESENTATION GENERALE	OUI	NON
Le coach a remis sa préparation dans les temps.		
Le coach a remis une préparation complète.		
Le coach a remis une préparation lisible .		
Le coach a utilisé les signes conventionnels.		
Le coach a toujours positionné son équipe ( « ▲ » ) du bas vers le haut (sens du jeu ↑)		
Si minimum 1 item est noté « NON » → D Si tous les items sont notés « OUI » → A		

### La préparation de l'entraînement - Evaluation par le professeur



ANALYSE DU THEME	
Le coach a schématisé les 22 joueurs avec leur numéro.	
Le coach a schématisé, les lignes de course avec numérotation et la trajectoire du ballon.	
Le coach a défini le « QUI » en identifiant les joueurs principaux repris sur le schéma.	
Le coach a défini le « QUOI » sur base d'un principe et sous principe vus au cours.	
Le coach a défini le « OU » par découpage en 3 zones ET en 12 zones.	
Le coach a précisé dans le « QUAND » la phase et le starter (si présent).	
Le coach a défini 1 (ou 2 MAXIMUM) TEAMTACTIC(S) du plan d'apprentissage.	
<b>Règles de pondération :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si minimum 2 items sont notés « D » → « D »</li> <li>• Si minimum 4 items sont notés « C » → « D »</li> <li>• Si 1 item est noté « D » → « C »</li> <li>• Si minimum 3 items sont notés « C » → « C »</li> <li>• Si tous les items sont notés « A » → « A »</li> <li>• Dans tous les autres cas → « C »</li> </ul>	

### La préparation de l'entraînement - Evaluation par le professeur



DIRECTIVES ET MOTS DE COACHING	
Le coach a formulé minimum une directive et un mot de coaching pour CHAQUE joueur concerné dans le QUI de l'analyse.	
Le coach a formulé des directives et des mots de coaching en lien avec les déplacements avec ou sans ballon, passes, etc. repris sur le schéma.	
Le coach a formulé des directives et des mots de coaching en relation avec le(s) TEAMTACTIC(S).	
<b>Règles de pondération :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si minimum 2 items sont notés « D » → « D »</li> <li>• Si 3 items sont notés « C » → « D »</li> <li>• Si 1 item est noté « D » → « C »</li> <li>• Si 2 items sont notés « C » → « C »</li> <li>• Si tous les items sont notés « A » → « A »</li> <li>• DANS tous les autres cas → « C »</li> </ul>	

**La préparation de l'entraînement - Evaluation par le professeur**



FORMES DE MATCH	
Le coach a proposé des FM qui respectent les règles d'une FM.	
Le coach a rédigé des FM comprenant les 20 joueurs (avec 1 ou 2 GK).	
Le coach a proposé des FM en relation avec le(s) TEAMTACTIC(S).	
Le coach a schématisé la hauteur des blocs, les dimensions, les positions des joueurs, minimum la position privilégiée par celui-ci et la mise en jeu.	
Le coach a défini des objectifs spécifiques et différents à chaque FM.	
Le coach a justifié le choix de FM (distances, joueurs, temps).	
Le coach a décrit les dispositifs, la mise en jeu / starter , les permutations et/ou les rotations des joueurs, etc...	
Le coach a proposé une variante plus simple et une variante plus difficile.	
Le coach a défini des directives de jeu pertinentes pour son équipe qui favorisent l'objectif de la tâche.	
Le coach a défini les consignes de jeu pertinentes pour l'adversaire qui favorisent l'objectif de la tâche.	
Le coach a proposé une FM 2 progressive par rapport à la FM 1.	
Le coach a proposé une FM 3 progressive par rapport à la FM 2.	
Le coach a défini des critères de réussite en relation avec l'objectif de la tâche.	
<b>Règles de pondération :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si minimum 1 item en rouge est noté « D » → « D »</li> <li>• Si minimum 6 items « D » → « D »</li> <li>• Si minimum 5 items sont notés « C »</li> <li>• Si minimum 3 items « D » → « C »</li> <li>• Si tous les items sont notés « A » → « A »</li> <li>• Dans tous les autres cas → « B »</li> </ul>	

**La préparation de l'entraînement - Evaluation par le professeur**



FORMES INTERMÉDIAIRES Y COMPRIS L'ÉCHAUFFEMENT	
Le coach a rédigé des FI comprenant les 20 joueurs (avec 1 ou 2 GK).	
Le coach a proposé une FI analytique (FI 1) et une FI jouée (FI 2).	
Le coach a proposé des FI en relation avec le(s) TEAMTACTIC(S).	
Le coach a schématisé sur les FI le sens du jeu, les surfaces de jeu, les positions des joueurs, sa position privilégiée et la mise en jeu.	
Le coach a défini des objectifs spécifiques et différents pour chaque FI.	
Le coach a justifié le choix de FI (distances, joueurs, temps).	
Le coach a décrit la FI en précisant, les dispositifs, la mise en jeu / starter , les permutations et/ou les rotations des joueurs, etc...	
Le coach a défini des directives pertinentes pour son équipe (FI jouée).	
Le coach a défini les consignes de jeu pertinentes pour l'adversaire qui favorisent l'objectif (FI jouée).	
Le coach a proposé une variante plus simple et une variante plus difficile (pour la forme jouée).	
Le coach a défini des critères de réussite en relation avec l'objectif de la tâche.	
Le coach a proposé un échauffement et un retour au calme correct.	
<b>Règles de pondération :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si minimum 1 item en rouge est noté « D » → « D »</li> <li>• Si 2 items en rouge sont notés « C » → « D »</li> <li>• Si minimum 6 items « D » → « D »</li> <li>• Si minimum 5 items sont notés « C » OU minimum 3 items « D » → « C »</li> <li>• Si tous les items sont notés « A » → « A »</li> <li>• Dans tous les autres cas → « B »</li> </ul>	


**Résultat - Evaluation par le professeur**



A	B	C	D
5A = 30/30	1C - 1B - 3A = 20/30	3C-2A = 14/30	4D-... = 2/30
1B - 4A = 28/30	1C - 2B - 2A = 19/30	3C-1B-1A = 12/30	5D = 0/30
2B - 3A = 26/30	1C - 3B - 1A = 18/30	4C-1A = 10/30	<b>RESULTAT</b>
3B - 2A = 24/30	2C - 3A = 17/30	1D-... = 8/30	<b>/30</b>
4B - 1A = 22/30	2C - 1B - 2A = 16/30	2D-... = 6/30	
1C - 4A = 21/30	2C - 2B - 1A = 15/30	3D-... = 4/30	


A la fin du stage , la candidat doit effectuer une auto-évaluation



**Evaluation formative à compléter par le CANDIDAT**  
**Auto-évaluation**



Auto-évaluation par le CANDIDAT Acquis avec maîtrise (A) – Acquis (B) – En voie d'acquisition (C) - Non acquis (D)	
1. <b>Gestion matérielle</b> (installation, adaptation, fluidité.....)	
2. <b>Communication</b> • Verbale (explications claires et adaptées – interventions positives) • Non verbale (démonstration, attitudes générales...)	
3. <b>Analyse du jeu</b> • Lecture du jeu / observation • Gel de la forme (opportunité, répétition...)	
4. <b>Coaching - Feedback</b> • En relation avec le thème • Style coopératif	
5. <b>Gestion des formes de match et formes intermédiaires</b> (y compris échauffement et cooling down) • Mise en place - Mise en jeu • Maîtrise des paramètres	
6. <b>Capacité d'animation</b>	


**Evaluation formative à compléter par le candidat**  
**Auto-évaluation**



	
1.	1.
2.	2.
3.	3.

Une évaluation formative est effectuée par le maître de stage

**Evaluation formative APRES les 2 séances données dans le club à compléter par le MAITRE DE STAGE en présence du candidat dans son club**



Auto-évaluation par le CANDIDAT Acquis avec maîtrise (A) – Acquis (B) – En voie d'acquisition (C) - Non acquis (D)	
1. <b>Gestion matérielle</b> (installation, adaptation, fluidité.....)	
2. <b>Communication</b> • Verbale (explications claires et adaptées – interventions positives) • Non verbale (démonstration, attitudes générales...)	
3. <b>Analyse du jeu</b> • Lecture du jeu / observation • Gel de la forme (opportunité, répétition...)	
4. <b>Coaching - Feedback</b> • En relation avec le thème • Style coopératif	
5. <b>Gestion des formes de match et formes intermédiaires</b> (y compris échauffement et cooling down) • Mise en place - Mise en jeu • Maîtrise des paramètres	
6. <b>Capacité d'animation</b>	

**Evaluation formative APRES les 2 séances données dans le club à compléter par le MAITRE DE STAGE en présence du candidat dans son club**



😊	☹️
1.	1.
2.	2.
3.	3.

Une évaluation formative du passage terrain en centre de cours est effectuée par le professeur.

**Evaluation à compléter par le PROFESSEUR lors du passage terrain du candidat**



Auto-évaluation par le CANDIDAT Acquis avec maîtrise (A) – Acquis (B) – En voie d'acquisition (C) – Non acquis (D)	
1. <b>Gestion matérielle</b> (installation, adaptation, fluidité....)	
2. <b>Communication</b> • Verbale (explications claires et adaptées – interventions positives) • Non verbale (démonstration, attitudes générales...)	
3. <b>Analyse du jeu</b> • Lecture du jeu / observation • Gel de la forme (opportunité, répétition...)	
4. <b>Coaching - Feedback</b> • En relation avec le thème • Style coopératif	
5. <b>Gestion des formes de match et formes intermédiaires</b> (y compris échauffement et cooling down) • Mise en place - Mise en jeu • Maîtrise des paramètres	
6. <b>Capacité d'animation</b>	


**Evaluation à compléter par le PROFESSEUR lors du passage terrain du candidat**



	A	B	C	D
<b>Total</b>				

<p><b>Règles d'évaluation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si minimum un item est noté avec la lettre « D », la cote sera de 6/30</li> <li>• Si minimum 4 items sont notés avec la lettre « C », la cote sera de 12/30</li> <li>• Si 3 items sont notés avec la lettre « C », la cote sera de 15/30</li> <li>• Si 1-2 items sont notés avec la lettre « C », la cote sera de 18/30</li> <li>• Si tous les items sont notés avec la lettre « B », la cote sera de 21/30</li> <li>• Si tous les items sont au minimum notés avec la lettre « B » et 1 item est noté avec la lettre « A », la cote sera de 23/30</li> <li>• Si tous les items sont notés au minimum avec la lettre « B » et 2-3 items sont notés avec la lettre « A », la cote sera de 25/30</li> <li>• Si tous les items sont notés au minimum avec la lettre « B » et 4-5 items sont notés avec la lettre « A », la cote sera de 27/30</li> <li>• Si tous les items sont notés avec la lettre « A », la cote sera de 30/30</li> </ul>	<b>/30</b>
--	------------


**Evaluation formative à compléter  
par le PROFESSEUR lors du passage terrain du candidat**



😊	☹️
1.	1.
2.	2.
3.	3.

Une évaluation sommative est effectuée par le professeur en fin de stage


**CS223 - Evaluation sommative du carnet du formateur 2  
à compléter par le PROFESSEUR DU CENTRE DE COURS**



Évaluation du savoir-faire didactique	Points
Entraînement n°1 réalisé par le GROUPE	/30
Entraînement n°2 réalisé par le CANDIDAT	/30
Entraînement N°3 réalisé par le CANDIDAT	/30
Evaluation du passage terrain effectué en club	/30
Evaluation des <b>3 stratégies préventives</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entre 0 et 4/10 si incomplet</li> <li>• 5/10 si complet</li> <li>• Entre 6 et 10/10 si complet et pertinent/cohérent</li> </ul>	/10
Evaluation des <b>3 quantifications de la charge d'entraînement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entre 0 et 4/10 si incomplet</li> <li>• 5/10 si complet</li> <li>• Entre 6 et 10/10 si complet et pertinent/cohérent</li> </ul>	/10
Evaluation des <b>3 exercices de PP dissociée/intégrée/associée</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entre 0 et 4/10 si incomplet</li> <li>• 5/10 si complet</li> <li>• Entre 6 et 10/10 si complet et pertinent/cohérent</li> </ul>	/10
	<b>/150</b>

Une évaluation sommative des 2 carnet est effectuée par le professeur en fin de formation

**CS223 - Evaluation sommative des 2 carnets du formateur**



Cahier du formateur 1	/90
Cahier du formateur 1 = 120/12	/10
Cahier du formateur 2	/150
Cahier du formateur 2 = 150/5	/30
<b>TOTAL du Carnet de stage</b> cahier du formateur 1 sur 10 Pts + cahier du formateur 2 sur 30 Pts	<b>/40</b>

### CS 231 Vision de formation de la RBFA - Plan d'apprentissage 11 c 11

Le questionnaire à choix multiples (QCM) comporte 20 questions choisies parmi 50 questions d'étude envoyées par le professeur :

- 5 questions sur la philosophie générale de la vision de formation de l'URBSFA
- 5 questions sur les principes de base du jeu en zone
- 15 questions sur le plan d'apprentissage U6-U21

L'évaluation se déroule de la manière suivante :

- Bonne réponse : + 2 points
- Mauvaise réponse : -1 point
- Pas de réponse : 0 point